

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2021



Gascogne

**Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 60 800 130 €
RCS : Mont de Marsan 895 750 412**

SOMMAIRE

I.	PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL	3
I.1.	NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
I.2.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	3
II.	SITUATION FINANCIERE.....	4
II.1.	CHIFFRES CLES	4
II.2.	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022	5
II.2.1.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022.....	5
II.2.2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022	6
II.2.2.1.	FAITS MARQUANTS.....	6
II.2.2.2.	ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE.....	7
II.2.2.3.	RESULTAT PAR DIVISION ET ACTIVITE	9
II.2.2.4.	POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX	12
II.2.2.5.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	12
II.2.2.6.	PARTIES LIEES.....	12
II.2.2.7.	EVOLUTION ET PERSPECTIVES	13
II.2.2.8.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	13
II.2.2.9.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	14
II.2.2.10.	CAPITAL.....	22
II.2.2.11.	INFORMATIONS SUR LES RISQUES	25
II.2.2.12.	Déclaration de Performance Extra Financière	38
II.2.2.13.	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	81
II.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2021	85
II.3.1.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	85
II.3.2.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	86
II.3.3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	87
II.3.4.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	88
II.3.5.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	89
II.4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	142
II.5.	COMPTES ANNUELS 2021 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA	145
II.5.1.	COMPTE DE RESULTAT.....	145
II.5.2.	BILAN ACTIF	146
II.5.3.	BILAN PASSIF.....	147
II.5.4.	ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021.....	148
II.5.4.1.	Principes, règles et méthodes comptables.	148
II.5.4.2.	Notes sur des postes du bilan.....	149
II.5.4.3.	Notes sur des postes du compte de résultat	155
II.5.4.4.	Informations générales.....	156
II.5.4.5.	Engagements hors bilan.....	157
II.5.4.6.	Honoraires des Commissaires aux comptes	157
II.5.4.7.	Evènements postérieurs à la clôture	157
II.5.4.8.	Information sur les participations.....	158
II.6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	159
II.6.1.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	159
II.6.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	162
II.7.	RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE	163
II.8.	PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022	164
II.9.	ORGANIGRAMME	168

I. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL

I.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

M. Dominique COUTIERE – Président-Directeur Général

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mimizan, le 29 avril 2022

Dominique COUTIERE
Président-Directeur Général

I.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG AUDIT IS SAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Représenté par M. Sébastien HAAS
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Deloitte et Associés, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
6, Place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Représenté par M. Mathieu PERROMAT
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro Reydel
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

BEAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

II. SITUATION FINANCIERE

II.1. CHIFFRES CLES

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	398 850	358 836
Taux du chiffre d'affaires à l'international	55,1%	56,6%
EBITDA	32 096	32 101
Taux d'EBITDA (EBITDA/Chiffre d'affaires)	8,0%	8,9%
Résultat opérationnel courant	15 974	16 267
Résultat net de l'ensemble consolidé (part du groupe)	12 870	8 255
Résultat net par action (€)	0,53	0,34
Capitaux propres (part du groupe)	157 983	142 761
Capitaux propres par action (€)	6,5	5,9
Effectifs à la clôture	1 453	1 458
Endettement net	97 745	107 445
Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE)	94 300	97 830
Flux de trésorerie opérationnels	34 594	23 887
Flux de trésorerie d'investissement	(25 017)	(14 326)
Flux de trésorerie de financement	(18 125)	12 036
Variation de la trésorerie	(8 427)	21 639

L'EBITDA se calcule comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat opérationnel courant (a)	15 974	16 267
Dotations aux amortissements sur immobilisations (b)	16 065	15 536
Dotations (reprises) nettes aux provisions sur actifs circulants (c)	28	261
Dotations (reprises) nettes aux provisions risques et charges d'exploitation (d)	29	36
EBITDA (a) + (b) + (c) + (d)	32 096	32 101

L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le calcul figure dans le paragraphe VIII.1.4. de l'annexe consolidée.

Le Besoin en Fonds de Roulement se calcule comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Stocks (a)	98 971	106 098
Clients et autres débiteurs (b)	80 971	68 025
Fournisseurs et autres créditeurs (c)	85 642	76 292
BFR (a) + (b) - (c)	94 300	97 830

II.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022

II.2.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022

- Lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice 2021, sur les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice et du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Quitus aux administrateurs
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Fixation du montant des rémunérations susceptibles d'être versées aux administrateurs
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Nomination de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes, en remplacement de la société KPMG Audit IS SAS
- Renouvellement du mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES en qualité de Commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

II.2.2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022

II.2.2.1. FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a été marquée par une reprise économique très dynamique après une année 2020 fortement perturbée par les effets de la crise sanitaire.

Cette reprise économique s'est traduite par un retour à une activité commerciale dense sur la plupart des segments de marché à partir du mois de mars. Elle a été associée à une hausse importante et simultanée du coût de toutes les matières premières et des transports que le Groupe a pu en grande partie répercuter à ses clients. Enfin, à partir du mois de septembre, le Groupe a été en revanche fortement pénalisé, en particulier pour la papeterie, par la hausse historique du prix de l'énergie, qui n'a pas pu être compensée dans un délai aussi court compte tenu de la brutalité et de l'ampleur de la hausse.

Dans ce contexte, le maintien d'un EBITDA à 32,1 M€ démontre la solidité du modèle économique de Gascogne. La rentabilité de la Division Bois et des activités de transformation de la Division Emballage (Activité Sacs et Activité Flexible) progresse significativement en 2021, compensant le fort retrait de l'Activité Papier, dû à la hausse brutale des coûts de l'électricité sur les 4 derniers mois.

II.2.2.2. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Compte de résultat

En M€	2021	2020
Chiffre d'affaires	398,9	358,8
EBITDA	32,1	32,1
Résultat opérationnel courant	16,0	16,3
Résultat opérationnel	16,6	13,3
Résultat financier	-2,8	-4,8
Résultat avant impôt	13,8	8,4
Résultat net consolidé	12,9	8,3

Le **chiffre d'affaires** progresse de + 11,2 % à 398,9 M€ en 2021. Le Groupe a retrouvé un niveau d'activité comparable à celui d'avant la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires de la Division Emballage (90% du chiffre d'affaires consolidé) est en hausse de +11%, celui de la Division Bois de 12,3%.

L'**EBITDA**¹ est maintenu à 32,1 M€, ce qui traduit une performance solide compte tenu de la forte hausse du coût des matières premières depuis le début de l'année et de l'électricité sur les 4 derniers mois.

Le **résultat opérationnel courant** est stable à 16 M€.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 16,6 M€ vs 13,3 M€ en 2020. En 2020, une provision avait été comptabilisée en charges non courantes au titre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi du site de Castets.

En 2021, un produit d'indemnisation d'assurance relatif à la destruction par un incendie d'une chaudière à Saint Symphorien (mai 2020) a été comptabilisé.

Le **résultat financier** est en amélioration de 2 M€ grâce au résultat de change.

Le **résultat net de l'ensemble consolidé** s'établit à 12,9 M€, en progression de 56%.

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

Structure financière

Bilan	2021	2020
Capitaux propres (M€)	158,1	143,5*
Capitaux propres par actions (€)	6,5	5,9
Endettement net (M€)	97,7	107,4
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	94,3	97,8

* Impact changement de méthode (interprétation IFRS IC IAS 19) : +0,7 m€, net d'impôts différés

Tableaux de flux	2021	2020
Flux de trésorerie opérationnels (M€)	34,6	22,8
Flux de trésorerie d'investissement (M€)	-25,0	-13,8
Flux de trésorerie de financement (M€)	-18,1	12,6
Variation de trésorerie (M€)	-8,5	21,6

Les flux opérationnels augmentent (+ 11,8 M€) à 34,6 M€ à EBITDA constant, en raison de la baisse du Besoin en Fonds de Roulement (baisse des stocks) et de l'encaissement du produit d'indemnisation d'assurance du sinistre de la chaudière de Saint Symphorien.

Ces flux couvrent les flux d'investissement de 25,0 M€, qui ont quasiment doublé par rapport à l'année 2020, période pendant laquelle les investissements avaient été limités par les confinements.

Les flux de financement s'élèvent à – 18,1 M€ comprenant des remboursements d'emprunts pour 28,4 M€, une plus grande utilisation de la ligne d'affacturage pour 5,5 M€ en lien avec la hausse du chiffre d'affaires et la mise en place d'un nouveau prêt de 5,0 M€.

La variation de trésorerie est négative à – 8,5 M€. La trésorerie disponible s'élève à 29,7 M€.

L'endettement net diminue de près de 10 M€ (-8,6%) et passe en dessous de 100 M€.

Les covenants financiers ont été respectés au 31 décembre 2021.

II.2.2.3. RESULTAT PAR DIVISION ET ACTIVITE

En M€	Division BOIS		Division EMBALLAGE		Dont Activité Papier		Dont Activité Sacs		Dont Activité Flexible	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Chiffres d'affaires	40,9	36,4	357,9	322,3	124,7	106,8	121,5	111,4	111,7	104,3
EBITDA	0,7	-3,1	31,4	35,2	7,1	13,5	13,3	11,9	10,0	8,8
Résultat opérationnel courant	-1,0	-3,9	17,0	20,1	1,6	7,9	9,9	7,8	5,6	4,4

La **Division Bois, en croissance**, retrouve un EBITDA positif à 0,7 M€, en amélioration de 3,8 M€.

La demande soutenue des clients est favorable à l'évolution du chiffre d'affaires global et à l'amélioration des marges, cette dernière étant soutenue par la réduction de coût liée à la réorganisation de l'outil industriel.

La **Division Emballage** voit son EBITDA diminuer de 3,8 M€ du fait de l'Activité Papier.

- **L'Activité Papier** voit diminuer son EBITDA de 6,4 M€ malgré un chiffre d'affaires en croissance.

Les volumes de ventes de papier ont augmenté de 13,6% en 2021, soutenus par une forte demande.

L'EBITDA est principalement impacté par l'arrêt réglementaire et par la hausse sans précédent du prix de l'électricité multiplié par 4,5 entre juin et décembre, soit un surcoût de l'ordre de 7 M€.

- **L'Activité Sacs** augmente son EBITDA de 1,4 M€ (+12%), grâce à la progression des ventes des cinq sacheries dans un contexte de demande très soutenue depuis le mois de mars sur tous les marchés et sur tous les types de sacs.
- **L'Activité Flexible** réalise un EBITDA en hausse de 1,2 M€ (+13%).

L'EBITDA de la société Gascogne Flexible à Dax augmente de 23% grâce au développement de marchés à plus forte valeur ajoutée.

Le site allemand connaît une période moins favorable avec un chiffre d'affaires et un EBITDA en retrait sur l'année.

Changement de méthode comptable

Le Groupe applique la décision de l'IFRS IC relative à l'application de la norme IAS 19, intitulée *Attributing Benefits to Periods of Service*. Cette décision a conduit à une modification du calcul des avantages postérieurs à l'emploi au sein du Groupe, limitée cependant au cas des indemnités de fin de carrières applicables en France, l'analyse du Groupe ayant conclu à l'absence d'impact dans les autres pays.

Ce changement ayant été appliqué de manière rétrospective, l'état de la situation financière consolidée, le tableau de variation des capitaux propres consolidés ainsi que les montants figurant dans les tableaux annexes pour la période comparative ont été ajustés comme si cette méthode avait toujours été appliquée.

Par rapport aux montants publiés au 31 décembre 2020, les impacts se traduisent principalement par:

- une baisse des Avantages du personnel de 973 milliers d'euros ;
- une baisse des Impôts différés actifs de 243 milliers d'euros ;
- une augmentation des Réserves consolidées (Capitaux propres – part du Groupe) de 730 milliers d'euros.

Société mère (Comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires social de Gascogne SA, essentiellement composé des prestations facturées à ses filiales au titre de l'assistance technique, du contrôle et de la coordination des activités, s'établit à 8,6 M€, contre 8,4 M€ en 2020.

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre comme en 2020.

Le résultat financier net augmente de 3,3 M€, (de 0,6 M€ à 3,9 M€ en 2021), en raison du versement de dividendes par la filiale Gascogne Flexible à hauteur de 3,8 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à – 92 K€ en 2021.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 2,0 M€ en 2020 correspondant à l'économie d'impôt 2021 associée à l'utilisation des déficits des filiales déficitaires au sein de l'intégration fiscale.

Le résultat net s'établit à + 5,7 M€, contre + 2,4 M€ en 2020.

Au bilan, il est à noter que les capitaux propres augmentent de 5,7 M€ (passant de 108,5 à 114,2 M€) lié au résultat net de l'année (5,7 M€).

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2021 est de 40 206.

Echéancier fournisseurs et clients

Fournisseurs	Exercice clos le 31/12/2021	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2020	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice
Nombre de factures reçues non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu	28		24	
Montant total des achats sur l'exercice	3 276		3 495	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	651		682	
Total non échu	651		682	
Échu depuis moins de 30 jours	85		25	
Échu depuis 30 à 60 jours	5		1	
Échu depuis plus de 60 jours	-37		0	
Total échu	54	2%	26	0%

Clients	Exercice clos le 31/12/2021	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2020	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice
Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	22		6	
Montant total des factures concernées sur l'exercice	8 580		8 385	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	2 492		2 401	
Total non échu	2 492		2 401	
Échu depuis moins de 30 jours	15		6	
Échu depuis 30 à 60 jours	14		6	
Échu depuis plus de 60 jours	76			
Total échu	104	1%	12	0%

II.2.2.4. POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 2,5 M€ (vs 2,6 M€ en 2020) :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

II.2.2.5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La recherche et développement est conduite au sein des activités du Groupe.

Les dépenses de recherche et développement identifiées dans le cadre du dispositif du Crédit Impôt Recherche pour l'exercice 2021 s'élèvent à 1,45 M€ et sont comptabilisées en charge.

II.2.2.6. PARTIES LIEES

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers. Par ailleurs, l'ensemble des sociétés françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont Gascogne SA est la société mère.

Transactions avec des parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, en 2021, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4.

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

Biolandes Technologies (société du Groupe Biolandes) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023). Au titre de l'exercice 2021, Gascogne SA a versé à Biolandes Technologie les intérêts liés à la rémunération de ces obligations pour un montant de 121 K€.

II.2.2.7. EVOLUTION ET PERSPECTIVES

L'activité commerciale est toujours soutenue sur les premiers mois de l'année et devrait le rester une bonne partie de l'année 2022 dans un environnement toujours incertain marqué par la crise géopolitique majeure en Ukraine.

Le Groupe précise qu'il réalise moins de 1% de son chiffre d'affaires en Russie, n'a pas de clients en Ukraine et en Biélorussie et ne s'approvisionne pas directement en matières premières dans ces 3 pays.

Les prix des matières premières, des transports et de l'énergie continuent cependant d'augmenter depuis le début de l'année et il est encore difficile de mesurer les impacts de cette crise sur les flux logistiques et sur des ruptures possibles d'approvisionnement de certaines matières.

Le Groupe avance sur le projet d'implémentation de la nouvelle machine à papier pour la papeterie de Mimizan et sur son financement.

II.2.2.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

II.2.2.9. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce le Conseil d'administration établit le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Le Conseil d'administration, au travers de son rapport sur le gouvernement d'entreprise, se réfère depuis le 28 mars 2018 au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlenext.

II.2.2.9.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

1. Conseil d'Administration

- **Composition du Conseil d'administration**

Aux termes des statuts de Gascogne SA, le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus, sous réserve de dérogation prévue par le Code de commerce en cas de fusion.

Au cours du dernier exercice clos, le Conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs (hors censeurs). Il est précisé que le nombre de salariés de Gascogne SA et de ses filiales remplissant les seuils fixés par l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration comporte un (1) administrateur représentant les salariés.

La durée des fonctions des administrateurs (hors administrateur représentant les salariés) est de six (6) années. La durée des mandats de six (6) années favorise l'expérience des administrateurs sur la connaissance du Groupe, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision.

Les membres du Conseil d'administration, de par leurs qualités et expériences, sont parfaitement au fait des dispositifs de gouvernance, des responsabilités et de la déontologie inhérente à leur fonction et ont connaissance des points de vigilance.

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, notamment :

- (i) Se conformer aux règles légales de cumul des mandats ;
- (ii) Informer le Conseil d'administration en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat ;
- (iii) Faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil d'administration et d'assemblée générale
- (iv) S'interdire d'effectuer des opérations sur titre de la société, et notamment de ne procéder à aucune cession durant les délais précédant suite et suivant la publication des comptes semestriels et annuels de la société ainsi que la prise de connaissance d'informations privilégiée.

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'administration de Gascogne SA durant l'exercice 2021 :

Nom, Prénom Titres ou fonctions des administrateurs	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Année première nomination	Echéance du mandat
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Président du Conseil d'administration ²	Directeur Général	N/A	2014	2026
Gianluca COLOMBO Route de Founex 29 1296 Coppet Suisse	Administrateur ³	Néant	Chief Procurement Officer du groupe FIRMENICH	2021	2026
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Philippe Coutière Route de Belis 40420 Le Sen	Administrateur ⁴	Néant	Président BIOLANDES TECHNOLOGIES	2014	2026
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur ⁵	Néant	Directeur Général Finance & Support PISTO GROUP INFRA	2011	2023
Sonia SIKORAV 64, rue de Bellechasse 75007 Paris	Administrateur ⁶	Néant	Administrateur indépendant	2021	2026
Jean-Claude BEZIAT 1335, route du Perret 40120 Arrue	Administrateur ⁷	Néant	Gérant de la société Aquitaine	2020	2026
Jean MALET 70 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Administrateur représentant des salariés ⁸	Responsable Service Maintenance GASCOGNE SACS ⁹	Néant	2021	2022

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration au jour de l'Assemblée générale qui se tiendra le 23 juin 2022.

Monsieur Dominique Coutière, administrateur, assume les mandats de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. Les informations relatives aux modalités d'exercice de la Direction Générale sont exposées au paragraphe 2.

Monsieur Gianluca Colombo a été nommé administrateur par l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021, en remplacement de Monsieur Laurent Labatut, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

² Renouvellement du mandat d'administrateur par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2020.

Renouvellement des mandats de Directeur Général et de Président le 24 juin 2020 par décision du Conseil d'administration du 24 juin 2020.

³ Nomination en qualité d'administrateur par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021, en remplacement de Monsieur Laurent Labatut, démissionnaire.

⁴ Renouvellement du mandat d'administrateur par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2020. BIOLANDES TECHNOLOGIES est représentée par Monsieur Philippe Coutière.

⁵ Renouvellement du mandat par décision de l'Assemblée générale Mixte du 22 juin 2017.

⁶ Nomination par cooptation en qualité d'administrateur par décision du Conseil d'administration du 25 mars 2021. Ratification de cette nomination par décision de l'Assemblée générale du 24 juin 2021.

⁷ Nomination par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2020.

⁸ Désignation par le Comité de groupe de Gascogne SA en date du 27 janvier 2021. Conformément aux statuts de Gascogne SA, la durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

⁹ Gascogne Sacs est filiale à 100% de Gascogne SA

Madame Sonia Sikorav, a été cooptée en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, sur recommandation de BPIFrance Investissement, en remplacement de Madame Emmanuelle Picard, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021 a ratifié cette nomination.

Selon l'article 3.5 du règlement intérieur, le Conseil d'administration accueille au moins deux (2) membres indépendants. Un administrateur est réputé indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le Conseil d'administration examine périodiquement la situation de chacun de ses membres, et s'assure que, conformément au code de gouvernance Middlenext, ils répondent de manière permanente aux critères suivants :

- (i) Ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- (ii) Ne pas avoir été, au cours des deux (2) dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- (iii) Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- (iv) Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- (v) Ne pas avoir été, au cours des six (6) dernières années, commissaire aux comptes de la société.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration de Gascogne SA satisfait aux critères précités.

Au cours du dernier exercice clos, le Conseil d'administration de Gascogne SA inclut un collège de deux (2) censeurs, composé comme suit:

Nom	Principale fonction dans la société	Principale fonction hors de la société	Année première nomination	Echéance du mandat
Bpifrance Investissement ¹⁰ , représentée par Samuel DALENS 27/31, av. du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort	Néant	Directeur d'Investissement	2017	2026
CAPAR ¹¹ , représentée par Nicolas LAMBERT 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	Néant	Directeur d'Investissement IDIA Capital Investissement	2017	2026

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, voici ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute autre société, organisme ou association par chacun des administrateurs de Gascogne SA cours de l'exercice 2021 :

¹⁰ Nomination par l'Assemblée générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Serge Bedrossian démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir. Renouvellement du mandat de censeur par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2020.

¹¹ Nomination par l'Assemblée générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Nicolas Lambert démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir. Renouvellement du mandat de censeur par décision de l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2020.

Autres mandats en cours		
	Nature du mandat	Société ou entité
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Gérant Gérant Gérant Président Président Président et Administrateur ¹² Administrateur ¹³ Administrateur ¹⁴	Société Civile D.C. Société Civile Landaise de Participations SCI DE LA CAILBOSSET ATTIS 2 PASKAP SEML ENERLANDES SEML HUBICS SPL DOMOLANDES
Gianluca COLOMBO Route de Founex 29 1296 Coppet (Suisse)	Administrateur ¹⁵	DAA Capital Luxembourg SARL
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Philippe COUTIERE Route de Belis, 40420 Le Sen	Président Président Président Président Gérant Gérant Gérant Administrateur ¹⁶ Gérant Gérant Président Directeur Général Gérant Président et Administrateur Administrateur suppléant Co-Gérant Président Gérant Gérant Président Director (Dirigeant)	BIOLANDES BIOLANDES TECHNOLOGIES SERVARY WOOD AND GARDEN Société civile D.C L'ECUREUIL SOCIETE CIVILE FORESTIERE BIOLANDES GIE AGROLANDES ENTREPRISES H.E.C. SARL (Comores) BIOLANDES MADAGASCAR (Madagascar) SEPAM (Madagascar) SMPA (Madagascar) MAB (Madagascar) BIOLANDES Inc (Etats-Unis) BIOLANDES ANDALUCIA (Espagne) BIOLANDES BULGARIE (Bulgarie) LUSIMAT (Portugal) BIOLANDES MAROC (Maroc) SOCIETE CIVILE AGRICOLE ET FLORALE DE TIGUELMAMINE (Maroc) BIOLANDES GÜL (Turquie) ECO MODERN ESSENTIAL PTY LTD (Australie)
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Représentante permanente de PISTO SAS Administrateur	TRAPIL SA FOURNIER HABITAT MCPHY
Sonia SIKORAV 64, rue de Bellechasse 75007 Paris	Présidente du comité des nominations et des rémunérations ¹⁷ Membre du comité stratégique et du comité d'audit Présidente du comité d'audit	PSB INDUSTRIES ERAMET NSC
Jean-Claude BEZIAT 1335, route du Perret 40120 Arrue 75001 Paris	Gérant Gérant Administrateur ¹⁸ Administrateur	AQUAQUITAINE LE MOULIN DU CAOULEY ALLIANCE FORET BOIS GROUPE AQUALANDE
Jean MALET 70, rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Néant	Néant

¹² Président et Administrateur représentant le Département au sein du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale et du Comité d'investissement Enerlandes

¹³ Administrateur représentant le Département

¹⁴ Administrateur représentant le Département

¹⁵ Administrateur jusqu'au 11 novembre 2021

¹⁶ Administrateur représentant permanent de BIOLANDES

¹⁷ Mandat arrivé à expiration en juillet 2021

¹⁸ Mandat arrivé à expiration le 18 Juin 2021

- **Fonctionnement du Conseil d'administration**

- *Compétences du Conseil d'administration*

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont régies par les statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires en la matière.

De plus, un règlement intérieur a été adopté le 28 mars 2018 et modifié le 13 février 2020.

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer la stratégie et les orientations des activités du Groupe et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche du Groupe et régler les affaires qui le concernent.

Dans le cadre de ses pouvoirs, le Conseil d'administration fixe, notamment, la stratégie à moyen et long terme du Groupe, les objectifs quantitatifs et qualitatifs à court terme, la cohérence de ces objectifs avec la stratégie du Groupe et contrôle la bonne application de cette stratégie par la direction générale.

Le Conseil d'administration exerce ses attributions telles que prévues par les dispositions législatives et réglementaires. Les statuts de la Société ne prévoient pas d'attribution complémentaire.

- *Réunions et règles de majorité*

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre, soit au siège social, soit en tout autre lieu. Le calendrier des réunions du Conseil est fixé pour l'exercice suivant lors de l'avant dernière réunion de l'exercice. Des réunions supplémentaires ont lieu si nécessaire.

Les administrateurs reçoivent les informations nécessaires à la préparation des conseils et les opinions sont débattues avant une prise de décision collégiale.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou réputés tels en cas de recours à un procédé de visioconférence ou de télécommunication ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

L'article 5.6 du règlement intérieur prévoit que les administrateurs puissent participer aux délibérations du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, excepté dans le cadre de l'adoption des décisions visées aux articles L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce, portant notamment sur l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Cette modalité de participation n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- (i) la nomination et la révocation du Président,
- (ii) la nomination et la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués,

- *Nombre de réunions et travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021*

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration et peuvent prendre part aux délibérations du Conseil d'administration avec voix consultative.

L'administrateur représentant les salariés est convoqué et a le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, cinq (5) réunions ont été tenues par le Conseil d'administration. Le taux de participation global a été de 93%.

Le Conseil d'administration s'est notamment prononcé sur :

- (i) L'adoption des budgets ;
- (ii) L'examen des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe ;
- (iii) L'examen des comptes semestriels du Groupe
- (iv) L'approbation de la communication

- *Comités spécialisés*

Compte tenu de la cotation des actions Gascogne sur le Marché Euronext Growth™ et de la taille réduite du Conseil d'administration, il n'a pas été jugé utile de mettre en place de comités d'audit et de comité de nomination et de rémunération, l'ensemble des administrateurs étant sollicité collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion du Groupe.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes viennent présenter une synthèse de leurs travaux au Conseil d'administration lors des conseils d'arrêté des comptes semestriels et annuels. Les principaux sujets d'arrêté sont revus en Conseil d'administration. Le Président est systématiquement présent.

- *Rémunération des administrateurs*

Les administrateurs reçoivent une rémunération dont l'enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale. La répartition est effectuée par le Conseil d'administration au prorata des présences des administrateurs aux séances.

Chaque administrateur a droit, en outre, au remboursement, sur présentation des justificatifs, des frais de déplacement engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Le montant des rémunérations versées en 2021 aux membres du Conseil d'administration figure dans la section IV.4.2. du présent rapport.

- *Evaluation des travaux du Conseil d'administration*

Une démarche d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses travaux a été initiée au cours de l'exercice 2021. Elle est formalisée par un questionnaire complété par chacun des membres du Conseil d'administration. Cette auto-évaluation porte notamment sur le rôle et les compétences du Conseil, l'organisation des réunions, l'accès à l'information, les ordres du jour et les travaux.

A ce jour, aucun dysfonctionnement n'a été soulevé.

- *Les comptes rendus de séance*

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur.

2. Présidence et direction générale

Gascogne SA est une société anonyme à Conseil d'administration dont la direction générale est assurée par Monsieur Dominique Coutière, également Président du Conseil d'administration de la société. Ses mandats de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration ont été renouvelés le 24 juin 2020 par décision du Conseil d'administration pour une durée de 6 (six) années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II.2.2.9.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

En conformité avec les recommandations du Code Middlenext, chaque administrateur a l'obligation de déclarer au Conseil toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt, même potentiel, entre l'intérêt social de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

En outre, le président du Conseil, les membres du Conseil ne seront pas tenus de transmettre au(x) membre(s) du Conseil dont ils ont des motifs sérieux de penser qu'il(s) est (sont) en situation de conflit d'intérêt des informations ou documents afférents à l'accord ou à l'opération à l'origine du conflit d'intérêt et informeront le Conseil de cette absence de transmission.

A la connaissance de la société Gascogne SA, il n'existe pas de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la société, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction et de la direction générale, telles que visées au paragraphe ci-dessus.

II.2.2.9.3 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées par cet article sont des conventions, autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, qui seraient intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Aucune convention relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2021 ou s'est poursuivie au titre de l'exercice 2021.

II.2.2.9.4 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2021 ACCORDEES AU TITRE DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129.2 DU CODE DE COMMERCE

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, aucune délégation de compétence ni autorisation dans le domaine des augmentations de capital n'a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, comme l'indique le tableau ci-après :

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou % du capital social)	Utilisation
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

II.2.2.9.5 REMUNERATION

Les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux sont présentées dans la section IV.4 du présent rapport.

II.2.2.10. CAPITAL

EVOLUTION DU CAPITAL

Exercice	Nature	Montants (€)	Capital social (€)	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action (€)	Nombre de titres en voix double
01/01/2007			29 255 670	1 950 378	15	
31/12/2007	levées d'options Augmentation de capital Prime d'émission	647 400,00 2 196 040,40	647 400 29 903 070	43 160 1 993 538	15	594 345
31/12/2008	levées d'options Augmentation de capital Prime d'émission	6 375,00 21 615,50	6 375 29 909 445	425 1 993 963	15	587 179
31/12/2009			29 909 445	1 993 963	15	901 738
31/12/2010			29 909 445	1 993 963	15	1 172 033
31/12/2011			29 909 445	1 993 963	15	1 089 153
05/06/2012	réduction de la valeur nominale de 15 € à 5 €	-19 939 630,00	(19 939 630)	1 993 963		
31/12/2012			9 969 815	1 993 963	5	634 607
31/12/2013			9 969 815	1 993 963	5	530 121
09/07/2014	augmentation de capital par incorporation de créances - création de 1 908 804 actions Prime d'émission	9 544 020,00 24 577 411,44				
	réduction de la valeur nominale de 5 € à 2,5 €	-9 756 917,50	9 756 917,50	3 902 767	5 2,50	
01/09/2014	augmentation de capital ouverte	10 193 547,50	19 950 465	7 980 186	2,50	
19/09/2014	augmentation de capital réservée	31 043 195,00	50 993 660	20 397 464	2,50	
31/12/2014			50 993 660	20 397 464	2,50	529 833
31/12/2015			50 993 660	20 397 464	2,50	867 290
31/12/2016			50 993 660	20 397 464	2,50	922 388
31/12/2017			50 993 660	20 397 464	2,50	18 112 836
01/08/2018	augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, sans prime d'émission	9 806 470,00	60 800 130	24 320 052	2,50	
31/12/2018			60 800 130	24 320 052	2,50	18 117 277
31/12/2019			60 800 130	24 320 052	2,50	18 173 994
31/12/2020			60 800 130	24 320 052	2,50	18 239 573
31/12/2021			60 800 130	24 320 052	2,50	20 459 534

II.2.2.10.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

Néant

II.2.2.10.2. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

1. Répartition du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital de Gascogne SA est composé de 24 320 052 actions d'une valeur nominale de 2,5 €.

Au 08 mars 2022, le nombre d'actions composant le capital est toujours de 24 320 052. De plus, compte tenu de l'existence du droit de vote double pour les actions détenues en compte nominatif depuis plus de 3 ans (article 13 des statuts), le nombre total de droits de vote théoriques s'établit à 44 299 463. Le nombre de droits de vote exerçables est de 44 259 257 compte tenu de l'autocontrôle qui s'établit à 40 206 titres.

A la connaissance de la Société, les actionnaires ayant plus de 2,5% du capital ou des droits de votes sont les suivants :

- Attis 2 : 70,6% du capital et 77,51 % des droits de vote
- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM, ex VIKTORIA INVEST) : 11,87 % du capital et 12,48 % des droits de vote
- WYSER-PRATTE MANAGEMENT CO. Inc : 2,511 % du capital et 1,324 % des droits de vote

2. Franchissement des seuils

Conformément à l'article 9 des statuts de la Société, les dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce s'appliquent à tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2,5% du capital ou des droits de vote ou un multiple de 2,5% du capital ou des droits de vote.

Les déclarations de franchissement de seuils communiquées à la société Gascogne SA sont les suivantes :

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a déclaré des franchissements de seuil à trois (3) reprises :

- (i) Le 24 septembre 2021, ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a déclaré avoir franchi en baisse le 22 septembre 2021 le seuil de 15% du capital de la Société et détenir 3 642 326 actions, représentant 7 044 416 droits de vote, soit 14,98% du capital et 15,35% des droits de vote ;
- (ii) Le 03 janvier 2022, ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a déclaré avoir franchi en baisse le 29 décembre 2021 le seuil de 12,5% en capital de la société et détenir 3 012 521 actions, représentant 12,39% du capital et 5 94 618 droits de vote, représentant 13,16% des droits de vote ;
- (iii) Le 19 janvier 2022, ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 12,48% des droits de vote de la Société et détenir 2 887 018 actions représentant 11,87 % du capital et 5 589 105 droits de vote, représentant 12,48 % des droits de vote de la société.

De par l'augmentation du nombre de droits de vote double ainsi que les opérations de conversion de titres au porteur réalisées au cours des derniers mois de l'année 2021 et durant le premier trimestre 2022, Attis 2 a augmenté son nombre de droits de vote, qui s'élève désormais à 77,51% entraînant un franchissement de seuil de 77,5% des droits de vote.

Le 29 septembre 2021, M.Guy Wyser-Pratte de Wyser-Pratte Management Co. Inc a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 2,5% du capital de la société et détenir 608 439 actions représentant 2,511% du capital social et 1,324% des droits de vote de la société.

3. Participation des salariés

Au 31 décembre 2021, la participation des salariés dans le capital de la société se monte à 54 386 actions détenues par le Fonds Commun de Placement Gascogne Investissement, soit 0,223 % du capital.

Au 31 décembre 2021, la société Gascogne SA ne détient pas de contrat de liquidité.

Aucune action d'autocontrôle n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Conformément à la publication de la note d'opération enregistrée auprès de l'AMF sous la référence 14-237 le 27 mai 2014, il existe un pacte d'actionnaires entre ATTIS 2 et EEM. Ce pacte, ainsi que le sous-concert au sein d'Attis 2 sont décrits dans la décision de l'AMF n°214C0932.

AUTOCONTRÔLE

L'autocontrôle représente 40 206 actions, soit 0,17 % du capital.

AUTORISATIONS EN COURS

Conformément aux délégations données au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2014, ce dernier a autorisé le 1^{er} septembre 2014 l'émission des ORAN 1 et 2 (Obligation Remboursable en Action ou en Numéraire) dans les termes et conditions convenus.

- ORAN 1

L'émission d'un montant nominal de 9 363 952,5 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 1 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

- ORAN 2

L'émission d'un montant nominal de 2 688 890 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 2 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

II.2.2.10.3. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Néant

II.2.2.10.4. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR – COTATION SUR EURONEXT GROWTH

Conformément à la décision de l'Assemblée générale Ordinaire du 18 juin 2015, dans sa 8^{ème} résolution, le Conseil d'administration a mis en œuvre le transfert des actions GASCOGNE du marché réglementé EURONEXT vers le marché EURONEXT GROWTH (ex. ALTERNEXT).

Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'action GASCOGNE est cotée quotidiennement à la bourse de Paris sous la référence ISIN FR0000124414, mnémonique ALBI.

II.2.2.11. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette partie décrit les risques dont Gascogne estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ainsi que des incidences négatives importantes sur un plan social, sociétal et environnemental. Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de mesures afin de contrôler ses risques et en améliorer la gestion. Pour les risques les plus importants et lorsque cela est possible, des assurances sont souscrites pour couvrir tout ou partie de ces risques.

II.2.2.11.1. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Risques sur l'environnement

Les principaux risques environnementaux se situent au niveau de l'activité de la papeterie de Gascogne Papier à Mimizan, ils consisteraient principalement en un épanchement de produits chimiques.

Le Groupe assume ses responsabilités industrielles en cherchant quotidiennement à améliorer ses produits et process et à limiter ses impacts sur l'environnement. Ceci se traduit par la mise en place d'actions de prévention et de protection/prévention.

Ainsi les sociétés du Groupe se sont engagées dans des démarches de certifications et d'amélioration continue. De plus, des contrôles et audits internes permettent d'identifier les risques et de mettre en place les actions nécessaires. Enfin, en cas de situation d'urgence, des fiches de gestion de crise ont été créées. Certaines usines disposent également d'un Plan d'Opération Interne (POI) et réalisent des exercices de mise en situation, principalement liés à la survenance d'un incendie ou un épanchement de produits chimiques.

La gestion des risques liés à la fabrication du papier repose sur le respect des réglementations en vigueur et sur des efforts constants visant à optimiser les consommations et limiter les émissions.

La force de Gascogne Papier est de produire une pâte à papier non blanchie selon un procédé de fabrication intégré et bouclé. La teinte naturelle du bois est ainsi conservée, le traitement chimique est limité, la majorité de l'énergie nécessaire à l'activité de Gascogne Papier est autoproduite à base de biomasse, et enfin les produits chimiques utilisés lors de la fabrication de la pâte sont régénérés.

Les risques sur l'environnement sont traités dans la Déclaration de Performance Extra Financière (partie II.2.2.12.2 Informations environnementales).

Risques réglementaires

Le risque réglementaire consisterait, en cas de non-respect d'une exigence réglementaire, en des difficultés à obtenir auprès des autorités des autorisations d'exploitation.

En France, 8 sites du Groupe sont soumis à la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement car considérés comme susceptibles de générer des risques ou des dangers potentiels pour le voisinage ou l'environnement. Ces installations sont régies par le livre V Titre 1^{er} du Code de l'environnement. Enfin, il est à noter qu'aucun site du Groupe n'est classé « Seveso », c'est-à-dire qu'aucun n'est considéré comme un établissement industriel présentant des risques d'accidents majeurs.

Les risques réglementaires du Groupe sont principalement concentrés sur l'autorisation préfectorale d'exploitation du site de Gascogne Papier à Mimizan. La dernière autorisation date de février 2011, elle détaille des points de mise en conformité - relatifs aux rejets atmosphériques et aqueux - à mener.

Les travaux de mise en conformité s'étalent sur plusieurs années, selon un cahier des charges défini par arrêté préfectoral.

Risques sur les personnes

Les équipements de production industrielle du groupe Gascogne ainsi que les produits utilisés dans les procédés de transformation présentent un certain nombre de risques pour les personnes impliquées. Ces risques sont de plusieurs ordres :

- les risques liés à la pénibilité au travail (horaires de nuit et en équipes alternantes, exposition aux produits chimiques et bruit, manutention manuelle, postures pénibles, etc.),
- les risques liés aux machines et installations (incendie, entraînement ou écrasement d'un membre dans une machine, blessure par coupure, choc électrique lié à un organe de transmission non protégé, etc.),
- les risques liés à la manutention et aux interventions sur site (douleurs lombaires, heurts ou écrasements suite à des chutes de fardeaux/bobines, heurts ou écrasements par engins de levage ou de manutention),
- les risques liés aux poussières (mise en suspension de fines poussières de bois),
- les risques liés à l'utilisation de produits chimiques (inhalation lors de la mise en œuvre des produits et en cas de rupture de contenants, explosion accidentelle lors d'une vidange, explosion de produits stockés, etc.),
- les risques liés aux nuisances et rejets (émission de composés malodorants, COV, bruit, etc.).

Ces nombreux dangers sont inhérents à l'activité industrielle de travail du bois, à la production et à la transformation de papier et à l'utilisation de nombreux équipements qui peuvent entraîner des maladies professionnelles ou des accidents graves, tant lors des phases d'utilisation que lors des opérations de nettoyage et de maintenance.

Ainsi, la papeterie de Mimizan a eu à déplorer un accident mortel fin décembre 2012.

Il est donc de la responsabilité de Gascogne de mettre en place et de veiller à l'application la plus rigoureuse possible de normes strictes garantissant la sécurité de ses employés et de vérifier et corriger régulièrement sa politique dans ce domaine. Ces normes sont mises en œuvre par le biais d'audits réguliers, d'une analyse de chaque incident ou accident et du respect de la réglementation. Gascogne organise également des formations systématiques lors de l'accueil de chaque salarié et entreprise extérieure avant leur entrée en poste ainsi que des campagnes de sensibilisation régulières.

Une coordination avec les instances représentatives du personnel (ex. CSSCT en France) est établie afin de prendre en compte les attentes des salariés et d'élaborer avec le personnel concerné des approches de sensibilisation et de formation visant à réduire les risques dans les usines et les entrepôts. Le personnel est également impliqué lors de la mise en place des actions correctives et préventives.

En outre, afin de prévenir les accidents corporels et, d'une manière générale, d'assurer de bonnes conditions de sécurité sur les lieux de travail, la sécurité des outils industriels est progressivement renforcée sur chaque site de production par des investissements et un contrôle de conformité des moyens de production ainsi que leur système de sécurité.

De l'amiante ayant été utilisé dans certaines parties de la papeterie, le site de Mimizan a fait l'objet d'un classement « amiante » en 2015. Certains salariés et anciens salariés ont contracté des maladies dues à l'amiante dont le caractère professionnel a été reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Des procédures judiciaires ont été menées par ces salariés et anciens salariés, la faute inexcusable de l'employeur ayant été reconnue, et ont abouti à des indemnisations versées par Gascogne Papier.

Les risques sur les personnes sont traités dans la Déclaration de Performance Extra Financière (partie II.2.2.12.3 Informations sociales et sociétales).

Risques sur les biens

Les incendies

Le risque incendie est le principal risque auquel les sites sont exposés.

Le risque de départ et de propagation d'incendie est un risque inhérent à l'activité industrielle et en particulier concernant le groupe Gascogne :

- la nature des matières premières utilisées : le bois, le papier, les matières plastiques, les solvants qui peuvent s'enflammer,
- les procédés industriels de fabrication : par exemple, dans les scieries, le travail du bois génère des poussières de bois inflammables, les travaux par points chauds,
- la présence d'installations électriques,
- le stockage de matières premières.

Le Groupe a eu à faire face à des incendies conséquents sur plusieurs sites, le dernier concerne la chaudière qui alimentait le séchoir à bois de la scierie de Saint Symphorien qui a été entièrement détruite par un incendie en mai 2020 (le précédent incendie dans le Groupe datait de 2012).

Afin de limiter le risque d'incendie, les sociétés du Groupe mettent en place :

- des programmes de prévention : sensibilisation des salariés (interdiction de fumer), formation d'équipes d'intervention d'urgence, bonne tenue des locaux,
- des programmes de protection : maintenance et protection des installations électriques (en particulier dans les scieries du fait des poussières de bois). Des systèmes de sprinklers ont été mis en place sur un certain nombre de sites du Groupe.

Les défaillances techniques

Bien que toutes les mesures de maintenance et de sécurité des équipements soient mises en œuvre, le Groupe ne peut exclure que d'éventuelles défaillances techniques imprévisibles puissent entraîner des dommages sur les personnes et sur les biens.

Dans le Groupe, la défaillance technique qui serait la plus dommageable concerne la papeterie de Mimizan, exposée à des risques tels que l'explosion de la chaudière de régénération ou la casse d'un cylindre frictionneur.

La papeterie n'a jamais connu un tel incident mais les conséquences économiques (voire humaines dans le cas d'une explosion) seraient très importantes avec un arrêt probable de la production pendant plusieurs semaines sans qu'il soit pour autant possible de les évaluer précisément.

La gestion des risques incendie et de défaillance des équipements sont effectuées par le biais d'une revue annuelle des risques menée avec la compagnie d'assurance du Groupe.

L'expert de l'assurance évalue chaque année le niveau de risques de chacun des sites par rapport aux pratiques du secteur, constate les plans de progrès mis en place et émet des recommandations d'améliorations.

II.2.2.11.2. RISQUES FINANCIERS

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une société de ne pas être en mesure de rembourser ses dettes.

Les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- Le Crédit syndiqué de 110 M€ de décembre 2017 (qui arrive à échéance en 2022)
- Deux crédits d'investissement pour un total de 10 M€ souscrit auprès de BPIFrance
- Des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits en 2020 pour 22 M€ (amortis sur 5 ans à compter de 2021).
- Un contrat d'affacturage de 60 M€

Les covenants bancaires du crédit syndiqué (ratio de levier et ratio de fonds propres) ont été respectés au 31 décembre 2021.

L'échéancier de remboursement des dettes existantes au 31 décembre 2021 est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Montants au 31.12.21	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
Prêt de refinancement 2017	23,8	23,8					
Crédit d'investissement	22,1	22,1					
Prêt Garanti par l'Etat (PGE)	19,8	4,4	4,4	4,4	4,4	2,2	
Crédit d'investissement BPIFrance	13,0	2,0	2,0	2,6	2,6	0,6	3,1
Prêt ARI	4,2	1,5	1,5	1,2			
Affacturage ⁽¹⁾	36,1						
Locations	7,9	2,2	0,9	0,9	0,9	0,9	1,9
Divers	0,6	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	
Total dettes financières brutes	127,5	52,1	4,6	4,8	3,6	1,6	5,0

⁽¹⁾ La dette d'affacturage est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

En 2022, le Groupe devra faire face à des échéances de remboursement importantes avec le paiement de la part in fine du crédit syndiqué qui arrive à échéance (45,9 M€).

Dans le cadre du projet d'implémentation d'une nouvelle machine à papier pour la papeterie de Mimizan, le Groupe a mené en 2021 des discussions avec ses partenaires bancaires pour le financement de cette machine ainsi que pour le refinancement du crédit syndiqué 2017.

Fin 2021, un 1^{er} tour de table a été bouclé avec des accords des banques partenaires du Groupe, de la Banque Européenne d'Investissement (pour 50 M€), de BPIFrance et de la Région Nouvelle Aquitaine sur la base d'un budget de 170 M€ pour le projet.

Le dossier de financement n'est pas achevé à date, compte tenu de l'actualisation en cours du budget global de la machine à papier rendue nécessaire par les hausses des prix des matières premières observées depuis la fin du 1^{er} semestre 2021. L'objectif est d'aboutir dans les prochains mois.

Dans l'hypothèse (que le management juge improbable) où ces discussions n'aboutiraient pas avant la fin de l'année, la trésorerie disponible fin 2021 (30 M€), ainsi que les perspectives de génération de cash-flow pour l'année 2022 permettent d'envisager sereinement un remboursement de l'intégralité du solde du crédit syndiqué sans mettre en péril la liquidité du Groupe.

Risques de taux

Le risque de taux est caractérisé par un risque de la hausse des frais financiers à supporter en cas d'une variation défavorable des marchés de taux d'intérêts lorsque la société a recours à un endettement à taux variable.

Le Groupe est exposé aux hausses de taux d'intérêt, une part significative de ses financements étant à taux variable (64% de la dette brute totale au 31 décembre 2021), et en quasi-totalité indexés sur l'Euribor 3 mois.

Le Groupe ne détient pas d'actifs à taux variable, aussi son exposition nette est constituée des dettes financières à taux variable soit 82 M€.

Les dettes à taux variables ne sont pas couvertes à fin 2021.

La présentation de ce risque et des analyses de sensibilité sont détaillées dans les annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.3).

Risques de change

Le risque de change est lié à l'incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre lorsque la société réalise des transactions (achats ou ventes) libellées en devise étrangère. Les fluctuations des monnaies peuvent affecter l'entreprise sur deux plans :

- des fluctuations peuvent diminuer le montant du produit d'une vente (ou augmenter le coût d'un achat) compte tenu du délai de paiement entre la date de facturation et la date d'encaissement,
- des fluctuations peuvent affecter la compétitivité des produits vendus, les rendant plus ou moins chers pour les acheteurs étrangers.

Le risque de change du Groupe est relativement limité et est constitué uniquement d'un risque de change opérationnel.

En effet, si 55% du chiffre d'affaires est réalisé à l'export (soit 220 M€), seulement 30 M€ sont réalisés en devises étrangères dont principalement en dollars américains (85%), soit moins de 8 % du chiffre d'affaires total du Groupe, dont une partie (16%) est naturellement couverte par des achats en dollars.

Compte tenu des prévisions de ventes en dollars et de la parité euro/dollars retenue, une baisse de 10% de la parité euro/dollars aurait un impact négatif de 2,6 M€ sur le chiffre d'affaires par rapport au budget établi.

La position nette au bilan en dollars est une créance nette de 10 M€ à fin 2021.

Le Groupe n'a pas recours aux couvertures de change.

D'autres analyses de sensibilité requises par les normes IFRS sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.4).

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie peut être caractérisé soit par un risque de dépendance vis-à-vis d'un client, soit par un risque de recouvrement vis-à-vis d'un client.

Le risque de contrepartie dans le Groupe est limité.

Le 1^{er} client représente moins de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe et les 5 premiers clients représentent 15% du chiffre d'affaires du Groupe.

Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients et à sa politique de couverture du risque de recouvrement par des contrats d'assurance-crédit, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur.

Risque de dilution lié aux ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

Les ORAN ont été cédées le 25 février 2020 par les établissements bancaires détenteurs à la société Biolandes Technologies, actionnaire d'Attis 2, le principal actionnaire de Gascogne SA avec 70,6% des actions. Toutes leurs caractéristiques ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité au 31 décembre 2023.

Le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions, ce qui entraînerait sur la base du nombre d'actions et de droits de vote, une dilution de 19 % du capital de la Société.

II.2.2.11.3. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Risques sur matières premières et énergies

Le groupe Gascogne est exposé :

- aux variations de cours des matières premières, en particulier pour les activités de transformation des Sacs et Flexible,
- aux variations de cours des énergies, en particulier pour l'activité de production de la papeterie.

Ces variations peuvent être significatives du fait des conditions de marché et d'autres facteurs sur lesquels le Groupe n'a pas d'influence.

Afin de limiter ces risques, la politique générale est de s'efforcer d'avoir au moins 3 fournisseurs agréés pour chaque type de matière afin de limiter la dépendance à un fournisseur en particulier.

Dans l'environnement concurrentiel dans lequel Gascogne intervient, l'évolution des prix de vente relève essentiellement de l'évolution de l'offre et de la demande. Les équipes commerciales sont mobilisées en permanence pour répercuter au maximum les hausses de coûts matière et énergie mais les situations sont très variées suivant les activités et les typologies de client, et il n'est pas toujours possible de les répercuter immédiatement et dans les mêmes proportions. Néanmoins, avec certains clients importants, des clauses d'indexation de prix liées à certaines matières premières tendent à se développer.

En 2021, les achats de matières premières ont représenté 45 % du chiffre d'affaires et les achats d'énergie 7,1 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture.

Ci-dessous, la proportion représentée par les principales familles d'achat (en % du total des achats externes).

	2021	2020
Papier	29%	30%
Bois	24%	27%
Polyéthylène	9%	8%
Films plastiques	12%	10%
Produits chimiques	7%	8%
Aluminium	5%	5%
Colles	2%	2%
Encres	2%	2%
Autres	9%	8%
Matières premières	100%	100%
Electricité	82%	77%
Fuel	11%	12%
Autres	8%	11%
Energie	100%	100%

Papier

Les papiers sont la première famille d'achat de matières premières du Groupe utilisés par les activités de transformation sacs et flexible et à la marge pour l'activité papier (pour les produits couchés) qui s'approvisionnent pour partie au sein du Groupe auprès de la papeterie pour les papiers écrus (KNF et SK) mais également pour partie en externe pour toutes les autres sortes de papier, notamment les papiers blanchis.

Ces achats regroupent des sortes très variées de papier avec des situations concurrentielles différentes selon les papiers.

Le Groupe diversifie au maximum ses sources d'approvisionnement, le premier fournisseur représente de l'ordre de 16% et les 5 premiers de l'ordre de 39% des achats de papier en 2021.

Globalement, le marché du papier suit le cours de la pâte à papier, mais les prix sont surtout et de plus en plus impactés par l'équilibre entre l'offre et la demande. Au cours des dernières années, les cycles ont été plus courts et plus brutaux : forte augmentation entre 2017 et mi-2019, baisse entre mi-2019 et mars 2021 et à nouveau un cycle de hausse depuis le 1^{er} semestre 2021.

Une évolution de 10% des prix moyens du papier a un impact de 5 M€ sur le montant des achats de papier.

Bois

Les achats de bois de process sont très majoritairement concentrés sur le massif des Landes de Gascogne couvrant les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne. Ces achats sont réalisés par la société Gascogne Bois pour ses scieries et pour le compte de la papeterie de Gascogne Papier.

Les achats de bois énergie pour pourvoir au fonctionnement des chaudières biomasse du Groupe sont limités en volume à leur strict nécessaire notamment pour la papeterie sur la période hivernale et assurés par la plateforme de Gascogne Bois situé à Saint Pardoux en Dordogne

Le massif des Landes de Gascogne est une forêt principalement privée. Le marché des achats de bois s'organise autour des 3 ventes publiques annuelles de l'ONF, des contrats annuels de bois façonnés auprès d'institutionnels, des appels d'offres organisés par les gestionnaires de la forêt privée et des transactions de gré à gré par les équipes d'acheteurs de Gascogne Bois.

Gascogne occupe une place significative sur le massif forestier des Landes de Gascogne : c'est le seul acteur industriel à offrir à la propriété forestière la valorisation des bois de tout âge depuis les coupes d'amélioration (éclaircies) aux coupes de régénération. Toutes les qualités des arbres sont utilisées dans les différents process du Groupe.

Les prix du bois ont été historiquement relativement stables en dehors des accidents climatiques de décembre 1999 et janvier 2009 qui ont fait chuter les cours pendant plusieurs années.

Depuis lors, le massif apprend à gérer le déséquilibre du peuplement forestier au regard de la demande industrielle. Le rapport de force entre l'offre et la demande induit les variations de prix d'achat à la hausse ou à la baisse en fonction de cet équilibre et de la faculté des industriels à répercuter les hausses dans les prix de vente.

Concernant le Groupe, la papeterie a pu plus facilement répercuter les hausses compte tenu de son portefeuille clients. Pour Gascogne Bois, cette faculté à répercuter les hausses est en train d'évoluer depuis l'arrêt des contrats GSB et les nouvelles orientations de marché visées.

Une évolution d'un euro par m³ de bois sur pied a un impact d'1 M€ sur le montant des achats de bois.

Fuel

Le pétrole est une ressource énergétique dont les prix fluctuent et sont sur une tendance haussière sur le long terme.

Avec la mise en service de la chaudière biomasse en 2016 sur le site de la papeterie de Mimizan, le Groupe a largement diminué sa dépendance au fuel, la consommation a été divisée par quatre. Un projet d'investissement est en cours d'étude pour substituer les ¾ de la consommation résiduelle de fuel.

Une évolution de 10% des prix moyens du fuel aurait un impact de l'ordre de 0,2 M€ sur le montant des achats de fuel.

Electricité

L'électricité est un poste de coût important pour le Groupe et en particulier pour la papeterie de Mimizan qui est un site industriel répondant aux critères d'électro-intensivité.

Afin de limiter son exposition aux fluctuations des prix du marché, outre la recherche de la meilleure efficacité énergétique, la société a mis en place plusieurs dispositifs ces dernières années.

La papeterie est membre d'Exeltium depuis son lancement en 2010, consortium de sites industriels électro-intensifs qui lui permet d'approvisionner un peu plus de 15% de sa consommation d'électricité à un prix stable et compétitif.

La papeterie a investi dans de nouvelles turbines de production d'électricité dans le cadre des appels à projet CRE5 dont elle a été lauréate en 2017. Au titre de ces projets de cogénération d'électricité renouvelable, les sociétés lauréates bénéficient d'un complément de rémunération à un prix garanti au-delà du prix du marché sur une durée de 20 ans. En outre, ces nouvelles turbines, mises en services en novembre 2019 permettent d'augmenter la production d'électricité jusqu'à 20% par rapport aux anciennes, représentant près de 60% de sa consommation.

Enfin, le Groupe bénéficie également du tarif réglementé ARENH pour une partie de ses approvisionnements.

Les prix du marché européen de l'électricité qui étaient relativement stables depuis l'ouverture des marchés de gros de l'électricité dans les années 2000, connaissent une flambée depuis le mois de septembre 2021 dans des proportions qui n'avaient été prévues par aucun économiste, prenant de court toutes les entreprises électro-intensives comme la papeterie de Mimizan. Les prix ont été multipliés par plus de 3 entre août et décembre 2021. Le prix moyen de décembre 2021, record absolu, représente plus de 8 fois le prix moyen de l'année 2020.

Cela a représenté en 2021 un surcoût de 9,4 M€ pour le Groupe dont 7,4 M€ pour la papeterie.

Les perspectives pour les années à venir restent incertaines. A court terme, en 2022 le prix de marché de l'électricité ne va pas baisser, aggravé par la crise en Ukraine. Face à cette situation, le Groupe a augmenté la quantité d'approvisionnement au tarif ARENH pour l'année 2022 et la papeterie a appliqué une surcharge énergie à ses clients depuis mi-novembre 2021.

Une évolution de 10% des prix moyens d'électricité a un impact de 1,4 M€ sur le montant des achats d'électricité.

Risques liés à la défaillance des fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques suivants avec ses fournisseurs :

- un fournisseur en situation de défaillance financière qui peut causer des ruptures d'approvisionnement
- un non-respect des aspects sociétaux et environnementaux de la part du fournisseur qui peut porter atteinte à notre réputation
- une dérive des plannings de production ou de livraison qui peut engendrer des perturbations de nos productions

Grâce à son intégration, Gascogne peut sécuriser une partie de ses matières premières.

Pour les approvisionnements externes, le service Achats de Gascogne a mis en place une politique « achats responsables ». Les fournisseurs sont sélectionnés selon un optimum qualité, service, coût, sécurité alimentaire et environnement ; puis ils sont évalués et classés selon différents critères et risques : financier, produit, consommateur, environnement et énergie, développement durable.

Ces mesures et notations, reconduites chaque année, conduisent à une classification des fournisseurs allant du niveau acceptable / performant à non homologable / inacceptable.

Les fournisseurs sont informés par écrit du résultat de leur évaluation, avec si besoin une liste d'actions correctives incluant un délai de mise en place. Selon leur résultat, les notations peuvent effectivement donner lieu à une demande d'amélioration, une demande de plans d'actions avec suivi, un audit, voire même une non-homologation du fournisseur ou son déréférencement.

Risques juridiques

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Tous ces litiges sont provisionnés dans les comptes au mieux de la connaissance du Groupe, pour un montant global de 2,6 M€.

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent. Le Groupe travaille en collaboration avec des cabinets spécialisés afin de s'assurer du respect des lois et réglementations fiscales dans chacune de ses filiales.

Au 31 décembre 2021, il y a deux contrôles fiscaux concernant :

- la société Gascogne Sack Deutschland : ce contrôle s'est terminé au cours du 1^{er} trimestre 2022, sans redressement pour la société ; et
- la société Gascogne Papier : ce contrôle est toujours en cours.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

Risques liés à l'image de marque et à la réputation

L'image de marque attachée aux Groupe participe au développement de l'activité de ce dernier. Tout événement de nature à nuire à cette image est par conséquent susceptible d'entraîner une diminution des ventes du Groupe. Tel serait notamment le cas de tout litige auquel la société et/ou l'une de ses filiales serai(en)t partie(s).

II.2.2.11.4. LA COUVERTURE DES RISQUES PAR LES ASSURANCES

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance auprès de compagnies de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité Civile avant et après livraison.

● Au titre du **programme d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison)** sont notamment couverts, sous réserve des franchises exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels.

Depuis le 1er Janvier 2009, la garantie a été étendue à la Responsabilité professionnelle. Ce programme composé d'une police « Master » souscrite par Gascogne SA regroupe la totalité des sociétés du Groupe ayant leur siège en France, avec extension de garantie en différences de conditions et différences de limites (DIC, DIL) pour toutes les sociétés ayant leur siège à l'étranger qui bénéficient par ailleurs de polices locales.

Au 1er janvier 2021, Gascogne SA a souscrit un nouveau programme d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison) d'une durée de 2 années. Les termes et conditions tarifaires de ce programme pour l'année 2022 seront identiques à ceux établis pour l'année 2021

Récapitulatif montants des capitaux garantis :

- Responsabilité Civile Exploitation, tous dommages confondus : 30 000 000 € par sinistre
- Responsabilité Civile après livraison, tous dommages confondus : 30 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

● Au titre du **programme d'assurance Dommages/Pertes d'exploitation**, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...).

Ces programmes sont composés de polices souscrites par Gascogne SA, l'une pour sa Division Bois, l'autre pour sa Division Emballage (papier, sacs, flexible) sur les sites français et localisés dans l'Union Européenne ; et adaptée à chacune des activités pour les sites français et de polices locales pour les sites hors Union Européenne.

Le marché des risques entreprises poursuit son durcissement en 2021 et est particulièrement inflationniste, créant des conditions de renouvellement de contrat très difficiles. Les assureurs dommages ont pour objectif de redresser leurs portefeuilles afin de suivre les contraintes imposées par les réassureurs mondiaux et cherchent à diminuer leur exposition sur les risques et activités sensibles.

Le programme multirisque industriel souscrit le 1^{er} janvier 2020 par Gascogne SA pour sa Division Emballage et d'une durée de 3 (trois) ans a ainsi fait l'objet d'une révision cette même année afin de contenir les augmentations tarifaires pratiquées par les Compagnies d'assurance.

La clause de durée « LTA » dont est dotée la police souscrite par Gascogne SA a permis de reconduire à l'identique les termes et conditions tarifaires de ce programme pour l'année 2021.

Cependant, Gascogne SA a été informée de la décision prise par l'un de ses assureurs dommages de diminuer ses engagements pour l'année 2022. Ainsi, la garantie bris de machine souscrite pour Gascogne Papier a été revue à la baisse. De plus, de la co-assurance à la couverture des risques a dû intervenir au 1^{er} avril 2022.

Par ailleurs, Gascogne SA a reconduit au 1er janvier 2022 pour sa Division Bois les polices d'assurances incendie bâtiment, bris machine et stocks, avec des garanties et limites adaptées à ses besoins.

Récapitulatif des principales franchises Dommages/Pertes d'exploitation 2021 et 2022.

● Division emballage :

- Activité de papeterie :
 - Tous Dommages Directs et pertes d'exploitation : 2 000 000 €
 - Sauf chaudière BWE, tous dommages directs et PE : 4 000 000 €
- Autres sites non-sprinklés
 - Tous Dommages Directs et pertes d'exploitation : 1 000 000 €
- Autres sites sprinklés
 - Tous Dommages Directs : 100 000 €
 - Tous dommages de pertes d'exploitation : 3 jours ouvrés du site sinistré

● Division bois :

- Incendie bâtiment :
 - Incendie et événements assimilés : 80 000 €
 - Pertes d'exploitation : 3 jours ouvrés
- Bris machine
 - Dommages matériels : 50 000 € par sinistre
 - Pertes d'exploitation : 10 jours ouvrés par sinistre
- Stocks
 - Stockage : 20 000 €

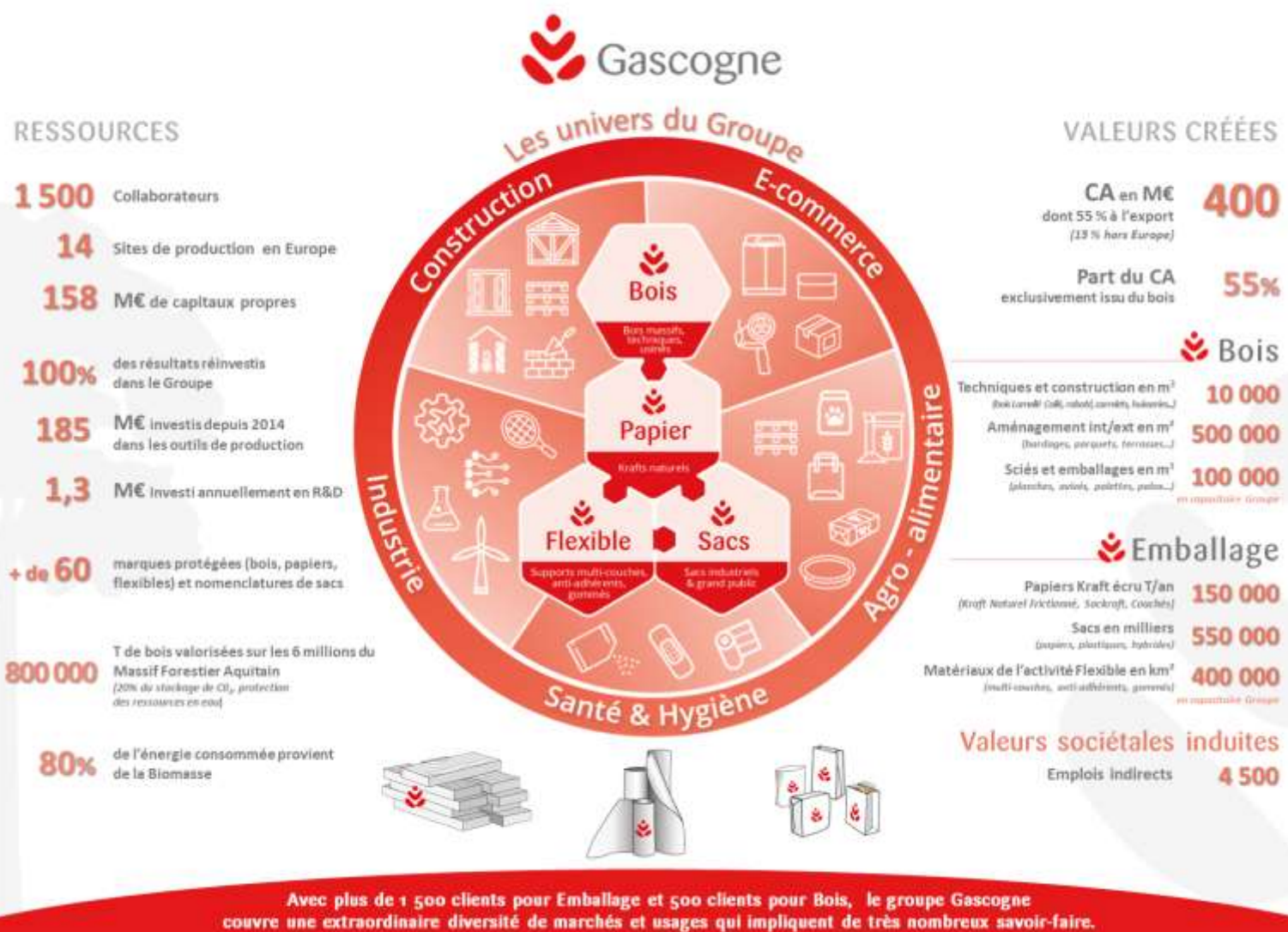
Le montant des primes d'assurance s'élève à 2,7 M€ en 2021.

Fait à Mimizan, le 24 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration

II.2.2.12. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

II.2.2.12.1. DESCRIPTION DU MODELE D'AFFAIRE



Le Groupe Gascogne est organisé autour de 2 divisions et 4 Activités, chacune d'entre elles étant spécialisée dans un secteur d'Activité :

- Division Bois
- Division Emballage: activité Papier, activité Sacs, activité Flexible

La stratégie du Groupe déployée depuis 7 ans s'articule principalement autour de 3 grands principes :

- Investir massivement dans l'outil industriel : 185 M€ en 7 ans soit près de 50% d'une année de chiffre d'affaires
- Développer le Groupe autour de ses 4 Activités car elles sont complémentaires et intégrées avec un approvisionnement bois maîtrisé issu du massif forestier des Landes de Gascogne
- Se développer commercialement sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée et en développement

La Division Bois

La Division Bois est constituée de 3 sociétés, Gascogne Bois, Palfrance et Gascogne Forêt Services, elle représente 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'activité de gestion forestière de Gascogne Forêt Service est très en amont de la chaîne de valeur pour accompagner les sylviculteurs dans la gestion et la valorisation de leur propriété et renforcer les liens avec le Groupe.

En amont, Gascogne Bois mobilise la matière première pour l'approvisionnement des usines de transformation du Groupe vers les marchés variés de la Division Bois ainsi que vers la papeterie.

En aval, l'outil industriel de Gascogne Bois couvre la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation du bois. Cet outil a été rationalisé au cours des dernières années afin de construire une chaîne de valeur plus efficiente et apte à s'adapter aux changements structurels des marchés adressés.

Palfrance est spécialisée dans la fabrication de palettes.

La Division Emballage

Elle représente 90% du chiffre d'affaires du Groupe.

Activité Papier

Cette Activité s'articule principalement autour de la société Gascogne Papier qui exploite la papeterie de Mimizan. Positionnée au cœur du massif landais, cette papeterie est un spécialiste européen du papier kraft, travaillant exclusivement à partir de pâte vierge, qui fabrique trois grands types de produits : du papier kraft naturel frictionné écru (KNF), du papier pour sacs écru (SK) et des papiers couchés.

Les perspectives des supports papier pour l'emballage, notamment alimentaire bénéficient de l'évolution de la réglementation pour réduire le poids des emballages et substituer chaque fois que c'est possible les emballages uniques multi matériaux ou plastiques par des mono matériaux ou du papier.

Ces marchés peuvent être considérés en économie de production. En effet les investissements se font pendant les cycles hauts et sont très capitalistiques (le coût d'une machine à papier greenfield est supérieur à 100M€). Compte tenu des faibles croissances le temps d'intégration des nouvelles capacités est long et impacte les prix de marché.

Le principal enjeu de cette Activité fortement capitalistique est la remise à niveau de l'outil industriel, largement entamée depuis 7 ans et qui va être poursuivie dans les années à venir avec le projet de nouvelle Machine à Papier.

Activité Sacs

Avec 5 sites de production situés dans 4 pays (France, Allemagne, Grèce et Tunisie), cette Activité propose une large gamme de sacs sur-mesure (petite, moyenne et grande contenances), en papier, en plastiques et hybrides associée à une politique de services fortement développée (accompagnement technique, assistance graphique, solutions logistiques).

L'intégration verticale avec la société Gascogne Papier qui fournit du papier « Sack Kraft » pour Gascogne Sacs est un atout indéniable pour cette Activité en sécurisant en grande partie l'approvisionnement de la matière première la plus stratégique.

Le principal enjeu de cette Activité est le développement et l'industrialisation des sacs recyclables.

Activité Flexible

Cette Activité, constituée de deux sites en France et en Allemagne, se positionne parmi les transformateurs européens de matériaux multicouches (emballages souples, emballages sécurisés, parements d'isolation) et de supports anti-adhérents et gommés.

Le principal enjeu est de poursuivre le développement sur des segments stratégiques en croissance et avec des barrières à l'entrée fortes (exemples : composites pour l'aéronautique et multicouches pour l'isolation-bâtiment).

Principaux marchés

En synthèse, le positionnement marchés/produits des Activités est le suivant :

	BOIS	PAPIER	SACS	FLEXIBLE
Produits	> Palettes / Caisses > Sciage/ Frises aboutées > Lamellés / Collés > Terrasse / Parquet	> Papier Kraft Naturel > Papier SacKraft Naturel > Papiers couchés	> Sacs d'aliments pour animaux domestiques > Sacs Matériaux de Construction > Sacs pour produits chimiques > Sacs pour l'agroalimentaire > Sacs pour semences / engrais / produits minéraux	> Complexes multicouches > Supports siliconés > Papiers gommés > Solutions d'impression
Secteurs de clientèle	> Industrie > Construction > Chimie > Pellets	> Emballage > Industrie > Agroalimentaire > Construction > Autres	> Pet Food > Construction > Chimie > Agroalimentaire > Jardinerie	> Agroalimentaire > Construction > Emballage > Santé > Autres
Technologies	> Sciage > Séchage > Classement mécanique > Aboutage/ Rabotage > Lamellation	> Vélins / Vergés / Teintes Claires / Spéciaux > Papier SacKraft standard traité REH > Papiers cuisson / anti-adhérents / anti-glisse / ignifugés	> Base papier > Base plastique > Base hybride > Impression	> Complexes / Complexes renforcés > Supports siliconés / Papiers gommés > Flexographie / Héliogravure
Chiffres d'affaires ¹ 2021 (en M€)	84,3	148,4	122,5	113,7
Ebitda 2021 (en M€)	0,7	7,1	13,3	10,0
Ebitda 2021 (en %)	0,8	4,8	10,9	8,8
Effectifs ¹⁹ 2021	272	356	430	326

¹ Chiffres d'affaires yc ventes intragroupe

¹⁹ Effectifs totaux par activité (sites France & étranger)

II.2.2.12.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1. Note méthodologique Partie Environnement

Les problématiques environnementales font partie des préoccupations constantes du Groupe.

Le reporting vise à collecter les données environnementales dans chaque site et filiale du Groupe afin de les consolider au niveau de chaque activité, puis au niveau de la maison mère.

L'exercice de reporting a été mis en place dès 2002 dans le Groupe pour répondre à un double objectif de pilotage interne et de communication.

Depuis l'exercice 2013, l'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application (Décret n°2012-557 du 24 avril 2012) rendent obligatoire la communication et la vérification externe d'informations sociales, environnementales et sociétales pour les sociétés cotées ainsi que les S.A. et S.C.A. non cotées qui dépassent certains seuils d'effectifs et de chiffre d'affaires.

A compter de l'exercice 2018, la Directive Européenne 2014/95/UE sur le reporting extra-financier, transposée en droit français par l'Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret d'application n°2017-1265 du 9 août 2017, rentre en vigueur. Concrètement le dispositif Grenelle II est modifié par cette nouvelle Directive consistant à présenter une « déclaration de performance extra-financière » (DPEF). Juridiquement la transposition a pour objet principal de modifier les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2 du Code de commerce (cf Annexes la à le) institués initialement par l'article 225 de la loi Grenelle II de 2010 et son décret de 2012.

Le périmètre du reporting

Le reporting environnement concerne l'ensemble des sites du Groupe (France & Etranger).

La société Palfrance, acquise en juillet 2016 par la division Bois, est prise en compte dans le reporting environnemental à compter de l'exercice 2018.

Les sociétés étrangères jusqu'alors exclues du périmètre de reporting sont aujourd'hui intégrées pour une sélection d'indicateurs quantitatifs. Elles représentent 16% du chiffre d'affaires 2021 du Groupe.

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les parties prenantes et outils de reporting

Les responsables environnement des sites de production sont mis à contribution. En effet, ils ont pour mission d'organiser la collecte d'informations dans chaque filiale. La centralisation et la consolidation au niveau des activités (Bois, Papier, Sacs, Flexible), des Divisions (Bois, Emballage) et du Groupe sont réalisées par un coordinateur environnement.

Afin d'harmoniser la remontée et la consolidation d'informations, le reporting repose sur une matrice commune à l'ensemble des filiales et sites du Groupe, mise en place depuis 2002 pour un suivi des principaux indicateurs d'impact environnemental des sites de production.

Cette matrice est accompagnée d'un guide de reporting dans lequel chaque indicateur est clairement défini et la méthode de calcul à appliquer est indiquée. Cet outil assure l'homogénéité et la cohérence des informations fournies dans la matrice par chaque contributeur.

Le reporting environnement est réalisé une fois par an.

Sur le plan qualitatif, les bonnes pratiques sont communiquées lors d'entrevues entre les responsables environnement et les coordinateurs environnement.

Le choix des indicateurs

Pour chacune des grandes thématiques environnementales (eau, air, énergie, ressources, déchets), le Groupe a choisi de suivre des indicateurs selon plusieurs critères. En effet, ils doivent être représentatifs et rendre compte de l'impact environnemental de l'activité.

Précisions sur le périmètre et/ou la définition de certains indicateurs

- Consommation d'eau

Périmètre : Groupe

Il s'agit de mesurer le volume d'eau consommé en m³ sur l'année pour le process de fabrication (l'eau des bureaux et sanitaires n'étant pas significative).

Cette consommation correspond au volume d'eau du réseau acheté ainsi qu'au volume d'eau prélevé dans le milieu naturel.

Les quantités rejetées dans le milieu naturel ne sont pas déduites.

Un nouvel indicateur est mis en place en 2020 pour les sites français : l'intensité en eau. Il s'agit d'établir un ratio entre la consommation d'eau et la quantité de produits fabriqués.

Périmètre : France

- Consommation d'énergie
 - L'électricité

Périmètre : Groupe

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation en électricité en Mégawatt-heure sur l'année.

Par cohérence avec la déclaration annuelle des rejets polluants GEREP²⁰, l'électricité autoproduite est exclue du périmètre.

- Le gaz

Périmètre : Groupe

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation en gaz (gaz naturel et gaz industriel) en Mégawatt-heure sur l'année.

A compter de 2019, le GPL utilisé pour les chariots est comptabilisé.

- Le fioul

Périmètre : Groupe

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation de fioul en Mégawatt-heure sur l'année.

A compter de 2019, le fioul utilisé pour les chariots est comptabilisé.

²⁰ Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes

- Emissions atmosphériques
 - Emissions de CO₂ fossiles

Périmètre : France

Les émissions de CO₂ reportées pour le site Gascogne Papier sont celles reportées dans le cadre du PNAQ (Plan National d'Allocation Des Quotas).

- Emissions de COV

Périmètre : Groupe

Les émissions de composés organiques volatils (COV), dues à l'utilisation de solvants organiques, sont indiquées en tonnes. Sont exclus du périmètre la quantité de produits solvantés détruits ainsi que les COV contenus dans les boues d'encre.

- Consommation de matières premières
 - Le bois

Périmètre : Groupe

Il s'agit de mesurer et d'exprimer en tonnes la quantité de bois consommée en tant que matière première. Les quantités de bois consommées reportées correspondent aux quantités de bois achetées.

Sont comptabilisés uniquement les bois rentrant dans le process de fabrication. Notamment, les palettes ne sont pas comptabilisées car elles ne sont pas considérées comme des matières premières.

- Pourcentage de bois certifié gestion forestière durable PEFC™²¹ et FSC®²²

Périmètre : Groupe / seuls les sites certifiés sont concernés

Il s'agit de quantifier la part de bois certifié consommé pour fabriquer les produits Gascogne. Les quantités de bois certifié consommées reportées correspondent aux quantités de bois achetées. La quantité de bois certifié est suivie dans les Chaînes de Contrôle (CoC) sur la base des récapitulatifs des quantités de bois PEFC™ et FSC® envoyés par les fournisseurs.

- Le papier

Périmètre : Groupe

Il s'agit de mesurer et d'exprimer en tonnes la quantité de papier consommée en tant que matière première. Les quantités de papier consommées reportées correspondent aux quantités achetées, y compris en interne au sein du Groupe.

²¹ PEFC™ : Programme for Endorsement of Forest Certification

²² FSC® : Forest Stewardship Council

- Pourcentage de papier certifié gestion forestière durable PEFC™ et FSC®

Périmètre : Groupe / seuls les sites certifiés sont concernés

Il s'agit de quantifier la part de papier certifié consommé pour fabriquer les produits Gascogne. Les quantités de papier certifié consommées reportées correspondent aux quantités de papier achetées, y compris en interne au sein du Groupe. La quantité de papier certifié PEFC™ et FSC® est suivie dans les Chaînes de Contrôle (CoC) sur la base des factures envoyées par les fournisseurs.

- Gestion des déchets

Il s'agit de mesurer la quantité totale de déchets évacués par le Groupe.

La quantité de déchets éliminés & valorisés fait l'objet d'un suivi particulier sur un périmètre France.

Les déchets stockés en interne directement sur le site de production ou sur un autre site du Groupe sont comptabilisés dans la quantité totale de déchets reportés. Le carbonate de calcium, coproduit issu du process de fabrication de la papeterie, n'est pas comptabilisé car il est valorisé (amendement agricole) et n'est donc pas considéré comme un déchet. Les fines, issues du coupage des bois, ne sont également pas considérées comme un déchet car elles sont utilisées comme combustible dans le four à chaux.

Les papiers hors standard de Gascogne Papier sont exclus du périmètre des déchets non dangereux car partiellement réinjectés dans le processus de production de pâte.

Les modalités de contrôle des indicateurs environnementaux

Des contrôles sont mis en place au niveau du Groupe afin de s'assurer de la cohérence des données reportées par les différentes entités. Plusieurs indicateurs sont également contrôlés et certifiés par des organismes habilités (pourcentages de bois & fibres certifiés, quantité de CO₂ émise par exemple).

2. Politique du Groupe en matière environnementale

Environnement & Enjeux RSE de Gascogne

Le groupe Gascogne, soucieux de l'impact environnemental de ses activités, est naturellement engagé dans une démarche de responsabilité environnementale et de progrès continu.

Les services Environnement de chacune des Activités du Groupe ont pour mission de piloter et mettre en œuvre les politiques environnementales définies par les Directions et portées par chacune d'entre elles.

Enjeux	Politiques	Indicateurs clés	Chapitres
Emissions atmosphériques & aqueuses	Maîtriser nos rejets en privilégiant les diminutions des flux par des activités ciblées en amont des installations de traitement	• Rejets dans l'eau : DBO, DCO, MES • Intensité en eau des produits • Nombre d'incidents &/ou non-conformités associées aux rejets dans l'eau • STPE : convention de raccordement Gascogne Papier / Gascogne Sacs • Rejets dans l'air : CO2 fossile, COV • Nombre d'incidents &/ou non-conformités associées aux rejets dans l'air • Investissement Gascogne Papier : chaudière biomasse	3. Indicateurs environnementaux 3.2 Emissions atmosphériques 3.4 Consommation d'eau & rejets
Energie	Gérer nos consommations énergétiques et faire évoluer nos productions d'énergie vers des technologies indépendantes des énergies fossiles afin d'améliorer notre empreinte environnementale	• Consommation d'énergie : électricité, gaz, fuel, biomasse • Investissement Gascogne Papier : chaudière biomasse + turbines de production d'électricité	3. Indicateurs environnementaux 3.2 Emissions atmosphériques
Déchets	Gérer nos déchets en maximisant les possibilités de valorisation Proposer des solutions valorisables en fin de vie	• Quantité totale de déchets • Part de déchets dangereux • Part de déchets valorisés • Innovations	3. Indicateurs environnementaux 3.3 Gestion des déchets et des coproduits 4. Innovations & éco-produits
Ressources	Gérer nos consommations d'eau et assurer un sourcing responsable des matières premières	• Consommation d'eau • Quantité de bois & papier acheté • Part de bois & papier certifiée PEFC &/ou FSC	3. Indicateurs environnementaux 3.4 Consommation d'eau & rejets 3.1 Sourcing responsable

Engagements du Groupe

Dans une logique de sourcing responsable, le Groupe s'engage historiquement pour une gestion durable des forêts et intensifie ses actions dans ce sens.

La limitation des émissions dans l'air et dans l'eau des activités est un enjeu majeur pour le Groupe. La mise en place d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation de produits à base aqueuse pour améliorer la qualité des rejets atmosphériques sont autant de preuves de cet engagement.

Gascogne s'inscrit également dans une démarche globale de Progrès Continu en étendant ses certifications, en développant des groupes de travail « Amélioration continue » et de « Management de la performance » privilégiant le mode participatif.

Enfin, le groupe Gascogne répond aux besoins de ses clients avec une large gamme de produits, en s'attachant à toujours leur proposer des solutions éco-conçues ou des alternatives pour limiter leur impact sur l'environnement.

La recherche d'innovations éco-responsables ou bio-sourcées fait ainsi partie des priorités des cellules R&D des Divisions Bois et Emballage. Plusieurs projets, relais de croissance inscrits dans une démarche de Développement Durable, créateurs de valeur pour le futur, ont permis de développer des produits éco-novateurs.

Une implantation stratégique pour limiter l'impact environnemental du Groupe

Gascogne a été créé en 1925 au cœur de la forêt des Landes par un groupe de sylviculteurs avec pour objectif la valorisation du pin maritime local, à toutes les étapes de sa transformation.

Aujourd'hui le Groupe est composé de 2 divisions – Bois & Emballage – aux activités complémentaires et intégrées détaillées dans la « Description du modèle d'affaire » du présent document.

Les principaux sites de production du Groupe sont implantés dans le massif forestier landais.

Cette implantation répond à des préoccupations historiques, environnementales et logistiques :

- la nature même de l'activité du Groupe est basée sur l'accès à la ressource forestière ;
- la faible distance entre les sites limite les émissions atmosphériques liées au transport et assure la sécurisation de l'approvisionnement.

3. Indicateurs environnementaux :

Indicateur	Périmètre	2020	2021
REJETS DANS L'EAU			
DBO (tonnes)	France	433 ⁽¹⁾	326
DCO (tonnes)	France	1 474 ⁽¹⁾	1 735
MES (tonnes)	France	304	652
Nombre d'incidents/non conformités	France	4	1
REJETS DANS L'AIR			
CO ₂ fossile (tonnes)	France	28 918	27 984
COV (tonnes)	Groupe	253 ⁽²⁾	206
Nombre d'incidents/non conformités	France	1	0
GESTION DES DECHETS			
Quantité totale de déchets (tonnes)	Groupe	32 253	33 782
Part de déchets dangereux	Groupe	8,45%	7,91%
Part de déchets valorisés	France	75,7%	66,3%
Dont recyclage	France	52,6%	49,3%
Dont valorisation énergétique	France	24,2%	23,9%
CONSOMMATION D'EAU			
Consommation d'eau (m ³)	Groupe	9 892 468	8 616 823
<i>Dont part de la papeterie de Mimizan</i>		<i>99,2%</i>	<i>99,1%</i>
CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES			
Quantité de bois achetée (tonnes)	Groupe	826 555	882 713
% de bois certifié (PEFC™ et FSC®)	Groupe	77,2%	81,1%
Quantité de papier consommé (tonnes)	Groupe	79 068	80 122
% de papier certifié (PEFC™ et FSC®)	Groupe	38,3%	42,5%
CONSOMMATION D'ENERGIE			
Electricité (Mwh)	Groupe	138 714 ⁽³⁾	136 111
Gaz (Mwh)	Groupe	51 136	53 611
Fuel (Mwh)	Groupe	74 751	72 349
Biomasse (Mwh)	Groupe	1 002 217	1 046 149

⁽¹⁾ Quantités 2020 de rejets de DBO (991 t) et DCO (2 169 t) erronées concernant la sacherie de Mimizan, corrigées dans ce tableau

⁽²⁾ Quantité 2020 de COV émis (232 t) erronée concernant la papeterie, corrigée dans ce tableau

⁽³⁾ Consommation d'électricité publiée en 2020 de 146 453 MWh erronée car doublon sur les consommations de la sacherie de Mimizan, corrigée dans ce tableau

3.1. Sourcing responsable

Chiffres clés 2021 :

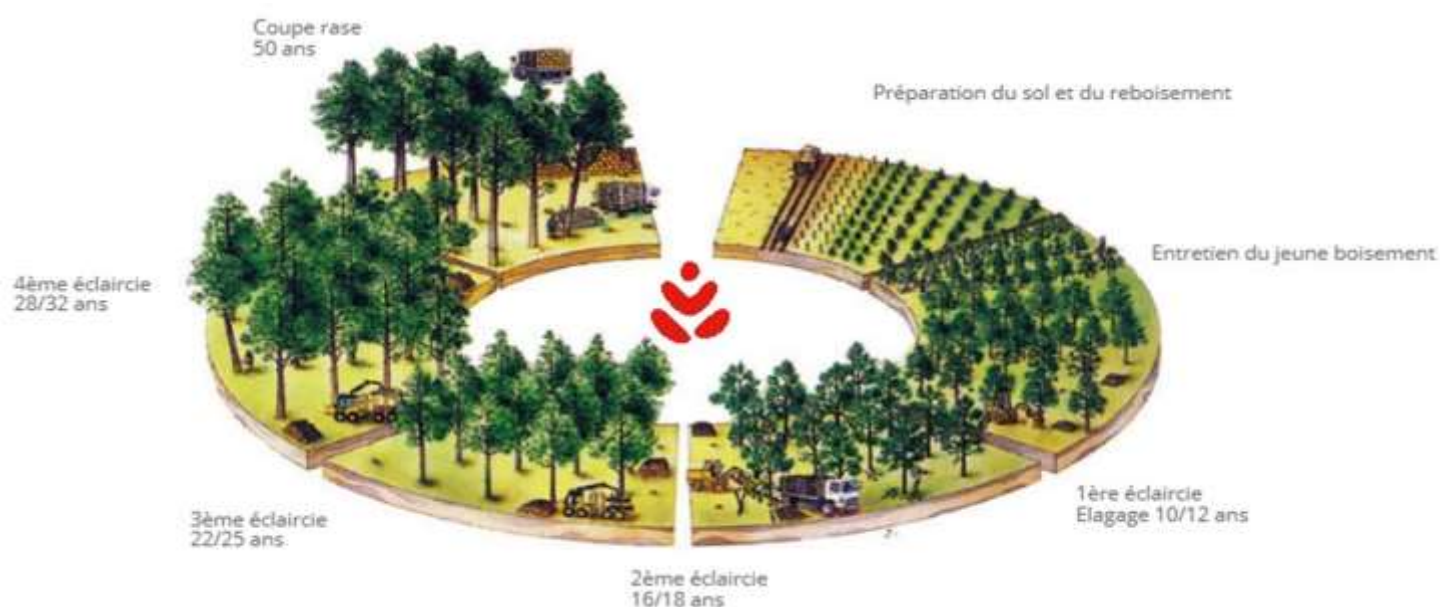
Pour les sites de production français dont la chaîne de contrôle est certifiée :

880 000 tonnes de bois consommées dont 81% certifiées PEFC™ et FSC®

60 000 tonnes de papier consommées dont 60% certifiées PEFC™ et FSC®

Depuis sa création, Gascogne s'est toujours engagé en faveur d'un approvisionnement responsable. Le Groupe est un acteur historique du développement durable de la filière bois en Aquitaine, précurseur en matière de certification forestière et de traçabilité des produits.

Cycle de culture du pin maritime



Les chaînes de contrôle des principaux sites de production des 4 activités du Groupe sont certifiées PEFC™ et/ou FSC®. Ces certifications s'attachent à promouvoir une gestion responsable des forêts, c'est-à-dire une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable, permettant de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

- Certification PEFC™ (Programme for Endorsement of Forest Certification)

La certification PEFC™ s'efforce de promouvoir des pratiques de gestion durable compatibles avec la protection des ressources naturelles et le bien-être économique et social ; elle donne l'assurance au consommateur final que le produit contribue à la prospérité de forêts bien gérées et à la lutte contre le réchauffement climatique. PEFC en France regroupe divers représentants de la filière forêt bois papier (propriétaires forestiers, fédérations professionnelles) et de la société civile (associations de protection de l'environnement). Plus de 60 000 propriétaires forestiers et plus de 3 000 entreprises de la filière sont certifiés PEFC.

Les principaux sites de production des 4 Activités du Groupe sont certifiés PEFC™. Gascogne privilégie l'utilisation de matières premières locales, issues de la forêt des Landes, où cette certification est historiquement très présente.

Gascogne Bois transforme chaque année plus de 80% de bois certifié PEFC™.

Le bois utilisé par la papeterie provient d'un rayon de 50 à 60 km autour du site. En 2021, plus de 75% de ce bois était certifié (bois de process, hors énergie), ce qui a permis à Gascogne Papier de fabriquer plus de 80 000 tonnes de papiers certifiés 100% PEFC.

Très attachée à la certification environnementale des produits, l'activité Bois s'assure également du respect du cahier des charges PEFC™ par les exploitants de travaux forestiers, via notamment des visites sur chantiers.

Dans sa démarche d'achat de produits finis, Gascogne Bois privilégie également les produits certifiés PEFC™ ou FSC®.

- Certification FSC® (Forest Stewardship Council)

Organisation mondiale vouée à la promotion de la gestion responsable des forêts dans le monde entier, la certification FSC® est un outil basé sur les exigences du marché, qui vise à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées FSC sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Le label FSC permet de garantir que les produits utilisés proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable.

Depuis 2012, Gascogne Flexible Dax a fait certifier sa chaîne de contrôle FSC® afin de fournir des produits provenant de forêts gérées de manière responsable et en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables dans le pays de récolte, ainsi qu'avec les traités internationaux.

Les activités Bois (sites d'Escource, Castets, St Symphorien et Sore) et Papier (site de Mimizan) ont également fait certifier leurs chaînes de contrôle selon les labels FSC® & CONTROLLED WOOD en 2014.

Avec la chaîne de contrôle « FSC® Controlled Wood », l'intégralité des approvisionnements des sites de Bois et Papier sont conformes aux exigences de Bois Contrôlé, qui garantit que 100% de la fibre provient d'une source vérifiée et approuvée suivant FSC. Les matériaux appelés « bois contrôlé FSC » sont issus de forêts non certifiées, mais qui doivent satisfaire à certaines exigences minimales définies par FSC®, et notamment exclure les pratiques forestières considérées comme inacceptables :

1. Bois récolté illégalement
2. Bois récolté en violation des droits traditionnels et des droits de l'homme
3. Bois provenant de forêts où les activités de gestion menacent des Hautes Valeurs de Conservation (HVC)
4. Bois issu de forêts naturelles transformées en plantations ou en utilisations non forestières
5. Bois provenant de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés

Avec un approvisionnement responsable en matières premières certifiées et contrôlées PEFC™ ou FSC®, Gascogne assure la traçabilité de ses approvisionnements, agit notamment contre le commerce de bois illégal, contribue à la prospérité des forêts bien gérées, à la préservation de la biodiversité, à la protection des sols ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique.

- Due Diligence System

Dans le cadre des obligations du Groupe en tant qu'opérateur mettant du bois et des produits dérivés sur le marché, chaque fournisseur doit avoir une chaîne de contrôle PEFC™ et/ou FSC® en cours de validité. Les validités sont vérifiées tous les 6 mois.

Lorsque le fournisseur n'est pas certifié, une déclaration sur l'honneur attestant de l'utilisation de matière d'origine non controversée est exigée par le service Achats.

- Politique d'achats

Un des atouts de Gascogne est son intégration : cette particularité permet entre autres de sécuriser une grande partie des approvisionnements du Groupe et d'en assurer la traçabilité à travers toutes les étapes de la transformation.

Pour les autres approvisionnements, le service Achats de Gascogne s'assure de mettre à disposition de l'entreprise les matières et services nécessaires à la fabrication de ses produits et à son fonctionnement selon un optimum qualité, service, coût, sécurité alimentaire et environnement.

La politique Achats du Groupe repose sur un principe d'évaluation des fournisseurs pour chaque famille d'achat (analyse SWOT & 4 boîtes). Tout nouveau fournisseur potentiel fait l'objet d'une pré-évaluation par questionnaire. Les fournisseurs identifiés à risque selon des critères définis par Gascogne sont notés une fois par an.

Les notations annuelles, à travers lesquelles les risques financiers, produit, consommateur, environnement et énergie sont mesurés, conduisent à une notation des fournisseurs allant du niveau A Performant, B Perfectible, C Insuffisant au niveau D Inacceptable. Critère supplémentaire, la notation annuelle des fournisseurs intègre également la notion de développement durable.

Les résultats des pré-évaluations et notations peuvent donner lieu à une demande d'amélioration, une demande de plans d'actions avec suivi, un audit, voire même une non-homologation du fournisseur ou son déréférencement. Dans tous les cas, les fournisseurs sont informés par courrier du résultat de leur évaluation, avec un délai de mise en place d'un plan d'action.

3.2. Emissions atmosphériques

Chiffres clés 2021 :

Depuis 2015, réduction des 2/3 des émissions de CO₂ fossile.

Les principaux sites de production du groupe Gascogne ont réalisé leur Bilan Carbone® selon la méthode développée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie). Ce travail initié en 2008 a permis aux sites de comptabiliser la totalité des émissions de CO₂ générées directement et indirectement, de mettre en exergue les principaux postes émetteurs de GES, de proposer des actions de réduction des émissions de CO₂ sur tous les sites, et enfin de déterminer l'Empreinte Carbone des grandes familles des produits Gascogne.

Cycle du CO₂ par rapport aux activités de Gascogne



L'approvisionnement en bois du site de production de Gascogne Papier s'effectue en circuit court (dans un rayon de 50-60 km autour du site), garantissant une faible empreinte carbone pour le transport de cette matière première, et illustrant ainsi l'inscription systématique de Gascogne, là où cela est possible, dans une logique de circuit court. Le Massif forestier aquitain est une forêt cultivée et exploitée en respectant le cycle de croissance du pin maritime. Après plantation, des coupes d'éclaircies sont réalisées après 15 ans de croissance puis tous les 10 ans jusqu'à la coupe de régénération après 50 ans. Durant ce cycle de croissance, les 900 000 tonnes de bois consommées par le Groupe Gascogne auront absorbé environ 770 000 tonnes de CO₂. Les activités industrielles du Groupe consomment ces 900 000 tonnes de bois dans les scieries et la papeterie. La fabrication de produits finis en bois (palettes, parquets, etc) et la production de produits d'emballages fixent 410 000 tonnes de CO₂ par an. Le procédé de fabrication, quant à lui, émet 360 000 tonnes par an de CO₂ issues de la combustion de cette biomasse et seulement 20 000 tonnes de CO₂ par an par combustion d'énergie fossile.

La papeterie de Mimizan : principal enjeu énergétique du Groupe

La papeterie de Mimizan représente 85% des consommations d'énergie du Groupe en 2021. La production d'1 tonne de papier nécessite 10,9 MWh d'énergie dont 9,5 MWh à partir de biomasse.

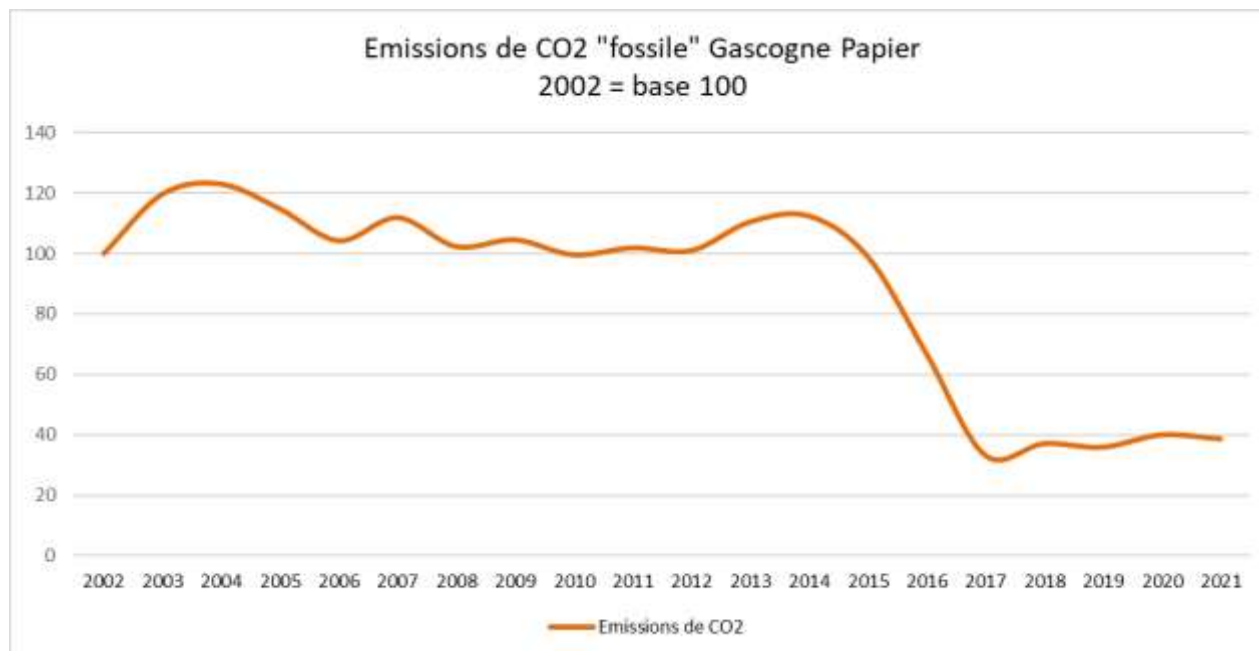
Par conséquent, la papeterie concentre l'essentiel des efforts du Groupe ces dernières années grâce à des investissements importants pour substituer des consommations d'énergie fossile par des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique globale du site.

Investissement dans la chaudière biomasse en 2016

Un investissement stratégique a été décidé en 2014 afin d'équiper l'usine de Gascogne Papier Mimizan d'une nouvelle chaudière, alimentée par de la biomasse issue d'exploitations forestières (valorisation des écorces, souches et rémanents forestiers) permettant ainsi d'améliorer l'autonomie énergétique, la compétitivité et la pérennité de l'ensemble du site industriel de Mimizan (Gascogne Papier & Gascogne Sacs).

Mis en service en juin 2016, cet équipement a remplacé une chaudière mixte qui était alimentée par du fioul lourd et des écorces et vient en complément de la chaudière de régénération fonctionnant à la liqueur noire. Composée de molécules de lignines et d'hémicelluloses, présentes naturellement dans le bois et récupérées lors de la cuisson du bois par le procédé Kraft, la liqueur noire est considérée comme de la biomasse et permet de produire de l'énergie.

Depuis 2017, la papeterie fonctionne donc avec 2 chaudières 100% biomasse, qui couvrent 98% des besoins du site en énergie thermique et qui alimente 2 turbines dont la production couvre près de 55% des besoins en énergie électrique. Au total pour le Groupe, 80% de l'énergie consommée provient de la biomasse.



La diminution importante des énergies fossiles (fioul lourd) et leur remplacement par de la biomasse forestière naturelle et renouvelable a permis de diminuer les émissions annuelles de gaz à effet de serre du site de 60 000 t éq CO₂.

Autres projets de substitution des énergies fossiles

Par ailleurs, d'autres projets complémentaires sont mis en œuvre pour augmenter le recours à des énergies biomasse. Depuis quelques années, le four à chaux est en partie alimenté avec des 'fines' (fibres de cellulose issues de la production, récupérées et valorisées comme combustible en substitution du fioul).

La papeterie a en cours un projet d'investissement dans une unité de production de Crude Tall Oil (CTO) qui permettra de convertir un sous-produit issu de la boucle kraft pour la production de pâte à papier, le savon, en un combustible que l'on utilisera en substitution du fioul lourd au niveau du four à chaux. Cela permettra de réduire la consommation totale de fioul lourd de 80%. Ce projet a reçu le soutien de l'ADEME, de la région Nouvelle Aquitaine et de BPI France.

Production d'électricité de la papeterie

La papeterie de Mimizan a été retenue en mars 2017 dans le cadre de l'appel d'offres biomasse du Ministère de l'Ecologie pour la mise en œuvre d'une cogénération (production d'électricité à partir de vapeur) d'une puissance électrique de 19,38 MW.

Ce projet créateur de valeur a permis de compléter l'investissement de la nouvelle chaudière biomasse, avec l'installation de deux turbines de production d'électricité de dernière génération améliorant ainsi l'efficacité énergétique de ce site de production.

Les nouvelles turbines ont été mises en services en novembre 2019. Elles permettent une augmentation de 20% de la production d'électricité du site à hauteur de 55% de sa consommation totale

En 2021, Gascogne Papier a lancé un processus de certification ISO 50001 de management de l'énergie qui devrait aboutir au cours de l'été 2022. L'obtention de cette certification va amener l'entreprise à placer l'amélioration constante de son efficacité énergétique au cœur de sa stratégie, notamment à travers des plans d'actions ambitieux et mobilisateurs visant à poursuivre la réduction de ses consommations énergétiques.

L'outil de production et les techniques d'impression ont évolué ces dernières années sur le site de Gascogne Sacs Mimizan.

En effet, en 2019, le site industriel s'est équipé d'une nouvelle imprimeuse solvant. Afin de capter au plus près les émissions solvantées liées à la mise en fonctionnement de ce nouvel équipement, le site a investi en 2020 dans un oxydateur thermique régénératif, en fonctionnement industriel depuis novembre 2020, permettant également de traiter les émissions avant rejet atmosphérique.

Réduire l'impact environnemental des produits et notamment limiter les émissions de GES et COV liées aux activités fait partie des enjeux principaux de Gascogne. Les sites de transformation de Gascogne Sacs et Gascogne Flexible ont identifié plusieurs leviers :

- En amont de la production, en réduisant le poids des matières premières à la source.
Gascogne Sacs a réduit le poids de ses emballages tout en conservant les propriétés mécaniques et barrière standards, permettant ainsi une diminution de 10% de l'empreinte carbone de certains sacs.
- En lien direct avec le fonctionnement des sites de production, en privilégiant les installations de nouvelle génération.
Gascogne Sacs Mimizan a par exemple cessé d'utiliser du fioul lourd. Le site de production landais a remplacé cette source d'énergie par de la vapeur fournie par la chaudière biomasse de Gascogne Papier.

Gascogne Flexible Dax a mis en place une politique de maîtrise des émissions de COV. Les émissions sont comptabilisées et suivies, et des plans d'action sont mis en place. Depuis 2015 les émissions de COV ont été réduites de plus d'1/3.

- En aval de la production, en optimisant le fret. Gascogne Sacs a revu ses plans de palettisation pour assurer un remplissage maximum des camions et containers, tout comme Gascogne Flexible qui s'est fixé un objectif de taux de remplissage des camions sortants.

Qualité de l'air

Certains sites de production en zone urbaine sont potentiellement concernés par des problématiques de nuisances (bruit, odeurs). Sur le site de Mimizan, Gascogne Papier et Gascogne Sacs s'attachent à communiquer en toute transparence avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, en particulier l'Office Intercommunal de Tourisme qui les informe lorsque les riverains ou les estivants émettent des remarques, notamment au sujet de nuisances olfactives occasionnelles. En effet, le procédé "Kraft" de fabrication de la pâte à papier repose sur un principe de cuisson du bois, durant laquelle quelques molécules odorantes sont émises. Très volatiles mais non toxiques, ces émanations naturelles du bois sont concentrées par le procédé industriel et majoritairement bloquées par les filtres dont l'usine est équipée. Gascogne Papier a ainsi décidé d'accueillir, à partir de 2022 et 2 fois par an, les habitants de Mimizan et de la région qui souhaitent visiter l'usine. Cette visite, encadrée et conduite en toute sécurité, permet de présenter les installations et également d'échanger directement avec les intéressées sur ces problématiques.

La qualité de l'air est un axe prioritaire pour Gascogne Papier Mimizan. Afin de limiter l'impact des émissions atmosphériques, les chaudières du site sont équipées en électrofiltres.

Réglementations spécifiques pour les produits de décoration Bois

Tous les produits de Gascogne Bois sont transformés dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Les produits de décoration et de construction doivent être munis depuis 2012 d'une étiquette qui indique le niveau d'émissivité en COV (Composés Organiques Volatils) à travers une note allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions). Grâce à cette nouvelle étiquette, les consommateurs disposent d'une information supplémentaire pour les aider à mieux faire leur choix. L'écologie et le bien-être entrant de plus en plus dans les préoccupations des français, cette information constitue un nouveau critère de sélection.

Les produits concernés par cette nouvelle réglementation sont les produits de construction ou de revêtement de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application. Sont ainsi concernés les parquets, lambris, cloisons, revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs, etc. dans la mesure où ceux-ci sont destinés à un usage intérieur.



Tous les produits d'aménagement intérieur de Gascogne Bois dégagent de faibles émissions en COV : les parquets (bruts et décoratifs) et parements teintés obtiennent la note A+, les lambris bruts et les parements adhésifs la note A.

3.3. Gestion des déchets et des coproduits

Chiffres clés 2021 :

Plus de 65% des déchets sont valorisés en France dont plus de 50% sont recyclés

La gestion des déchets est une thématique forte chez Gascogne.

Cet indicateur clé, fait l'objet d'un suivi régulier par l'ensemble des équipes environnement du Groupe et d'un travail quotidien de sensibilisation de l'ensemble du personnel. Dans les principaux sites de production, notamment les usines certifiées ISO 14001, la gestion des déchets est abordée lors de sessions de formation et/ou de sensibilisation. A l'embauche, le salarié est sensibilisé à cette thématique, un livret lui est remis expliquant la démarche de tri en place dans l'atelier. Des opérations de re-sensibilisation sont également menées à travers différents supports de communication et des réunions avec les chefs d'équipe.

Notre engagement : La ressource bois est utilisée à 100% dans le Groupe !

Notre métier : valoriser le pin maritime, originaire des forêts du Sud-Ouest, à toutes les étapes de sa transformation.

- Les coproduits des deux scieries sont valorisés pour fabriquer la pâte à papier
- Les écorces et les fines issues du coupage alimentent la chaudière biomasse de la papeterie et le four à chaux

Gascogne Papier dispose d'un procédé de fabrication Kraft intégré et « bouclé » dans lequel toutes les matières issues du process sont collectées et valorisées : additifs et traitements, fibres de cellulose, etc. Les papiers non conformes et déchets de fabrication sont récupérés et recyclés. Ainsi, lorsque l'usage final l'autorise, certains produits spécifiques de la gamme comportent un pourcentage significatif de fibres recyclées, issues des déchets internes de production. En effet, les fibres longues de pin maritime, vierges et non blanchies, se prêtent particulièrement bien au recyclage, et perdent peu de caractéristiques mécaniques dans cette opération: elles peuvent être recyclées jusqu'à 7 fois !

Dans une logique d'économie circulaire, les coproduits qui ne peuvent être réintégrés dans le process sont valorisés, soit comme source d'énergie, soit en « chimie verte » auprès d'industries de transformation voisines : savons de type Tall oil (huile de pin), essence de térébenthine.

Toujours afin de privilégier l'économie circulaire, le carbonate de calcium, coproduit issu du process de la papeterie dont l'essentiel est recyclé dans le process de production de la pâte, est valorisé pour sa partie non-recyclée depuis 2010 comme amendement agricole (matériau apporté au sol pour en améliorer la qualité).

Par ailleurs, la cendre de la nouvelle chaudière biomasse fait l'objet d'un plan d'épandage préparé par la chambre d'agriculture, qui a été soumis à une enquête publique en 2018 et validé par arrêté préfectoral début 2019. Cet épandage est effectué uniquement sur des parcelles forestières situées sur le site industriel de Gascogne Papier La cendre produite est issue d'une biomasse de qualité garantie, ce qui permet de la valoriser intégralement par épandage.

Un partenariat entre Gascogne Papier et le CTP (Centre Technique du Papier) a également été lancé depuis 2017 pour améliorer la récupération de la térébenthine issue de la cuisson du bois. L'objectif est à la fois économique et environnemental, car ce projet permet de vendre des quantités plus importantes de térébenthine bio-sourcée, et simultanément de réduire les émissions de COV.

Gascogne Sacs a mis en place une nouvelle politique environnementale avec un fort engagement de la Direction en matière de gestion des déchets. Gascogne Sacs s'engage à réduire la quantité des déchets et à favoriser un traitement respectueux de l'environnement, via la recherche de prestataires ayant les meilleures technologies dans le traitement des déchets par recyclage et valorisation.

Sur son site de Mimizan, Gascogne Sacs s'est équipée depuis 2017 de broyeurs et compacteurs pour la collecte et valorisation des déchets issus des lignes de fabrication de sacs plastique. Outre une gestion améliorée des déchets, ces équipements assurent également une meilleure qualité de l'air. Le système est automatisé : les déchets et poussières sont piégés sur les lignes de production grâce aux broyeurs et envoyés automatiquement vers les compacteurs à l'extérieur de l'atelier via un réseau commun.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la certification ISO 14001, obtenue en avril 2019, Gascogne Sacs Mimizan a mené un travail important sur le tri et la gestion des déchets.

Le marquage a été revu pour identifier rapidement et simplement les déchets à trier et un plan du site avec l'emplacement des bennes de tri a été communiqué à l'ensemble des opérateurs. Ce travail, poursuivi en 2020, a permis d'augmenter la part de déchets valorisés, passant de 68% en 2019 à 82% en 2020 dont plus de 80% de déchets recyclés.

Gascogne Flexible Dax ne cesse, depuis plusieurs années maintenant, d'augmenter sa part de déchets valorisés, plus de 95% aujourd'hui. Tout le personnel est sensibilisé. L'implication des équipes administratives permet également de valoriser plus d'une tonne de papiers de bureaux par an.

3.4. Consommation d'eau & rejets

Chiffres clés 2021 :

Consommation d'eau : une baisse de 20% de la consommation d'eau pour les sites français depuis 2016

Les impacts environnementaux liés à l'eau (consommation et rejets) du groupe Gascogne se situent essentiellement au niveau de l'activité Papier. En effet, l'utilisation d'eau par la papeterie représente plus de 90% de la consommation totale d'eau du Groupe, cependant la maîtrise de la consommation est un axe de travail important pour toutes les activités.

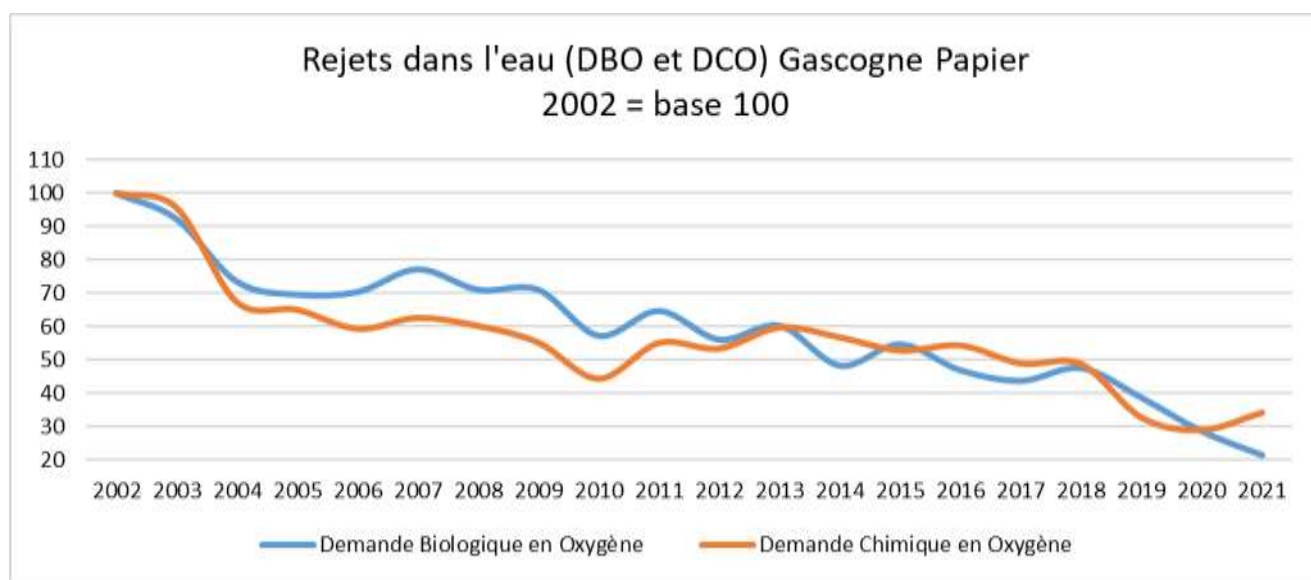
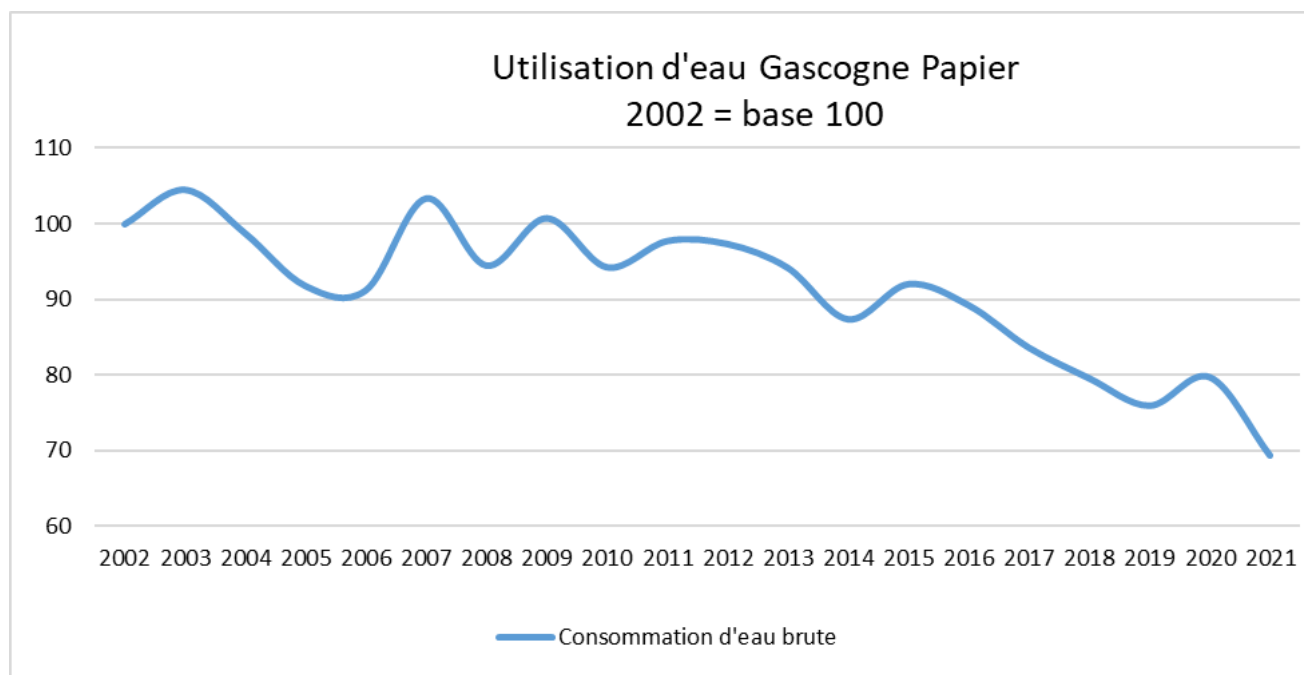
Activité	Intensité en eau (consommation d'eau / quantité de produits fabriqués)
Gascogne Bois Escource – Saint-Symphorien – Palfrance	0,08 m3 d'eau consommée / m3 de produits fabriqués
Gascogne Papier	71,48 m3 d'eau consommée / tonnes de papiers fabriqués
Gascogne Sacs (France)	0,38 m3 d'eau consommée / ksacs fabriqués
Gascogne Flexible (France)	0,04 m3 d'eau consommée / km2 de produits fabriqués

Gascogne Papier

L'eau fait partie des ressources les plus précieuses, c'est la raison pour laquelle Gascogne Papier réduit constamment l'utilisation de l'eau du site, prélevée dans le milieu naturel et restituée après épuration. Sur les dix dernières années, l'usine de pâte et papier a réduit de plus de 15% la quantité d'eau utilisée dans son process : les quantités rejetées dans le milieu naturel ne sont pas déduites dans cet indicateur.]

L'usine possède une station de traitement des eaux polluées (STEP) afin de traiter et suivre en continu ses rejets. Elle possède également un bassin de rétention pour contenir une éventuelle pollution (risque industriel) car elle est classée comme une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). La qualité de l'eau est suivie quotidiennement par les équipes (mesures en continu 24h/24), et les rejets DBO / DCO ont diminué de plus de 50% en 15 ans.

Des progrès peuvent encore être faits sur la qualité des effluents rejetés, notamment en terme de MES (Matières En Suspension) pour baisser les taux de fibres de papier rejetées dans le milieu naturel avec un enjeu à la fois environnemental et économique car cette fibre est une matière première perdue pour la production. Un investissement est actuellement à l'étude pour permettre de récupérer ces fibres en amont de la station d'épuration. En réduisant ainsi la charge MES à l'entrée de la STEP, celle-ci conservant la même capacité épuratoire, les MES rejetés dans les effluents seront diminués.



Gascogne Sacs : raccordement à la STPE Gascogne Papier

Pour Gascogne Sacs Mimizan, 2020 a été l'année de la qualité des rejets aqueux !

Cela s'est traduit par le déploiement d'un double traitement au sein de la station d'épuration. Les réseaux de déversements ont été doublés et un tamponnage des effluents a été mis en place.

Gascogne Sacs et Gascogne Papier ont signé conjointement en mars 2020 une convention de raccordement.

Les effluents de Gascogne Sacs sont désormais envoyés pour traitement additionnel au niveau du décanteur physico-chimique de l'effluent cellulose du site de Gascogne Papier.

La qualité des rejets n'est possible que si les entrants issus des process sont eux aussi maîtrisés et exempts des contaminants. Ainsi des consignes ont été partagées sur lignes de fabrication pour assurer la bonne maîtrise des eaux de process et limiter leur quantité.

3.5. Certifications & Amélioration Continue

Les principaux sites de production du Groupe sont certifiés selon le système de management de la qualité ISO 9001 et ont mis en place des chaînes de contrôle PEFC™ et/ou FSC® (voir partie II.3.1. « Sourcing responsable »).

Des démarches d'Amélioration Continue et de Management de la Performance privilégiant le « mode participatif » sont également menées.

Basées sur l'approche PDCA (Plan-Do-Check-Act), ces démarches, reposant sur la complémentarité inter-services, ont pour objectif de mener les sites industriels vers l'amélioration de la performance globale et l'excellence industrielle. Elles visent à optimiser les processus et à déployer les outils de lean-management du type SMED, 5S, management visuel.

Ces démarches font l'objet d'audits de bonnes pratiques visant à rendre l'environnement de travail plus propre, plus sûr, plus efficace.

Gascogne Sacs Mimizan n'hésite pas à communiquer en interne sur les bonnes pratiques : des écrans d'information sont installées dans les salles de pause afin d'informer et sensibiliser l'ensemble des salariés. De plus des fiches d'information sur les thématiques environnement, sécurité, hygiène, qualité permettent d'améliorer la communication sur les lignes de production. Ces outils de communication ont pour objectif de donner accès à chaque salarié à la bonne information au bon moment via le réseau informatique ou par voie papier.

Les activités de transformation Sacs et Flexible ont également développé des certifications liées à l'environnement et l'énergie (ISO 14001 et ISO 50001), et au management de la sécurité alimentaire (ISO 22000 et FSSC 22000 et BRC/IoP).

Le site Gascogne Flexible Dax est certifié ISO 14001 depuis 2012. Cette démarche de l'entreprise reflète sa volonté de maîtriser les impacts environnementaux et saisir toutes les opportunités de les réduire. En accord avec la version 2015 de la norme, le système de management de l'environnement est dorénavant étendu à l'analyse de la performance environnementale des nouveaux produits dès leur conception. Par ailleurs, sur le site de Dax, Gascogne Flexible diffuse chaque année aux salariés les enjeux et perspectives du site en les inscrivant dans une « feuille de route ». Cette dernière trace l'année à venir et s'appuie sur trois piliers (économique, sociétal et environnemental), elle est enrichie des performances de l'année précédente.

Le site de Gascogne Sacs Mimizan a également choisi de s'engager dans une démarche de certification ISO 14001 afin de structurer son engagement environnemental et ses actions mises en place pour la maîtrise de ses impacts environnementaux.

Cette démarche de certification s'est déroulée en 3 temps : Gascogne Sacs Mimizan a obtenu la certification ISO 14001 en avril 2019.

3.6. Loyauté des pratiques

La Charte Ethique adoptée par le Groupe en 2005 a permis de formaliser la vision et les valeurs de Gascogne. Le client, l'esprit d'entreprise, la sécurité & la santé, l'équité, l'environnement, le comportement citoyen, l'intégrité, les actionnaires sont autant de sujets clés qui ont fait l'objet d'engagements au niveau Groupe.

La Direction du Groupe renouvelle régulièrement ses engagements sur ces grands principes de Responsabilité Sociale, Economique Sociétale et Environnementale, présentés dans la Charte Ethique du Groupe.

Le Groupe Gascogne s'engage dans tous les pays où il exerce ses activités, à respecter les lois en vigueur et leur esprit. Ceci s'applique en particulier aux lois régissant la concurrence, la corruption, le travail et l'emploi.

La prise en compte de la santé et la sécurité des consommateurs a conduit les sites de production à mettre en place des démarches actives de certifications, notamment liées à l'alimentarité (cf partie II.3.5. Certifications & Amélioration Continue).

4. Innovations et éco-produits

La pérennisation des activités et la croissance du Groupe Gascogne reposent sur le développement de produits innovants à forte valeur ajoutée, et de solutions alternatives limitant l'impact sur l'environnement.

Afin d'atteindre cet objectif, la Direction du Groupe suit un vaste plan d'investissement pour la modernisation et le renouvellement de l'ensemble des outils de production.

Le Groupe a créé et mis en place depuis 2015 de nouvelles cellules Recherche & Développement dans les 2 divisions, et consacre un budget annuel de 1,5 M€ à leur fonctionnement, comptabilisé en charges.

La cellule Recherche & Développement Innovation et Industrie (RD2I) de la Division Bois allie compétences et outils techniques pour développer de nouveaux produits répondant aux tendances de demain, tester la qualité des produits et améliorer les process industriels.

La nouvelle cellule Recherche & Développement de la Division Emballage est entièrement dédiée aux projets d'innovation des activités Papier, Sacs et Flexible. Basée à Dax, la cellule travaille sur l'évolution de la gamme de produits et des process de fabrication, en collaboration étroite avec la Direction Générale et les Directions industrielles, commerciales & marketing des activités.

En septembre 2018, un nouvel équipement « pilote » a été installé à Dax au sein de la cellule R&D. Cette machine pilote a été spécialement développée pour travailler sur de nouveaux développements et réaliser des essais semi-industriels de fabrication de produits complexes base papier. Son inauguration a été organisée en présence des instances locales ayant participé à son financement.

Les missions et engagements des équipes R&D sont :

- d'assurer la rentabilité d'aujourd'hui avec des projets ciblés et en partenariat avec les clients et fournisseurs ;
- d'optimiser les process et l'utilisation pertinente et l'évolution des outils de production au service du développement et de l'innovation ;
- de préparer la rentabilité de demain avec la vision et la conception des nouveaux produits, nouvelles technologies et nouvelles applications ;
- d'assurer la veille des évolutions des marchés, les forums d'échange, la veille concurrentielle et les conférences spécialisées.

La recherche d'innovations éco-responsables fait partie des priorités des 2 nouvelles cellules R&D. Plusieurs projets éco-novateurs, relais de croissance, ont été développés jusqu'à aujourd'hui, créateurs de valeur pour le futur et inscrits dans une démarche de Développement Durable, pour développer des solutions vertes et favoriser la recyclabilité de tous les produits.

Activité Bois : innovations et éco-produits

Les activités de recherche et de développement de la Division Bois se concentrent sur l'amélioration de la stabilité des bois technique et construction, inscrire le pin maritime comme bois de substitution sur certaines applications à forte valeur ajoutée du domaine de la construction, et améliorer le rendement matière des process de 1ère et 2ème transformation.

De plus, la R&D est le pilote du projet des preuves responsables pour consolider la démarche RSE de la Division Bois selon les principes de la norme ISO 26000.

Gascogne Bois s'engage à fabriquer des produits de qualité, dans le respect des normes en vigueur. Ainsi, tous les produits de décoration sont conformes à la Directive Européenne Produits de Construction (DPC/89/106/CEE). Par ailleurs, les produits lamellés collés fabriqués dans les usines de Lévigacq et Saint Symphorien répondent aux exigences du Label CTB LCA et sont audités tous les 6 mois par le FCBA. Cette certification atteste les caractéristiques de fabrication (qualité du collage, du placage et des aboutages) de carrelots lamellés-collés aboutés destinés à un usage en menuiserie extérieure. Tous les produits qui subissent un traitement autoclave sont également audités tous les 6 mois par le FCBA et ont le label CTB B+. Ce label assure que les performances affichées sur les bois correspondent à des classes d'emploi précises. Il atteste de la performance des bois traités pour un usage et une durée de vie attendue.

Activité Papier : innovations et éco-produits

Le papier est un biomatériau naturel, et l'ensemble de la gamme de Gascogne Papier est composée d'éco-produits.

Dès 2015, Gascogne Papier a mené plusieurs actions avec ses clients pour mettre en avant les qualités environnementales du papier Kraft.

Le papier Kraft apparaît effectivement comme l'alternative la plus naturelle pour remplacer le plastique, notamment dans les sachets « fruits et légumes », et les nouvelles lois sont l'occasion pour Gascogne Papier de rappeler les qualités naturelles de son biomatériau :

- Origine bio-sourcée : ressource naturelle, renouvelable et effectivement renouvelée.
- Matière première locale et durable, issue de la forêt des Landes. Fabrication française depuis 1925, intégrée depuis la forêt jusqu'au papier.
- Monomatériau parfaitement biodégradable et compostable ; recyclable et effectivement très largement recyclé. Durant tout leur cycle de vie et leurs multiples recyclages, les fibres de cellulose stockent du CO2, qui reste emprisonné depuis la forêt, durant la fabrication de la pâte et du papier, et encore pour son utilisation et son recyclage.

- Papier non blanchi, pour conserver la teinte naturelle du bois et limiter les traitements chimiques (traitement doux de la fibre) et par conséquent les rejets dans l'eau et dans l'air.
- Résistance élevée de la fibre longue et vierge pour développer des emballages réutilisables et/ou plus légers (éco-conception).
- Sécurité et garantie de la fibre vierge pour le contact direct avec les aliments.

Sur cette thématique, Gascogne Papier a participé activement en 2018/2019 au Comité Technique d'une Analyse de Cycle de Vie menée par l'ADEME « Analyse de Cycle de Vie comparative de sacs pour l'emballage de marchandises hors sacs de caisse type fruits et légumes » dont les résultats ont été publiés en 2019.

Gascogne Papier propose également des alternatives éco-responsables aux matériaux plastique, avec sa gamme de « papiers spéciaux » : ce sont des monomatériaux bio-sourcés, biodégradables et recyclables, avec des caractéristiques de barrière et de résistance équivalentes. La cellule R&D travaille au développement de solutions toujours plus naturelles pour les traitements et additifs de ces papiers Kraft, notamment pour des applications en emballage alimentaire, cœur de métier historique de la société.

Gascogne Papier propose désormais une gamme de papiers Oléane Fluor-free, une alternative sans résine fluorée sur plusieurs grammages à destination de l'emballage alimentaire et fast-food. Cette solution est 100% biosourcée et de nouveaux développements sont en cours pour garantir un niveau de performance encore plus élevé et viser des marchés exigeants tels que le pet food ou les sachets pop-corn.

Les huiles minérales constituent un autre enjeu sanitaire et environnemental. En effet, lorsqu'un emballage papier/carton est en contact direct avec l'aliment qu'il contient (riz, pâtes, céréales...) ces huiles minérales, contenues dans les encres, colles ou additifs de process, peuvent migrer dans les aliments et être à risque pour le consommateur. Gascogne Papier développe un emballage barrière aux huiles minérales afin de limiter ces migrations.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par le lancement du GascoSeal, un papier thermoscellant recyclable.

Destiné à remplacer les films thermoscellables utilisés en emballage primaire ou secondaire, le GascoSeal a été pensé dans une démarche respectueuse de l'environnement en réponse aux évolutions réglementaires à venir (loi AGE²³). Le GascoSeal, composé d'une base en papier kraft naturel et d'une enduction apportant la scellabilité est un emballage recyclable dans la filière papier/carton et constitue une alternative aux emballages en plastique ou papier/PE dans un contexte environnemental en pleine mutation !

Activité Sacs : innovations et éco-produits

Gascogne Sacs s'attache à penser l'emballage de demain.

²³ AGE^C : Anti Gaspillage pour l'Economie Circulaire

Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

En effet, aujourd'hui le monde de l'emballage, et plus particulièrement de l'emballage plastique, évolue. Ces changements sont liés aux évolutions des attentes des consommateurs et utilisateurs ainsi qu'à une large prise de conscience quant à l'urgence environnementale.

Face à cette situation partagée par bon nombre de pays, l'Europe a fixé des objectifs de recyclabilité à très court terme.

Gascogne Sacs, en tant que fabricant d'emballages, est naturellement partie prenante dans cette démarche. C'est donc dans cette logique que Gascogne Sacs a développé en 2019 une nouvelle gamme de sacs plastique monomatériaux recyclables (selon les filières en place dans les pays) aux propriétés équivalentes aux sacs multi-couches et multi-matériaux.

Les travaux de Gascogne Sacs sur le développement de solutions recyclables en plastique ont été récompensés. Le 25 Novembre 2019, Gascogne Sacs a remporté 2 Oscars de l'Emballage dans les catégories « Transformation Emballage souple » et « Environnementale ». A travers ces prix, ce sont la qualité technique et la force d'innovation de Gascogne Sacs qui sont récompensés par la Profession.

Gascogne Sacs s'attache également à proposer à ses clients des alternatives éco-responsables en papier.

C'est le cas avec les sacs BIOBag qui se déclinent en version PMC et Pinch Bottom. Ces sacs, composés d'un papier Sackraft et d'un film certifié EN 13432, sont recyclables, biosourcés, compostables en conditions industrielles et biodégradables.

Le GascoGreen Protect a également vu le jour en 2020 ! Cette solution papier destinée au marché du pet food est une alternative aux sacs standards du secteur composés de papier & plastique portant le taux de fibres à 80%. En effet, Gascogne Sacs propose, avec le GascoGreen Protect, un emballage papier nouvelle génération :

- Recyclable avec un taux de fibres en adéquation avec les plus hautes exigences des recycleurs européens dans la filière papier/carton
- Aux caractéristiques améliorées afin d'augmenter la durée de conservation des produits ensachés
- Et adapté aux nouvelles habitudes d'achat en ligne grâce à des propriétés barrière aux huiles minérales répondant aux contraintes de l'expédition en cartons.

Activité Flexible : innovations et éco-produits

Gascogne Flexible continue de développer sa gamme de solutions dédiée au marché de l'emballage souple, solutions permettant de diminuer les épaisseurs des emballages ou d'améliorer la performance environnementale de ses produits, en particulier sous la marque GASCOGREEN®.

Une solution d'emballage responsable avec une offre à 2 volets :

GASCOGREEN Recyclable : des solutions papetières multifonctions pour les emballages alimentaires (flowpacks, opercules pelables, barquettes thermoformables)

- 80-85% : la part de cellulose dans le poids de nos nouveaux papiers barrières
- Exclusion de polymères halogénés
- Absence de film plastique et aluminium
- Enduction transparente

- Niveaux de barrières à l'oxygène et à la vapeur d'eau ajustable
- Barrière aux huiles minérales (MOSH/MOAH)
- Thermoscellable

Gascogne Flexible a lancé une validation industrielle en 2021 de la solution GASCOGREEN® R OHS 501520, pour un client conditionnant des sticks de sauces, afin d'améliorer son taux de fibres cellulosiques, tout en réduisant le taux de polymère nécessaire, et de sécuriser son agrément à la recyclabilité en filière papier en France. Par ailleurs, Gascogne Flexible a basculé en juillet 2021 l'ensemble des ventes de ce produit sous l'écolabel PEFC™.

Durant cette même année, Gascogne Flexible a lancé l'agrément d'un GASCOGREEN® R^{CF} OHS pour le conditionnement de denrées fraîches à courtes DLUO avec un taux de fibres cellulosiques > 80% tout en étant partiellement transparent.

GASCOGREEN Compostable : des emballages certifiables EN 13432 et ASTM6400 (compostage industriel)

- Papiers blancs ou écrus issus de la gestion durable et responsable des forêts
- Polymères compostables et biosourcés
- Niveaux de barrières à l'oxygène et à la vapeur d'eau ajustable
- Thermoscellable

Gascogne Flexible a poursuivi son développement en solutions compostables en 2021 et confirme la progression de ses ventes de GASCOGREEN® Compostable sur le marché français.

De plus, Gascogne Flexible conforte son déploiement sur le marché des supports anti-adhérents (marché médical, composite, arts graphiques) avec le lancement dernièrement de sa gamme en films PET siliconés. Cette nouvelle gamme s'adresse aux marchés à forte valeur ajoutée, avec des films PET épais ou spécifiques (blanc, mat, avec des traitements de surface...) et des enductions de silicone 2 faces.

Ce complément de gamme pour support anti adhérent permet de renforcer la présence de Gascogne sur le marché du médical et des dispositifs médicaux. Il s'agit d'une diversification importante et bienvenue au regard de l'épisode sanitaire actuel.

Le groupe Gascogne répond ainsi aux besoins de ses clients avec une large gamme de produits, en s'attachant toujours à leur proposer des solutions éco-conçues ou des alternatives innovantes pour limiter leur impact sur l'environnement.

Tous les brevets, licences et marques sont protégés et détenus en nom propre par le Groupe.

II.2.2.12.3. INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIETALES

1. Partie sociale

1.1. Note méthodologique

Le périmètre choisi pour certains indicateurs de consolidation couvre les sociétés françaises détenues à plus de 50 % par le groupe Gascogne au 31/12 de chaque exercice, et pour d'autres toutes les sociétés du groupe y compris les sociétés étrangères.

Le reporting couvre ainsi :

Division Bois : Gascogne Bois, Palfrance et Gascogne Forêt Services

Division Emballage :

- Activité Papier : Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Spain, Gascogne Packaging USA
- Activité Sacs : Gascogne Sacs France (sites de Mimizan et Saint-Herblain), Gascogne Sack Tunisia, Aigis, Gascogne Sack Deutschland
- Activité Flexible : Gascogne Flexible, Gascogne Flexible Germany GmbH

NB : En cas d'évolution capitalistique du Groupe (achat ou vente de filiale), toute modification du périmètre doit être précisée avant d'entamer la collecte des données. Ainsi, une réactualisation du périmètre de reporting doit être effectuée chaque année par la maison mère.

Cas des sociétés acquises et/ou cédées

Pour qu'une société soit prise en compte dans le Reporting Social du Groupe, elle doit, en plus d'être détenue à plus de 50% par Gascogne, avoir réalisé un exercice complet (du 1er janvier au 31 décembre) au sein du Groupe.

Rôle du coordinateur et des correspondants sociaux

Pour chacune des entités, un(e) correspondant(e) social(e) est responsable de la fiabilité et de la justesse des données transmises.

Dans chaque division, un interlocuteur unique est désigné. Il doit s'assurer de la concordance des méthodes de calcul utilisées avec celles définies pour le Groupe. Il a en charge la centralisation et la consolidation des informations au niveau de sa division. Il est responsable de l'animation du réseau ainsi que du suivi global du reporting (définition, adaptation et évolution des indicateurs).

Support de consolidation

Afin d'harmoniser la remontée et la consolidation d'information, le reporting repose sur une matrice commune à l'ensemble des divisions du Groupe. Cette matrice, exhaustive et détaillée répond à l'ensemble des besoins en informations sociales du Groupe et doit servir de document de référence unique pour tout échange. Toute donnée sociale qui ne sera pas remontée au Groupe à travers cette maquette sera considérée comme non valide.

Sources d'information

Pour les sociétés Françaises :

Cette matrice est établie à partir d'un document intitulé « Tableaux de bord Ressources Humaines » qui retrace toute une série d'indicateurs de l'année considérée.

Ce document est alimenté par des données extraites du logiciel de paye via un requêteur.

Cette source d'information est contrôlée en amont par le CSP (Centre partagé de données sociales)

Pour les sociétés Etrangères :

Un document est retourné tous les mois au coordinateur indiquant les effectifs inscrits.

En fin d'année civile, un autre document est envoyé au consolidateur sur les indicateurs d'absences.

Social & Enjeux RSE de Gascogne

Enjeux	Politiques	Indicateurs clés	Chapitres
Santé et Sécurité au travail	Protéger et assurer la santé et la sécurité des collaborateurs grâce : ▪ Au respect de la réglementation ▪ A une logique de prévention alimentée par l'évaluation des risques et par les observations du terrain ▪ Au strict respect des consignes ▪ Au développement d'une véritable culture sécurité afin que chacun devienne maître et pleinement conscient de ses actes et émette des recommandations ▪ A la sensibilisation ou la formation du personnel	• Pourcentage de salariés en cycle • Accidents du travail • Taux de fréquence • Taux de gravité • Nombre de journées perdues • Taux d'absentéisme	3. Informations quantitatives : Temps de travail Sécurité 4.1 Santé et sécurité au travail, une priorité du Groupe 4.2 Santé et prévoyance
RH	Assurer l'égalité des chances, le développement et la reconnaissance des compétences	• Répartition des effectifs • Taux d'emploi des travailleurs handicapés • Nombre d'heures de formation/salarié	3. Informations quantitatives 4.3 Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences 4.4 Formation professionnelle 4.7 Egalité de traitement

1.2. Informations quantitatives

Effectifs (hors intérim, stagiaires et absences longue durée Contrats Suspendus)

	CDD		CDI		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Société mère France	6	2	55	67	61	69
Total Société mère	6	2	55	67	61	69
Activité Bois France	8	18	254	254	262	272
Activité Bois Etranger			0	0	0	0
Total Activité Bois	8	18	254	254	262	272
Activité Papier France	16	22	341	329	357	351
Activité Papier Etranger	0	0	5	5	5	5
Total Activité Papier	16	22	346	334	362	356
Activité Sacs France	4	5	274	263	278	268
Activité Sacs Etranger	16	12	151	150	167	162
Total Activité Sacs	20	17	425	413	445	430
Activité Flexible France	2	5	223	219	225	224
Activité Flexible Etranger	5	6	98	96	103	102
Total Activité Complexes	7	11	321	315	328	326
Total Groupe France	36	52	1 147	1 132	1 183	1 184
Total Groupe Etranger	21	18	254	251	275	269
Total Groupe	57	70	1 401	1 383	1 458	1 453

Répartition des effectifs hommes/femmes

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Société mère	27	33	34	36	61	69
Activité Bois	213	219	49	53	262	272
Activité Papier	327	318	35	38	362	356
Activité Sacs	380	370	65	60	445	430
Activité Flexible	285	278	43	48	328	326
Total Groupe	1 232	1 218	226	235	1 458	1 453

Répartition des effectifs hommes/femmes cadres – France

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Société mère	20	24	10	15	30	39
Activité Bois	22	19	7	4	29	23
Activité Papier	29	26	6	4	35	30
Activité Sacs	22	21	6	7	28	28
Activité Flexible	19	17	10	9	29	26
Total Groupe France	112	107	39	39	151	146

Répartition des effectifs par ancienneté

	De 0 à 9 ans		De 10 à 19 ans		De 20 à 29 ans		Plus de 30 ans		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Société mère	29	33	15	14	11	14	6	8	61	69
Activité Bois	100	131	60	53	55	41	47	47	262	272
Activité Papier	121	119	126	119	84	88	31	30	362	356
Activité Sacs	163	149	157	160	75	76	50	45	445	430
Activité Flexible	72	72	131	121	57	61	68	72	328	326
Total Groupe	485	504	489	467	282	280	202	202	1 458	1 453

Répartition des effectifs par tranche d'âge et par sexe

	Moins de 25 ans				De 25 à 34 ans				De 35 à 44 ans			
	H		F		H		F		H		F	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Société mère	1		2	1	5	8	5	5	7	6	6	9
Activité Bois	3	8		2	32	37	8	9	36	38	11	6
Activité Papier	17	16		3	44	43	5	4	95	90	8	8
Activité Sacs	11	10	2	2	69	45	3	3	124	124	18	14
Activité Flexible	5	6	1	4	44	30	7	6	71	72	7	8
Total Groupe	37	40	5	12	194	163	28	27	333	330	50	45

	De 45 à 54 ans				De 55 à 64 ans				De 65 à 74 ans			
	H		F		H		F		H		F	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Société mère	7	11	15	15	6	7	6	6	1	1		
Activité Bois	86	79	20	24	56	57	10	12				
Activité Papier	137	131	19	13	33	36	3	9	1	2		1
Activité Sacs	127	140	30	28	48	50	12	13	1	1		
Activité Flexible	106	108	16	15	58	61	12	15	1	1		
Total Groupe	463	469	100	95	201	211	43	55	4	5		1

	Total			
	H		F	
	2020	2021	2020	2021
Société mère	27	33	34	36
Activité Bois	213	219	49	53
Activité Papier	327	318	35	38
Activité Sacs	380	370	65	60
Activité Flexible	285	278	43	48
Total Groupe	1 232	1 218	226	235

Taux d'emploi des travailleurs handicapés – France

	Taux d'emploi des travailleurs handicapés	
	2020	2021
Société mère	0%	0,58%
Activité Bois	5,60%	6,46%
Activité Papier	8,67%	10,20%
Activité Sacs	4,49%	4,05%
Activité Flexible	8,29%	9,29%

Des actions sont menées en interne pour permettre le maintien dans l'emploi des personnes en situation de maladie ou de handicap :

- Suivi des personnes en arrêt de travail par le service médico-social de l'entreprise (Maintien du lien social entre le salarié et l'entreprise)
- Proposition de visites de pré reprise avec le médecin du travail
- Proposition de reconnaissance du statut de Travailleur Handicapé et accompagnement dans les démarches
- Proposition d'essais encadrés : la personne est toujours en arrêt indemnisé par la CPAM et on lui propose, dans le cadre d'une convention employeur/ CPAM, un retour sur un poste adapté avec un accompagnement dédié pour vérifier sa capacité à reprendre le travail et les moyens à mettre en œuvre pour que cela se passe au mieux (Ces essais sont proposés quelles que soient les problématiques de santé, maladie ou AT).

Temps de travail – France

Les cycles de travail posté sont un système d'organisation d'horaires de travail qui consiste à faire tourner les équipes dans les usines sur un roulement de 8h, pour assurer un fonctionnement adéquat avec les besoins de production : en continu 24h/24 h et 7j/7j (5x8), en discontinu en semaine (3x8, 2x8 ou 1x8), ou en discontinu le week-end (2x12).

	Pourcentage de salariés en cycles	
	2020	2021
Activité Bois	50,00%	51,10%
Activité Papier	61,62%	68,09%
Activité Sacs	62,23%	63,81%
Activité Flexible	64,44%	63,39%

Ces résultats sont la preuve du caractère industriel des métiers de Gascogne.
Les salariés de la société mère sont tous à la journée.

Taux d'absentéisme

Taux d'absentéisme		
	2020	2021
Société mère	1,47	2,82
Activité Bois	9,37	9,11
Activité Papier	7,06	9,07
Activité Sacs	6,83	5,62
Activité Flexible	6,89	7,68
Total Groupe	7,19	7,38

Sécurité : note méthodologique

Accidents du travail

- Les accidents se mesurent aussi bien en nombre (quantité d'accidents survenus sur la période considérée), qu'en journées de travail perdues (quantité de journées de travail perdues consécutives à des accidents).
- Seuls les accidents de travail ayant entraîné un arrêt dépassant la journée de l'accident doivent être reportés comme tels.
- Depuis 2020, seuls les accidents de moins d'un an sont pris en compte dans le calcul des jours perdus.
- Les accidents de trajet, les maladies professionnelles et les rechutes ne sont pas considérés comme des accidents du travail et ne sont pas intégrés dans le reporting social.

Les accidents sont comptabilisés a priori, à savoir sur la foi de la déclaration aux organismes de sécurité sociale et avant la reconnaissance de son caractère professionnel par ces organismes. Par conséquent, les indicateurs de sécurité préalablement reportés peuvent être modifiés rétrospectivement en fonction des résultats de l'enquête des organismes sociaux.

Taux de gravité

Le Taux de gravité des incapacités temporaires exprime le nombre de journées perdues pour cause d'accident pour 1000 heures de travail réalisées.

Taux de fréquence

Le Taux de fréquence des accidents du travail exprime le rapport entre le nombre d'accidents avec arrêt et le temps de travail réel (en million d'heures).

Nombre de journées perdues

- Le Nombre de journées perdues correspond au nombre de journées de travail, hors congés payés, perdues pour cause d'accidents du travail.
- Les jours d'arrêt suite à un accident du travail sont comptabilisés en jours calendaires pour la division Emballage (différents cycles de travail) et en jours ouvrés pour la Division Bois (activité hebdomadaire)

Nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors accidents de trajet)

Accidents du travail avec arrêt		
	2020	2021
Société mère	0	0
Activité Bois	10	17
Activité Papier	23	9
Activité Sacs	28	16
Activité Flexible	10	14
Total Groupe	71	56

Taux de Gravité, Taux de Fréquence et Nombre de journées perdues (hors accidents de trajet)

	Taux de Gravité		Taux de Fréquence		Nbre de journées perdues	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Société mère	0	0	0	0	0	0
Activité Bois	1,61	1,95	21,75	42,41	740	782
Activité Papier	1,88	1,88	42,52	16,87	1018	1004
Activité Sacs	1,18	0,45	37,84	21,23	873	336
Activité Flexible	1,08	1,33	21,02	30,10	513	618

Sur l'ensemble des sites du Groupe, nous déployons des actions de prévention axées sur le Technique, l'Humain et l'Organisationnel :

- Technique :

Le plan de sécurité est piloté de façon hebdomadaire : par exemple, 266 actions ont été ouvertes sur le site de Gascogne Flexible à Dax en 2021 et 200 ont été soldées en 2021.

Le Document Unique est informatisé (logiciel PULSSE)

- Humain :

Des formations « habilitations réglementaires » sont mises en place (caces, pont roulant, incendie, chaudière, électrique, etc ...) ainsi que des actions de sensibilisation aux produits chimiques, risque ozone, addictions (alcool et drogues).

- Organisationnel :

L'outil VHS (Visite Hiérarchique de Sécurité) a été déployé et les services Sécurité ont été renforcés afin de formaliser les bonnes pratiques sur les manuels sécurité.

La démarche STOP de Dupont de Nemours

Cette démarche de prévention, mise en place sur le site de Gascogne Papier à Mimizan, a pour objectif de développer une culture sécurité à tous les échelons pour une approche très opérationnelle, au plus près du terrain.

Des « causeries sécurité » ont également été mises en place : l'accent est mis sur les ateliers et postes les plus à risques (production et maintenance), en faisant notamment des rappels de bonnes pratiques vis-à-vis des différents risques.

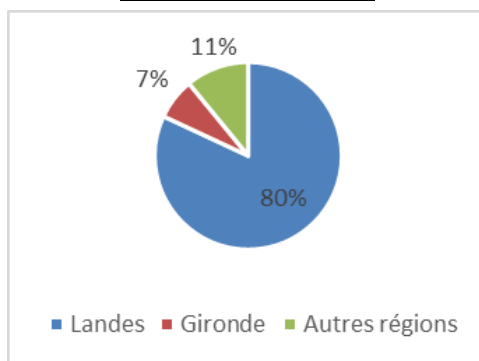
En parallèle, des formations « sécurité » sont dispensées. Elles s'adressent à tous et visent à intensifier la démarche de prévention et à réduire les taux de fréquence et de gravité.

1.3. Gascogne, une aventure industrielle née de la forêt des Landes

Au début des années 20, quelques grands investisseurs envisagent de transformer l'économie forestière grâce à l'implantation de papeteries. A cette époque, le massif forestier landais a atteint sa maturité et les ressources en bois sont immenses. La disparition des anciens débouchés tels que les produits résineux, les poteaux de mines, les traverses de chemin de fer entraîne la nécessité d'en trouver des nouveaux. Des sylviculteurs s'associent alors et créent en 1925 au cœur du massif landais les « Papeteries de Gascogne » (Mimizan - 40). Ses marchés n'ont cessé de se diversifier au fil du temps dans la filière Bois-Papier-Emballage, pour aboutir à la création en 1986 du Groupe Gascogne. Aujourd'hui international, le Groupe s'appuie sur 2 divisions, Bois et Emballage, incluant 4 activités complémentaires et intégrées verticalement, chacune leader dans son domaine de spécialités.

Au 31 décembre 2021, le Groupe est présent dans sept pays, 82% des effectifs sont en France et 87% de l'emploi Gascogne en France est concentré dans la région Nouvelle Aquitaine.

Répartition des effectifs par zone géographique en France
(CDD et CDI en 2021)



1.4. Santé et sécurité au travail, une priorité du Groupe

Le caractère industriel des métiers du Groupe incite les équipes à améliorer de façon continue les démarches santé & sécurité.

Ces domaines demeurent des axes de travail prioritaires pour les équipes de Gascogne.

La politique Santé-Sécurité du Groupe, définie en 2007, repose sur l'implication de tous (encadrement, opérateurs, animateurs et responsables sécurité, représentants du personnel) et vise à « agir durablement pour prévenir les risques professionnels ».

1.5. Santé et prévoyance

En 2019, en accord avec l'ensemble des organisations syndicales des différentes activités de Gascogne, dont les représentants composent la Commission de Suivi de la Prévoyance Santé (CSPS) au niveau du Groupe, un projet de convergence de gestion des contrats de santé de prévoyance a été mis en œuvre, de façon à ce que tous les salariés bénéficient des mêmes tarifs, des mêmes garanties et prestations et des mêmes participations employeur.

Les contrats de santé sont à l'équilibre depuis plusieurs années.

Les contrats de prévoyance n'étant pas à l'équilibre, des mesures ont été prises afin d'ajuster le dispositif, et limiter les hausses de cotisations.

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, nous appliquons les gestes barrières avec port du masque dans les locaux fermés et limitons le nombre de personnes dans les salles de pause, de restauration et de réunion.

Nous déployons le télétravail quand cela est possible pour viser une personne par bureau maximum et avons, dès le début de la crise sanitaire, mené des campagnes de tests (prise de température à l'entrée de l'usine, tests salivaires), de distribution de gel hydro alcoolique et masques et installé, quand cela était nécessaire, des séparations en plexiglass.

Nous bénéficions sur le site industriel de Mimizan d'un service de santé au travail nous permettant de mener toutes ces démarches de prévention et d'être réactif en cas de contamination.

Sur ce thème, nous avons construit des outils de communication et d'information sur les mesures barrières (pictogramme, logigramme et consignes).

1.6. Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Le développement et la reconnaissance des compétences sont au cœur des préoccupations du Groupe.

Gascogne est engagé dans une démarche de Gestion des compétences afin de favoriser les évolutions professionnelles, de maintenir l'employabilité des salariés tout en anticipant et en adaptant les compétences aux besoins des activités.

Désormais 90% des effectifs non cadres occupent des emplois définis dans la GPEC. Ils seront bientôt accessibles en totalité sur le portail RH mis à disposition pour le management et les salariés.

Parallèlement, les entretiens annuels et professionnels se développent, permettant l'intégration dans le plan de formation des actions de développement des compétences préconisées.

En 2018, un accord de méthode a été signé avec l'ensemble des partenaires sociaux, en vue de travailler sur une nouvelle grille de classification. En 2019, un chantier de pesée des emplois des sociétés du Groupe a été mené. Les travaux se sont poursuivis en 2020 mais ont été ralentis par le contexte sanitaire. L'objectif est d'achever ces travaux fin 2022 pour une mise en place en 2023.

L'objectif de cette remise à plat des grilles de classification est de :

- Définir les compétences souhaitées, les besoins de l'entreprise et de se projeter par rapport à l'évolution technologique liée au plan industriel de modernisation,
- D'identifier le positionnement de chacun des salariés par rapport aux compétences qu'exigent leur emploi et leur coefficient,
- De fixer, chaque année, des objectifs concrets et réalisables dans le cadre des entretiens individuels,
- De mieux encadrer les augmentations individuelles et les promotions.

1.7. La formation professionnelle - France

Formation professionnelle : note méthodologique

Le nombre d'heures de formation professionnelle par salarié est calculé en divisant le nombre d'heures de formation de l'année par la moyenne des salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) comprenant les salariés en CDI.

La formation se déploie dans les activités dans le cadre du plan de formation et comprend notamment des formations techniques métiers et le recours aux périodes de professionnalisation.

Les partenaires sociaux sont consultés lors de l'établissement des orientations formation. L'élaboration du plan de formation donne lieu à des discussions lors des commissions Emploi Formation et lors de réunions des CSE.

Nombre d'heures de formation par salarié		
	2020	2021
Société mère	7,5	16,7
Activité Bois	4,4	5,4
Activité Papier	27,1	32,7
Activité Sacs	13,1	11,7
Activité Flexible	22,1	33,3
Total Groupe France	16,8	21,1

1.8. L'évolution des rémunérations (%)

Salaires / chiffre d'affaires		
	2020	2021
Activité Bois	14,71%	14,50%
Activité Papier	16,12%	14,16%
Activité Sacs	19,63%	18,50%
Activité Flexible	17,40%	15,86%

Ces éléments montrent que dans cette période de changements intensifs, les activités ont su garder une bonne maîtrise de leurs frais salariaux.

1.9. La politique d'emploi des jeunes

Notre politique de recrutement des stagiaires vise à permettre à des jeunes de découvrir les emplois au sein de notre environnement industriel afin d'orienter leurs carrières futures et de promouvoir nos métiers.

Intégrer des jeunes en stage ou en alternance nous permet d'identifier des talents et de faciliter l'insertion de ces futures ressources humaines au sein de nos équipes.

Nous affirmons ainsi notre responsabilité sociale vis-à-vis des établissements de l'enseignement (du CAP au Master) et tenons un engagement citoyen par notre investissement dans leur formation et transmission de nos savoirs faire.

1.10. Les accords sociaux

Afin d'accompagner le retournement du Groupe, l'ensemble des accords collectifs des sociétés de la Division Emballage ont fait l'objet d'une dénonciation en 2015. Dans un objectif de mise en cohérence de la masse salariale avec le modèle économique des sociétés du Groupe, de nouveaux accords sociaux de substitution ont été négociés en 2016 et mis en œuvre à compter de 2017.

En parallèle, des accords d'intéressement ont été signés dans toutes les sociétés de la Division Emballage entre 2016 et 2017.

En 2018, un accord collectif relatif à la politique de la rémunération 2018-2021 portant sur la participation, l'intéressement et les salaires du Groupe Gascogne, a été signé à l'unanimité des organisations syndicales du Groupe. Outre le travail sur les classifications, cité précédemment, cet accord porte sur :

- La mise en place d'un accord de participation Groupe
- La mise en place d'accords d'intéressement pour l'ensemble des sociétés du Groupe Gascogne
- L'encadrement du budget des augmentations

En février 2022, un accord sur le télétravail a été signé entre la Direction et l'ensemble des organisations syndicales, couvrant l'ensemble des sociétés Françaises du Groupe.

Cet accord est une des conséquences de la pandémie de COVID 19 qui a généralisé cette forme d'organisation du travail, chaque fois que c'était possible, afin d'assurer la continuité d'exploitation. Néanmoins, cet accord ne concerne qu'une minorité de salariés car le Groupe Gascogne est un groupe industriel, au sein duquel plus de 80% des emplois ne peuvent être exercés en télétravail.

1.11. Egalité de traitement – Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT²⁴

Le groupe Gascogne dispose d'une charte éthique diffusée à toutes ses entités.

Ce document, traduit en français, anglais et allemand est affiché dans toutes les unités du Groupe et est accessible sur l'intranet.

Gascogne s'engage à se « développer de manière rentable, au niveau mondial, en concentrant ses efforts sur la satisfaction de ses clients et sur le développement de son personnel. ». Les valeurs et principes qui animent le Groupe sont détaillés dans ce document.

La charte éthique est davantage considérée comme un guide plutôt qu'une déclaration de principe. En effet, chacun s'y réfère pour conduire le changement avec un comportement intègre et citoyen.

Le Groupe a également formalisé ses engagements en terme de développement durable : « Assurer le développement économique en préservant l'environnement et le progrès social ».

Par sa déontologie, son ouverture sociale, son implication et son investissement au niveau local, Gascogne respecte les stipulations fondamentales de l'OIT²⁵ et s'attache à être un acteur économique exemplaire dans ses pratiques comme dans son comportement industriel et environnemental.

Le Groupe n'est pas implanté dans des zones à risque concernant le travail forcé ou le travail des enfants.

En octobre 2021, un accord Groupe sur l'égalité professionnelle Femmes – Hommes a été signé par la Direction et l'ensemble des organisations syndicales. L'objectif de cet accord est de renforcer les actions autour de 4 axes :

- Veiller au respect du principe de non-discrimination et d'égalité femmes-hommes en terme de recrutement
- Garantir des règles équitables dans les parcours professionnels
- Garantir l'égalité salariale
- Améliorer les conditions de travail et permettre un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

Cet accord couvre les sociétés françaises du Groupe.

²⁴ Organisation Internationale du Travail

²⁵ Stipulations de l'OIT : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants

2. Engagements du Groupe en matière sociétale

Créé en 1925 au cœur du massif forestier landais, le groupe Gascogne s'est développé, et est aujourd'hui un acteur et employeur local français de premier ordre. Fortement implanté sur le territoire aquitain, le Groupe s'attache à instaurer un dialogue régulier avec ses parties prenantes locales, mène des actions de sensibilisation envers tous les publics et incite à la découverte de ses métiers et au partage de ses savoirs.

Parties prenantes locales

Le site industriel de Mimizan, regroupant la papeterie et la principale sacherie du Groupe, s'attache à dialoguer avec ses parties prenantes locales, notamment à travers un partenariat historique et fort avec l'Office Intercommunal de Tourisme de Mimizan (OIT).

Tous les ans, à l'exception des deux dernières années du fait de la crise sanitaire, Gascogne Papier s'engage auprès de l'OIT à ouvrir ses portes à un large public pour du « tourisme industriel ». Des visites de la papeterie sont organisées par le biais de l'OIT ; ainsi plus de 1000 personnes viennent chaque année découvrir comment on fabrique du papier kraft naturel, à partir des sous-produits de bois issus de la gestion durable de la forêt des Landes :

- des étudiants et enseignants du secteur forêt/bois/papier ;
- des professionnels de la forêt ;
- des estivants (visites guidées hebdomadaires sur les mois de juillet et août).

Gascogne Flexible, en tant que membre du Groupement d'Intérêt Public Grand Dax Développement (GIP) et du PPS (groupement des industriels de la plasturgie du grand Sud-Ouest) s'attache à promouvoir son territoire et développer l'activité économique et industrielle locale.

Le GIP a pour but de favoriser le développement économique et numérique des entreprises du territoire, l'innovation et la recherche et développement en lien avec le numérique. Le réseau PPS a pour vocation de créer et de développer de l'activité industrielle en région nouvelle Aquitaine et Midi-Pyrénées au travers des Groupes de Réflexion Innovation Produits.

Organisations professionnelles

Le Groupe est représenté dans de nombreuses organisations professionnelles et joue un rôle actif dans celles liées aux filières Bois/Forêt et Papier/Emballage, notamment dans leurs actions de communication auprès du grand public.

Gascogne Papier est membre de CEPI EUROKRAFT (Confédération Européenne des fabricants de papier Kraft), et participe activement aux groupes de travail de COPACEL et à ses campagnes de communication, pour améliorer l'image de l'industrie papetière, mieux informer les leaders d'opinion de la réalité de son comportement environnemental, et valoriser l'importance sociétale du matériau papier et de l'économie circulaire dans le cadre de la transition écologique.

Gascogne Flexible est membre actif d'IRLA (International Release Liner Association) pour les supports siliconés et anti-adhérents.

Gascogne appartient également à ELIPSO, l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastique et souples en France. A ce titre, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible participent à plusieurs groupes de travail visant notamment à promouvoir les emballages plastique et à développer leur recyclabilité.

Enfin, en tant que leader sur ses marchés et membre de l'association professionnelle EUROSAC (Fédération européenne des fabricants de sacs papier à grande contenance), Gascogne Sacs prend part aux groupes de travail « Communication » d'Eurosac, et joue un rôle actif dans les opérations de communication menées sous l'égide de l'Interprofession.

Les associations CEPI EUROKRAFT et EUROSAC ont lancé avec leurs membres une série d'actions de communication pour promouvoir le sac papier. Ainsi, la plateforme « The Paper Bag » créée en 2017 a pour objectif de représenter les intérêts de l'industrie européenne du sac papier et de promouvoir les avantages de l'emballage en papier au niveau européen. Sa priorité : attirer l'attention sur les avantages environnementaux du sac papier et aider les commerçants dans leurs choix d'emballages, afin de favoriser une alternative biosourcée. En 2018, la plateforme a également lancé la première « Journée Européenne du Sac Papier » dont l'objectif est de mettre à l'honneur le sac papier, un emballage durable et fonctionnel ! Après son lancement réussi en 2018, la Journée européenne du Sac Papier a fêté sa deuxième édition le 18 octobre 2019 en proposant une multitude d'activités et de festivités dans toute l'Europe.

Gascogne Sacs renouvelle sa participation tous les ans et a choisi en 2020 de fêter le Sac Papier en apportant son soutien à une association locale.

En effet, l'association « Les Ailes Bénessoises » mène un projet d'envergure en restaurant le seul moulin à vent des Landes dans le respect des règles de l'art des bâtiments historiques afin de préserver la mémoire de nos aïeux au profit des générations futures. L'aventure se poursuit avec la production dans ce lieu unique de farine. Gascogne, en tant que partenaire local et acteur sur le marché de la meunerie a choisi de soutenir ce projet en fournissant des sacs papier pour ensacher leur production.

De plus, les différentes activités du Groupe profitent de salons et autres événements pour présenter et promouvoir leurs métiers et produits auprès des professionnels et du grand public. La crise sanitaire de 2020 a eu pour conséquence l'annulation de ces moments de rencontres et d'échanges. Gascogne continue de se mobiliser et participe aux événements digitaux et a validé sa présence à tous les événements reportés.

Gascogne Bois participe ainsi aux différentes éditions de Forexpo, plus grand salon forestier du sud de l'Europe, pour présenter la richesse de la forêt et les différents usages et débouchés du pin maritime.

Sensibilisation du grand public

Le Groupe est un acteur historique de la gestion durable de la forêt en Aquitaine, et la division Bois participe au renforcement ainsi qu'à l'adaptation des règles de gestion forestière durable aux réalités locales.

Par sa participation à des démarches de communication ciblées, Gascogne souhaite sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de la Forêt pour l'homme. Des produits finis des différentes activités sont ainsi présentés dans l'exposition permanente de l'écomusée de Marquèze (Sabres) afin d'illustrer les multiples possibilités de valorisation du bois issu de la forêt des Landes.

Relations avec les écoles

Des campagnes de sensibilisation sont menées par Gascogne. Le Groupe, soucieux de transmettre son savoir et sa passion prend part à des démarches pédagogiques. Ainsi le Groupe participe à des salons étudiants afin de présenter et promouvoir les métiers Gascogne.

Des partenariats spécifiques sont menés avec les organismes de formation papetière. Régulièrement, des stagiaires sont accueillis sur les sites de production, notamment pour des stages en alternance, dans l'optique de favoriser les embauches de jeunes diplômés.

Des écoles et collèges sollicitent les différentes activités du groupe Gascogne pour des interventions, des visites, le plus souvent en lien avec des questions environnementales ou encore sur les débouchés de la forêt, les métiers du bois, du papier, de l'emballage.

Autres thématiques

Dans le cadre de ses activités, le groupe Gascogne n'est pas directement concerné par les thématiques suivantes :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La lutte contre la précarité alimentaire,
- Le respect du bien-être animal,
- L'alimentation responsable, équitable et durable.

Par ailleurs, en raison de la modification tardive, en date du 4 mars 2022, de l'article L. 225-102-1 III alinéa 2, la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice 2021 ne comprend pas d'informations relatives aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives mais sera complétée l'exercice prochain.

II.2.2.13. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049²⁶ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

²⁶ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000²⁷.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

²⁷ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités²⁸.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :

²⁸ Gascogne Flexible (Dax) ; Gascogne Papier (Mimizan) ; Gascogne Bois (Saint Symphorien).

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 23% et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

Sébastien Haas
Associé

II.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2021

II.3.1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	III.1	398 850	358 836
Variation des stocks des produits en cours et produits finis	III.2.1	(6 790)	4 822
Achats consommés	III.2.2	(188 396)	(174 578)
Charges externes		(97 609)	(81 351)
Frais de personnel	IV	(72 981)	(71 746)
Impôts et taxes		(4 840)	(7 144)
Dotations aux amortissements	V2, V3	(16 065)	(15 536)
(Dotations) Reprises de provisions	VI.2	(50)	(36)
Autres produits et (charges) d'exploitation	III.6	3 855	3 001
Résultat opérationnel courant		15 974	16 267
Autres produits et (charges) opérationnels	III.3	664	(3 013)
Résultat opérationnel		16 638	13 255
Coût de l'endettement financier net		(3 457)	(3 907)
Autres produits et (charges) financiers		648	(911)
Résultat financier net	VIII.2	(2 809)	(4 818)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		0	0
Résultat avant impôt		13 829	8 437
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	IX	(959)	(182)
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 870	8 255
attribuable aux :			
. actionnaires de Gascogne SA		12 870	8 255
. Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies		2 090	(448)
Impôts liés		(544)	120
. Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		1 546	(328)
Variation des écarts de conversion		76	(179)
Impôts liés			
. Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		76	(179)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		1 622	(506)
Résultat global de l'ensemble consolidé		14 492	7 748
Résultat par action de l'ensemble consolidé			
Résultat de base par action (en €)	VII.2	0,53	0,34
Résultat dilué par action (en €)	V.11	0,44	0,28

II.3.2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Actifs			
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	V.1	10 875	8 862
Immobilisations corporelles	V.2	169 988	162 721
Actifs financiers non courants	VIII.1.1	5 259	2 793
Impôts différés actifs	IX.2	1 732	2 237
Actifs non courants		187 854	176 613
Stocks	III.2.1	98 971	106 098
Clients et autres débiteurs	III.1.2	80 971	68 025
Autres actifs courants	III.1.2	312	505
Impôt sur les bénéfices à récupérer	IX.1	3 515	6 188
Actifs financiers courants	VIII.1.1	132	275
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VIII.1.5	29 711	38 259
Actifs courants		213 612	219 349
Total des actifs		401 466	395 962
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			0
Capital	VII.1.1	60 800	60 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport		0	0
Réserves consolidées		82 608	74 353
ORAN	VII.1.2	12 053	12 053
Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies		(4 401)	(5 947)
Actions propres	VII.1.3	(2 980)	(2 980)
Ecart de conversion	VII.1.5	(2 966)	(3 042)
Résultat consolidé		12 870	8 255
Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA	VII	157 983	143 492
Participations ne conférant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres consolidés		157 983	143 492
Passifs			
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	VIII.1.4	34 952	83 748
Avantages du personnel	IV.2.4	17 692	19 657
Provisions, part à plus d'un an	VI.1	1 710	1 804
Autres passifs non courants	III.6	3 843	1 570
Impôts différés passifs	IX	279	68
Passifs non courants		58 475	106 847
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	VIII.1.4	92 505	61 955
Provisions, part à moins d'un an	VI.1	2 842	4 691
Fournisseurs et autres créditeurs	VIII.1.2	85 642	76 292
Autres passifs courants	III.6	3 815	2 616
Impôt sur les bénéfices à payer	IX.1	203	68
Passifs courants		185 007	145 623
Total des passifs		243 482	252 470
Total des passifs et des capitaux propres		401 466	395 962

Les données 2020 ont été retraitées de la décision IFRS IC relative au calcul des engagements de certains régimes de retraite (voir note I.1.3)

II.3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 870	8 437
Charge d'impôt	IX	959	0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	III.5	0	0
Charges financières	VIII.2	2 809	4 818
Résultat opérationnel		16 638	13 254
Dotations aux amortissements	V2	16 065	15 536
Dotations (reprises) aux provisions		(2 067)	812
Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs		(1 258)	53
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		264	(510)
Subventions d'investissement virées au résultat		(146)	(178)
Autres		974	22
Capacité d'autofinancement opérationnelle		30 470	28 989
Variation des stocks		6 823	(2 627)
Variation des clients		(13 242)	2 612
Variation des fournisseurs		8 208	(130)
Variation du passif fiscal et social		(606)	(1 212)
Variation des autres créances et dettes		5 777	1 252
Flux générés par l'activité		37 430	28 883
Intérêts payés		(3 457)	(3 907)
Autres produits et charges financiers payés		761	(784)
Impôts payés		(140)	(306)
Flux de trésorerie opérationnels		34 594	23 887
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(25 230)	(15 683)
Acquisitions d'immobilisations financières		(319)	(286)
Subventions d'investissement reçues / remboursées		116	571
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		345	542
Cessions d'immobilisations financières		71	529
Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise			0
Flux de trésorerie d'investissement		(25 017)	(14 326)
Excédent (besoin) de financement		9 576	9 560
Augmentation de capital		0	0
Augmentation des dettes financières		13 031	30 000
(Diminution) des dettes financières		(31 156)	(17 964)
Décalages de trésorerie liés aux opérations de financement		(0)	(0)
Avance compte courant associés			
Flux de trésorerie de financement		(18 125)	12 036
Variation de la trésorerie nette		(8 548)	21 596
Autres mouvements		121	43
Trésorerie nette en début d'exercice		38 010	16 371
Variation de la trésorerie nette		(8 548)	21 596
Autres mouvements		121	43
Trésorerie nette en fin d'exercice		29 583	38 010

II.3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et résultats non distribués	Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies	ORAN	Actions propres	Ecart de conversion	Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2020	60 800	0	73 299	(5 619)	12 053	(2 980)	(2 863)	134 690	0	134 690
Effet de l'application de la décision d'IFRS IC sur IAS19 (1)	0	0	730	0	0	0	0	730	0	730
Situation au 1^{er} janvier 2020 après retraitement (1)	60 800	0	74 029	(5 619)	12 053	(2 980)	(2 863)	135 421	0	135 421
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	0	0	8 255	0	0	0		8 255	0	8 255
Autres éléments du résultat global	0	0	0	(328)	0	0	(179)	(506)	0	(506)
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période	0	0	8 255	(328)	0	0	(179)	7 748	0	7 748
Augmentation du capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	323	0	0	0	0	323	0	323
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA	0	0	323	0	0	0	0	323	0	323
Situation au 31 décembre 2020	60 800	0	81 877	(5 947)	12 053	(2 980)	(3 042)	142 762	0	142 762
Situation au 31 décembre 2020 après retraitement (1)	60 800	0	82 608	(5 947)	12 053	(2 980)	(3 042)	143 492	0	143 492
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 1^{er} janvier 2021	60 800	0	81 877	(5 947)	12 053	(2 980)	(3 042)	142 762	0	142 762
Situation au 1^{er} janvier 2021 après retraitement (1)	60 800	0	82 608	(5 947)	12 053	(2 980)	(3 042)	143 492	0	143 492
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	0	0	12 870	0	0	0		12 870	0	12 870
Autres éléments du résultat global	0	0	0	1 546	0	0	76	1 622	0	1 622
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période	0	0	12 870	1 546	0	0	76	14 492	0	14 492
Augmentation du capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ORAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre 2021	60 800	0	95 477	(4 401)	12 053	(2 980)	(2 966)	157 984	0	157 984

II.3.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

- I.1. Référentiel appliqué
- I.2. Base de préparation
- I.3. Présentation des états financiers

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- II.1. Principes de consolidation
- II.2. Méthodes de conversion
- II.3. Regroupements d'entreprises
- II.4. Evolution du périmètre de consolidation
- II.5. Périmètre de consolidation
- II.6. Engagements hors bilan liés au périmètre
- II.7. Parties liées

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

- III.1. Chiffre d'affaires et créances clients
- III.2. Stocks et achats consommés
- III.3. Autres produits et charges opérationnels
- III.4. Information sectorielle
- III.5. Participation dans des sociétés mises en équivalence
- III.6. Autres passifs
- III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- IV.1. Avantages du personnel
- IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés
- IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites
- IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- V.2. Immobilisations corporelles
- V.3. Dépréciation des actifs
- V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

- VI.1. Provisions au bilan
- VI.2. Variation des provisions dans le compte de résultat

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

- VII.1. Capitaux propres
- VII.2. Résultat par action
- VII.3. Résultat global

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

VIII.2. Résultat financier

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

IX.2. Impôts différés

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Gascogne SA est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé 68 rue de la papeterie à Mimizan (40 200). Les états financiers consolidés de Gascogne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe » ou « Gascogne ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2021, sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

Gascogne est cotée sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 mars 2022 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée générale du 23 juin 2022.

I.1. Référentiel appliqué

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2021 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

I.1.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne applicables aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2021

L'amendement des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 relatives aux instruments financiers, portant sur la réforme des taux d'intérêts Phase 2, publié par l'IASB et adopté par l'Union européenne, est applicable au 1^{er} janvier 2021 de manière rétrospective.

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

La décision IFRIC 15 sur les coûts d'implémentation d'un accord de cloud computing IAS 38, adoptée par l'IASB en 2021 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés 2021.

I.1.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations non encore appliqués

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 ou postérieurement adoptés par l'Union Européenne n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2021.

Normes, amendements et interprétations		Date d'application
Amendement à IAS 16	Produits générés avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022
Amendement à IFRS 3	Mise à jour de la référence au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022
Amendement à IAS 37	Coûts à prendre en compte pour déterminer si le contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022
IFRS 17 et amendements	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023
Améliorations annuelles (cycle 2018-2020)	Processus annuel d'amélioration des normes	1 ^{er} janvier 2022

L'application des textes ci-dessus est en cours d'analyse par le Groupe, aucun impact significatif n'est anticipé à ce stade.

Les amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023 postérieurement non adoptés par l'Union Européenne n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2021.

Normes, amendements et interprétations		Date d'application
Amendement à IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants.	1 ^{er} janvier 2023
Amendement à IAS 1	Information sur les méthodes comptables significatives	1 ^{er} janvier 2023
Amendement à IAS 8	Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023
Amendement à IAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023
Amendement à IAS 17	Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives	1 ^{er} janvier 2023

L'application des amendements ci-dessus est en cours d'analyse par le Groupe, aucun impact significatif n'est anticipé à ce stade.

I.1.3. Changement de méthode

Le Groupe applique la décision de l'IFRS IC relative à l'application de la norme IAS 19, intitulée *Attributing benefits to periods of service*. Cette décision a conduit à une modification du calcul des avantages postérieurs à l'emploi au sein du Groupe, limitée cependant au cas des indemnités de fin de carrières applicables en France, l'analyse du Groupe ayant conclu à l'absence d'impact dans les autres pays.

Ce changement ayant été appliqué de manière rétrospective, l'état de la situation financière consolidée, le tableau de variation des capitaux propres consolidés ainsi que les montants figurant dans les tableaux annexes pour la période comparative ont été ajustés comme si cette méthode avait toujours été appliquée.

Par rapport aux montants publiés au 31 décembre 2020, les impacts se traduisent principalement par:

- une baisse des Avantages du personnel de 973 milliers d'euros ;
- une baisse des Impôts différés actifs de 243 milliers d'euros ;
- une augmentation des Réserves consolidées (Capitaux propres – part du Groupe) de 730 milliers d'euros.

Suivi des impacts de la crise sanitaire COVID-19

L'épidémie de COVID-19 et ses conséquences avaient assez peu affecté le Groupe lors de l'exercice 2020. L'année 2021 a elle été marquée par une reprise économique très dynamique.

I.2. Base de préparation

I.2.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

I.2.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2021 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées ci-dessous :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes V.3.	Pertes de valeur et impairment tests	Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus
Notes IX.1.	Impôt sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

II.2. Méthodes de conversion

II.2.1. Transactions en monnaie étrangère

La comptabilisation et l'évaluation des opérations libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de la clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en pertes et profits de change dans le résultat financier.

II.2.2. Les états financiers des activités à l'étranger

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours approchant le cours à la date de transaction. Le tableau de flux de trésorerie est converti au cours moyen, à l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture.

Les gains et pertes résultant de la conversion du bilan (qui comprennent l'incidence de la variation des taux sur les actifs et les passifs) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

II.3. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges, sauf les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

II.4. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2021.

II.5. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Sociétés consolidées au 31 décembre 2021 :

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
FINANCIER				
Gascogne SA	40200 F-Mimizan	895 750 412		
ACTIVITE BOIS				
Gascogne Bois	40210 F-Escource	501 719 413	100,00	100,00
Palfrance	81600 F-Gaillac	379 124 795	100,00	100,00
Gascogne All Wood	Liège (Belgique)	BE-425608482	100,00	100,00
Gascogne Forêt Services	40200 F-Mimizan	882 809 619	100,00	100,00
ACTIVITE PAPIER				
Gascogne Papier	40200 F-Mimizan	334 612 967	100,00	100,00
Gascogne Spain	Barcelone (Espagne)	29487F141B152448	100,00	100,00
Gascogne Packaging USA	Atlanta (USA)	CBP-2.953.531	100,00	100,00
Feutres Depland	87200 F-Saint Junien	760 500 587	100,00	100,00
ACTIVITE SACS				
Gascogne Sacs	40200 F-Mimizan	493 467 989	100,00	100,00
Gascogne Sack Deutschland	Wieda (Allemagne)	HRB54618	100,00	100,00
Aigis	Chalkida (Grèce)	13138/12/B/86/11	100,00	100,00
Gascogne Sack Tunisia	Radès (Tunisie)	B0233542005	99,99	99,99
ACTIVITE COMPLEXES				
Gascogne Flexible	40200 F-Mimizan	312 757 347	100,00	100,00
Gascogne Flexible Germany	Düren (Allemagne)	HRB3891	100,00	100,00

II.6. Engagement hors bilan liés au périmètre

Il n'y a pas d'engagements liés au périmètre.

II.7. Parties liées

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers. Par ailleurs, l'ensemble des sociétés françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont Gascogne SA est la société mère.

Transactions avec des parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, en 2021, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4.

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

Biolandes Technologies (société du Groupe Biolandes) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023). Au titre de l'exercice 2021, Gascogne SA a versé à Biolandes Technologie les intérêts liés à la rémunération de ces obligations pour un montant de 121 K€.

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

III.1. Chiffre d'affaires, créances clients et autres débiteurs

III.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre des activités du Groupe : il est comptabilisé net, après déduction des éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts aux clients.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises, les frais de transport facturés, les ventes de quotas de CO2, les ventes d'électricité et le complément de rémunération par rapport au prix de marché versé par EDF en application du contrat CRE5.

Pour les ventes de biens et marchandises (qui constituent la plus grande part du chiffre d'affaires), le produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, ainsi que le contrôle, ont été transférés à l'acquéreur. Ce transfert des risques et avantages dépend des incoterms : s'agissant des clients français, en général, le transfert est effectif en sortie d'usine et s'agissant des clients export et grand export, le transfert est effectif à la livraison des produits chez le client.

La norme « IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » a remplacé les normes « IAS 18 – Produits des activités ordinaires » et « IAS 11 – Contrats de construction » et les interprétations liées au 1er janvier 2018 sans impact significatif pour le groupe Gascogne compte tenu de la nature des activités de ses sociétés.

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes de biens	378 260	341 599
Prestations de services	3 924	3 521
Ventes quotas CO2	4 881	2 153
Ventes électricité	11 729	3 572
Complément de rémunération EDF	55	7 991
Chiffre d'affaires	398 850	358 836

En 2021, avec l'envolée des prix d'électricité sur les 4 derniers mois de l'année, les ventes d'électricité sur le marché augmentent fortement et le complément de rémunération par rapport au prix de marché baisse corrélativement.

III.1.2. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur antériorité.

Valeur nette des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Clients et comptes rattachés	67 443	53 943
Créances à recevoir des parties liées	0	0
Paievements d'avance	935	1 716
Autres montants d'exploitation	12 592	12 366
Total	80 971	68 025

Variation des dépréciations des comptes clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Augmentation	Diminution	Exercice 2021
Provisions Clients et comptes rattachés	2 101	20	(250)	1 871
Provisions Autres créances exploitation	102			102
Total	2 203	20	(250)	1 972

Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Créances sur immobilisations	0	0
Créances diverses	74	30
Autres créances d'exploitation	238	476
Total	312	505

III.2. Stocks et achats consommés

III.2.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Si la valeur nette probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, ce montant est ramené à la valeur nette probable de réalisation par le biais d'une dépréciation des stocks. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

Valeur nette des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Matières premières et approvisionnements	54 076	53 252
En cours de production : biens	5 140	4 150
Produits intermédiaires et finis	39 630	48 466
Marchandises	125	230
Total	98 971	106 098

Variation des dépréciations des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Augmentation	Diminution	Exercice 2021
Matières premières et approvisionnements	5 982	4 436	(4 523)	5 895
En cours de production : biens	275	522	(211)	586
Produits intermédiaires et finis	2 938	2 769	(3 885)	1 822
Marchandises	269	110	(216)	162
Total	9 464	7 836	(8 835)	8 465

Variation des stocks de produits finis et en-cours

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Variation de stocks bruts	(6 517)	4 984
Reprise de provisions sur stocks de produits finis et encours	2 609	2 207
Dotation aux provisions sur stocks de produits finis et encours	(2 882)	(2 368)
Variation des stocks de produits et encours	(6 790)	4 822

III.2.2. Achats consommés

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Achats de marchandises et de matières premières	(189 441)	(172 747)
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	1 031	(1 754)
Reprise de provisions sur stocks de marchandises et matières premières	4 576	4 227
Dotation aux provisions sur stocks de marchandises et matières premières	(4 562)	(4 304)
Achats consommés	(188 396)	(174 578)

III.3. Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée 'Autres produits et charges opérationnels'.

Cette ligne inclut principalement :

- le résultat des cessions d'immobilisations,
- les pertes ou reprises de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les litiges majeurs qui naissent de l'activité opérationnelle du Groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
(Dotations) / Reprises de provisions pour restructuration et litiges	(88)	(4 378)
Produits (Charges) de restructuration et litiges	(492)	(463)
(Dotations) / Reprises autres	-	1 700
Produits (Charges) autres	(1 508)	(158)
(Moins) Plus values nettes sur cession d'actifs	2 753	286
Autres produits et charges opérationnels	664	(3 013)

Restructurations et litiges

Ce poste comprend principalement en 2021 des charges liées aux dénouements de divers litiges. Les décaissements en 2021 au titre du PSE de la Division Bois provisionné en 2020 sont sans impact sur le compte de résultat car la provision a été reprise pour le même montant.

Ce poste comprenait principalement en 2020 :

- Le coût du PSE 2020 de la Division Bois : - 4,1 M€ (dont 1,7 M€ décaissés en 2020 et 2,4 M€ provisionnés, à décaisser principalement en 2021)
- Le solde du coût du PSE 2017 de la Division Bois : - 0,3 M€
- Des charges liées au dénouement de divers litiges : - 0,5 M€

Plus-values nettes sur cession d'actifs

En 2021, ce poste comprend principalement l'indemnisation de la chaudière de la scierie de Saint Symphorien, détruite par un incendie en mai 2020 et qui a été reconstruite en 2021.

En 2020, ce poste comprenait principalement la plus-value réalisée sur la cession des actifs de l'ancien site de Gascogne All Wood en Belgique.

Reprise dépréciation d'actifs

Ce poste intégrait en 2020 la reprise d'une partie de la dépréciation des actifs corporels de l'UGT Aigis (filiale grecque de Gascogne Sacs) pour 1,7 M€.

Autres

Ce poste intègre en 2021

- une opération de nettoyage de stocks anciens dans la Division Bois suite à la fermeture de la scierie de Castets : - 0,9 M€
- la mise au rebut d'un équipement du silo de stockage de biomasse de la papeterie de Mimizan : - 0,4 M€

III.4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) est le Président Directeur Général du Groupe.

Le Groupe dispose de 4 secteurs, comme décrit ci-après, qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques du Groupe. Les dirigeants des Divisions Emballage (qui regroupe les Activités Papier, Sacs et Flexible) et Bois sont des segment managers au sens de la norme IFRS 8 et ils reportent au Président Directeur Général.

Les unités opérationnelles stratégiques du Groupe offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles nécessitent la mise en œuvre de stratégies technologiques et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs du Groupe sont résumées ainsi :

- Activité Bois : gestion sylvicole, approvisionnement bois des scieries et de la papeterie, fabrication de produits bois sciés pour l'emballage, bois d'ingénierie et d'aménagement pour la construction,
- Activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- Activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- Activité Flexible : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers.

	31 décembre 2021					
(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	84 316	148 428	122 486	113 705	8 343	477 277
. intragroupe	(43 398)	(23 773)	(939)	(2 025)	(8 291)	(78 427)
. chiffre d'affaires net	40 917	124 655	121 547	111 679	52	398 850
Résultat opérationnel courant	(976)	1 627	9 852	5 565	(94)	15 974
Résultat opérationnel	674	1 265	9 838	5 057	(196)	16 638
Dotations aux amortissements	(1 659)	(5 827)	(3 743)	(3 773)	(1 063)	(16 065)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif	0	0	0	0	0	0
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	1 181	414	136	(67)	1 211	2 874
Investissements	4 912	11 436	3 210	2 687	2 773	25 017
Effectifs	272	356	430	326	69	1 453
Immobilisations incorporelles et corporelles	15 995	91 031	34 984	25 823	11 621	179 454
Actifs sectoriels	25 598	59 718	54 250	39 945	874	180 385
Autres actifs						41 627
Total de l'actif						401 466
Passifs sectoriels	13 660	14 232	16 347	14 809	816	59 863
Autres passifs						183 619
Total du passif						243 482

31 décembre 2020						
(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires		128	112			
. de l'activité	79 729	543	128	106 396	8 385	435 180
. intragroupe	(43 393)	(21 747)	(777)	(2 094)	(8 333)	(76 344)
		106	111			
. chiffre d'affaires net	36 336	796	351	104 302	52	358 836
Résultat opérationnel courant	(3 862)	7 896	7 768	4 387	78	16 267
Résultat opérationnel	(8 093)	7 792	9 464	4 150	(58)	13 255
Dotations aux amortissements	(1 086)	(5 415)	(4 021)	(4 071)	(944)	(15 536)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif	0	9	1 700	0	0	1 709
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	(1 951)	(5)	1 574	67	35	(281)
Investissements	824	7 097	1 673	1 955	3 112	14 661
Effectifs	262	362	445	328	61	1 458
Immobilisations incorporelles et corporelles	12 690	85 107	36 760	26 952	10 073	171 583
Actifs sectoriels	26 650	63 432	46 455	37 093	998	174 628
Autres actifs						49 995
Total de l'actif						396 205
Passifs sectoriels	13 260	11 332	12 548	13 883	577	51 601
Autres passifs						201 843
Total du passif						253 444

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
France	179 037	155 579
Allemagne	53 491	50 847
Autres pays de l'Union Européenne	93 917	81 670
Pays hors de l'Union Européenne	72 404	70 740
Total	398 850	358 836

Les actifs immobilisés sont situés à 91% en France, 6% en Allemagne et le solde en Tunisie et en Grèce.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

III.5. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Le Groupe ne détient plus de participation dans des sociétés mises en équivalence à fin 2021.

III.6. Autres passifs

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en "Autres passifs" (courants et non courants) et sont ensuite reprises en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation" en étalant linéairement leur montant sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation".

Autres passifs

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Autres passifs non courants		
Subventions d'équipements	3 843	1 570
Total des autres passifs non courants	3 843	1 570
Autres passifs courants		0
Subventions d'équipements	68	158
Participation salariés	0	0
Dettes sur immobilisations	2 954	2 300
Dettes diverses	792	158
Total des autres passifs courants	3 815	2 616
Total des autres passifs	7 657	4 186

Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Autres produits courants	1 918	1 658
Subventions d'investissement virées au résultat	146	178
Subventions d'exploitation	513	285
Production immobilisée	1 656	1 436
Autres charges courantes	(608)	(533)
(Dotations) Reprises provisions clients, autres créances et actifs courants	231	(23)
Autres produits et (charges) d'exploitation	3 855	3 001

III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans l'activité Papier, le Groupe s'est vu attribuer des droits d'émission de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, la société a exercé son jugement et applique depuis la clôture au 31 décembre 2013 les nouvelles dispositions suivantes (qui sont notamment conformes au Règlement de l'ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013) :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour le complément de provisions lié aux quotas manquants est valorisée à leur valeur de marché et comptabilisée.

Suivi des utilisations de quotas de la société Gascogne Papier

<i>En tonnes</i>	Avant 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emission de CO2		60 061	61 100	53 323	36 258	17 970	20 099	19 442	21 403
Quotas alloués		82 198	80 729	79 243	77 741	76 225	74 691	73 150	33 646
Quotas non utilisés		22 137	19 629	25 920	41 483	58 255	54 592	53 708	12 243
Vente de quotas							-100 000	-80 000	-90 000
Quotas non utilisés cumulés	130 313	152 450	172 079	197 999	239 482	297 737	252 329	226 037	148 280

Les quotas alloués au titre de 2021, première année d'allocation du PNAQ4 s'élève à 33 646 tonnes.

Jusqu'à présent, Gascogne Papier s'est vu attribuer des quotas (gratuits) par les pouvoirs publics, supérieurs à ses besoins comme le montre le tableau ci-dessus. Aussi, la société n'a jamais eu besoin d'acquérir des quotas à titre onéreux, la gestion de ces quotas n'a donc pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Gascogne Papier a vendu sur le marché :

- En 2020 : 80 000 tonnes de quotas pour un montant de 2,2 M€
- En 2021 : 90 000 tonnes de quotas pour un montant de 4,9 M€

Le solde des quotas non utilisés cumulés à fin 2021 s'élève à 148 280 tonnes.

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

IV.1. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1er janvier 2014 et selon la décision de l'IFRS IC sur les modalités de calcul d'engagements de régimes à prestations définies approuvée par l'IASB en mai 2021, applicable au 1er janvier 2021 de manière rétrospective. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (tels que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations : ils sont enregistrés en charge sur la base des appels de cotisation,
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf note IV.2.) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise ('coûts des services rendus').

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements	(51 875)	(50 918)
Charges sociales	(19 552)	(19 529)
Participation des salariés	(581)	(334)
Coûts des services rendus	(974)	(964)
Frais de personnel	(72 981)	(71 746)

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) constaté en 2020 et en 2021 représente respectivement 0,4 M€ et 0,4 M€. Il est présenté en diminution des salaires et traitements.

IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué dans la note IV.1., les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires), que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Les calculs actuariels des avantages au personnel sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

. Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique "Avantages du personnel" et est égal à :

- la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de la clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- diminuée des paiements effectués.

. Les autres composantes de variation de la provision sont comptabilisées dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

- coût des services rendus et des services passés : en frais de personnel (résultat opérationnel courant),
- charges d'intérêts nets sur le passif net (charges financières).

IV.2.1. Description des régimes

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC, fonds de pension à cotisations définies dans certaines filiales étrangères).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Cotisations de retraite	8 055	8 072

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent principalement :

- les avantages postérieurs à l'emploi :

* les indemnités de fin de carrière (en France, en Allemagne, en Grèce et en Tunisie) : indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite,

* les régimes de retraite par capitalisation (article 39) en France pour certaines catégories de salariés qui recevront un complément de retraite correspondant à un pourcentage de leur salaire s'ils sont présents dans l'entreprise lors de leur retraite, et les régimes de retraite en Allemagne,

* les plans de départ ACAATA qui permettent à des salariés du site de Mimizan ayant été exposés à l'amiante de démissionner et d'être indemnisés par un fonds public (CAATA) pour la période entre la date de départ anticipée et l'âge de liquidation des droits à retraite. Lors du départ du salarié, l'entreprise lui verse une indemnité de cessation anticipée d'activité qui remplace l'indemnité de fin de carrière. Ces plans sont provisionnés au même titre que les indemnités de fin de carrière.

- d'autres avantages à long terme

* les indemnités liées aux médailles du travail en France et en Allemagne.

IV.2.2. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses, revues annuellement, sont les suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2020
France		
Age de départ à la retraite		
Cadres	64 à 67 ans	64 à 67 ans
Non cadres	62 à 65 ans	62 à 65 ans
Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière	1,00%	0,40%
Taux d'actualisation retraite par capitalisation	0,40%	0,00%
Taux d'actualisation médaille du travail	0,40%	0,00%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%
Allemagne		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,00%	0,40%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%
Grèce		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,00%	0,00%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%

(*) Taux d'inflation inclus

La table de mortalité TH/TF 00-02 est utilisée pour les engagements concernant la France.

Le taux d'actualisation repose sur les indices iBoxx € Corporates AA10+ et AA7-10 (selon la maturité des engagements estimée à la date de l'évaluation). Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Sensibilité de la dette au taux d'actualisation

Au 31 décembre 2021, une variation du taux d'actualisation de +/- 50 points de base entrainerait une variation de +/- 1,4 M€ de ces engagements.

IV.2.3. Synthèse de la situation financière des régimes

Les régimes non financés, ainsi que les régimes financés partiellement ou intégralement, se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Valeur actualisée des obligations non financées	7 563	8 566
Valeur actualisée des obligations partiellement ou intégralement financées	11 620	12 568
Total des valeurs actualisées des obligations	19 182	21 134
Juste valeur des actifs du régime	1 490	1 477
Passif comptabilisé au titre des prestations définies	17 692	19 657

La composition des actifs du régime et le taux de rendement sont les suivants :

Sociétés françaises	Exercice 2021	Exercice 2020
Obligations	82%	83%
Actions	7%	7%
Immobilier	7%	7%
Autres actifs	1%	1%
Liquidités	4%	2%

Répartition globale par secteur du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2021	Exercice 2020
Souverains	48%	47%
Corporates	32%	31%
Financières	20%	23%

Répartition géographique du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2021	Exercice 2020
France	62%	60%
Autres pays de la zone euro	16%	17%
Etats-unis	9%	9%
Royaume Uni	4%	5%
Autres pays	10%	10%

IV.2.4. Détail et évolution des engagements

La variation des principaux avantages au cours de l'exercice 2021 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite		Retraite par capitalisation		Autres engagements de fin de carrière		Retraites & indemnités assimilées		Médailles du travail		Engagements de retraite et autres avantages	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Evaluation des Engagements Bruts												
En début de période	19 659	20 007	1 094	1 125	124	184	20 878	21 316	256	251	21 134	21 567
Coûts des services rendus	953	656	15	37			968	693	17	16	985	709
Profits sur réduction de régime							0	0			0	0
Prestations servies	(794)	(716)			(43)	(60)	(837)	(776)	(92)	(5)	(930)	(781)
Charges d'intérêts	74	136		3			74	139	()	1	74	140
Restructurations, cessions d'actifs							0	0			0	0
Charges de l'exercice	232	76	15	40	(43)	(60)	204	56	(75)	12	129	68
Impact réforme IFRIC		(973)					0	(973)			0	(973)
Variation de périmètre							0	0			0	0
Variation de change							0	0			0	0
Perte (gain) actuariel	(2 079)	550	8	(71)			(2 071)	479	(19)	(7)	(2 090)	472
En fin de période	17 812	19 659	1 117	1 094	81	124	19 011	20 878	161	256	19 172	21 134
Valeur de marché des actifs affectés aux plans												
En début de période	697	681	780	764			1 478	1 446			1 478	1 446
Rendements attendus des actifs	3	5		2			3	7			3	7
Contributions de l'employeur							0	0			0	0
Prestations servies							0	0			0	0
Restructurations, cessions d'actifs							0	0			0	0
Produits de l'exercice	3	5	0	2	0	0	3	7	0	0	3	7
Perte (gain) actuariel		11		14			0	25			0	25
En fin de période	700	697	780	780	0	0	1 480	1 478	0	0	1 480	1 478
Engagements de retraites et autres avantages	17 112	18 962	337	314	81	124	17 531	19 400	161	256	17 692	19 656

Impact de la réforme de l'IFRIC

La décision IFRS IC vise à revoir pour le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestation définie la date de déclenchement de la provision en fonction de l'ancienneté et des plafonds figurant dans les conventions collectives et / ou les accords applicables.

Cette réforme a eu pour impact de diminuer les engagements de sociétés françaises du Groupe de 973 K€ au 1^{er} janvier 2020.

IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas de plan d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites actifs à fin 2021.

IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

IV.4.1. Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

Les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants au titre des exercices 2021 et 2020 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Avantages court terme	468	459
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	5	8
Indemnités de fin de contrat de travail versées		
Paielements fondés sur des actions		
Total	473	467

(*) Variation de l'engagement sur l'exercice

Les rémunérations et avantages présentés dans le tableau ci-dessus comprennent 3 dirigeants à fin 2021 et à fin 2020.

Au 31 décembre 2021, la société n'a pas d'engagement vis-à-vis de son Président Directeur Général Dominique Coutière en matière d'avantages postérieurs à l'emploi (contrat de capitalisation ou golden parachute).

IV.4.2. Rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence servis en 2021 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 33 K€.

IV.4.3. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021.

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill.

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit dans la note II.3. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Brevets et licences.

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui s'établit entre 1 et 10 ans.

Frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "*Immobilisations incorporelles*", les frais de développement sont immobilisés dès que l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement qui ne satisfont pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés, qui satisfont aux critères ci-dessus, sont immobilisés à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées uniquement si elles satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les variations des goodwill et autres immobilisations incorporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Goodwills	Frais de développements Brevets acquis	Logiciels et développements progiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur Brute au 1/1/2020	1 656	1 034	3 554	5 285	11 529
Variation de périmètre					0
Acquisitions		9	106	2 728	2 842
Cessions			(33)		(33)
Ecart de conversion	(49)		(1)		(50)
Autres mouvements		(918)	5 618	(4 700)	0
Valeur Brute au 31/12/2020	1 607	125	9 243	3 313	14 288
Valeur Brute au 1/1/2021	1 607	125	9 243	3 313	14 288
Variation de périmètre					0
Acquisitions		13	115	2 085	2 212
Cessions			(41)		(41)
Ecart de conversion	11		0		11
Autres mouvements		40	2 362	(2 255)	147
Valeur Brute au 31/12/2021	1 618	178	11 679	3 143	16 617
Amortissements cumulés au 1/1/2020	(208)	(874)	(3 377)	(77)	(4 536)
Variation de périmètre					0
Dotations aux amortissements		(1)	(948)		(949)
Diminutions d'amortissements			19		19
Dépréciations des actifs incorporels					0
Ecart de conversion			1		1
Autres mouvements		758	(719)		39
Amortissements cumulés au 31/12/2020	(208)	(117)	(5 024)	(77)	(5 426)
Amortissements cumulés au 1/1/2021	(208)	(117)	(5 024)	(77)	(5 426)
Variation de périmètre					0
Dotations aux amortissements		(5)	(311)	(23)	(339)
Diminutions d'amortissements			41		41
Dépréciations des actifs incorporels					0
Ecart de conversion			(0)		(0)
Autres mouvements			(19)		(19)
Amortissements cumulés au 31/12/2021	(208)	(123)	(5 312)	(100)	(5 743)
Valeur Nette au 31 décembre 2020	1 398	7	4 219	3 237	8 862
Valeur Nette au 31 décembre 2021	1 409	55	6 366	3 044	10 875

Le détail des goodwill nets par Unité Génératrice de Trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Augmentation (Diminution)	Variations de change	Exercice 2021
UGT GST	1 399		11	1 410
Montant en fin de période	1 399	0	11	1 410

V.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments contrôlés par l'entreprise, dont le coût peut être déterminé de façon fiable, pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et qui sont utilisés sur une durée supérieure à un exercice sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont évalués en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par catégorie d'élément d'actif, sur la base du coût d'acquisition. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi isolé parmi ses équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique et dans ce cadre, les durées d'utilité effectives des actifs industriels ont été revues. Cette approche dite "par composant" a été également appliquée aux bâtiments.

Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provisions pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant constitutif de la valeur de l'actif.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité prévue pour chaque type de bien ou de composant. Les durées retenues sont :

Bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Coûts ultérieurs

Le Groupe enregistre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur Brute au 1/1/2020	17 467	96 358	503 209	16 540	5 821	639 395
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Acquisitions	154	1 290	6 206	831	7 699	16 180
Cessions	(89)	(1 341)	(1 979)	(870)	(4)	(4 283)
Ecart de conversion	(7)	(13)	(116)	(16)	0	(152)
Autres mouvements	290	1 132	5 096	(1 903)	(4 412)	203
Valeur Brute au 31/12/2020	17 815	97 426	512 416	14 582	9 103	651 342
Valeur Brute au 1/1/2021	17 815	97 426	512 416	14 582	9 103	651 342
Variation de périmètre						0
Acquisitions	284	2 523	8 167	1 210	11 488	23 673
Cessions	(87)	(337)	(5 395)	(965)	(93)	(6 878)
Ecart de conversion	2	3	26	5	0	36
Autres mouvements	199	1 700	15 070	75	(16 857)	187
Valeur Brute au 31/12/2021	18 212	101 315	530 285	14 908	3 641	668 360
Amortissements cumulés au 1/1/2020	(17 359)	(62 533)	(388 786)	(11 188)		(479 866)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	(345)	(3 441)	(17 626)	6 890		(14 522)
Diminutions d'amortissements	90	526	2 007	1 317		3 939
Dépréciations des actifs corporels	173	768	(934)	1 702		1 709
Ecart de conversion		4	108	7		119
Autres mouvements	(131)	(143)	(2 093)	2 366		(0)
Amortissements cumulés au 31/12/2020	(17 572)	(64 819)	(407 324)	1 093	0	(488 622)
Amortissements cumulés au 1/1/2021	(17 572)	(64 819)	(407 324)	1 093		(488 622)
Variation de périmètre						0
Dotations aux amortissements	(310)	(3 219)	(16 041)	3 529		(16 041)
Diminutions d'amortissements	87	331	5 133	747		6 299
Dépréciations des actifs corporels	(115)	49	64	1		0
Ecart de conversion	0	(1)	(25)	(2)		(28)
Autres mouvements	(3)	2 808	6	(2 793)		19
Amortissements cumulés au 31/12/2021	(17 913)	(64 850)	(418 186)	2 576	0	(498 373)
Valeur Nette au 31 décembre 2020	243	32 607	105 092	15 675	9 103	162 720
Valeur Nette au 31 décembre 2021	299	36 464	112 099	17 485	3 641	169 988

Les variations des immobilisations corporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant		339	949
Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels			
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	IV.2	339	949
Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant		15 726	14 447
Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels		315	76
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	IV.3	16 041	14 522
Dotations aux amortissements		16 380	15 472

Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont comptabilisés :

- En immobilisations à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmentée des paiements d'avance faits au bailleur, et
- En dettes financières au passif pour le montant des loyers sur la durée de location, actualisée au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe.

Dans la pratique, les montants inscrits à l'actif et au passif sont très proches.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, soit sur la durée du contrat de location, soit sur leur durée d'utilité si celle-ci est inférieure à la durée de location ou si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif ou s'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain.

Le Groupe a recours à des contrats de location pour :

- des matériels : informatiques, industriels tels que des chariots élévateurs, des matériels de levage,
- des véhicules en LLD,
- des locations immobilières : baux commerciaux, un contrat de location pour un site industriel, des sites de stockage.

Le montant des contrats de location comptabilisés dans les immobilisations se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Constructions*	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur Brute au 1er janvier 2021	4 460	5 105	4 772	14 337
Amortissements et provisions	(1 547)	(2 553)	(2 686)	(6 786)
Impact IFRS 16				0
Valeur Nette au 1er janvier 2021	2 913	2 552	2 086	7 551
Valeur Brute au 31 décembre 2021	4 827	5 304	5 275	15 406
Amortissements et provisions	(2 238)	(2 910)	(2 938)	(8 085)
Valeur Nette au 31 décembre 2021	2 589	2 394	2 337	7 320

*Correspond au droit d'utilisation de biens immobiliers

Passifs relatifs aux contrats de location-financement (valeur actualisée des paiements minimaux)

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
A moins d'un an	2 245	2 581
De deux à cinq ans	3 757	4 062
A plus de cinq ans	1 882	1 356
Total	7 884	7 999

V.3. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'elles ont pu perdre notablement de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs : les immobilisations incorporelles à durées d'utilité définies – essentiellement les brevets et logiciels – ainsi que les immobilisations corporelles font également l'objet d'un test de dépréciation, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces immobilisations.

UGT et goodwill

Une UGT est définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT relatives à un actif ou à un groupe d'actifs doivent être identifiées de façon permanente d'un exercice à l'autre sauf si ce changement est justifié.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

En l'absence de juste valeur résultant de prix constatés sur un marché, la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. En pratique cette valeur d'utilité est déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé, avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur un taux de croissance à long terme de ces flux de trésorerie. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans et résultent des "business plans" construits sur les hypothèses économiques et les conditions prévisionnelles retenues par la Direction.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

Cette perte de valeur est enregistrée en "Autres produits et charges opérationnels" et est imputée en priorité aux goodwills. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (telles que brevets ou logiciels) sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée). Les pertes de valeur relatives aux goodwills sont irréversibles. Après imputation sur le goodwill, les pertes de valeurs résiduelles s'imputent sur la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Cette imputation a pour effet de diminuer la base amortissable et donc de réduire le montant de la dotation aux amortissements des exercices suivants.

V.3.1. Modalités des tests de perte de valeur

Le Groupe a regroupé ses actifs au sein de 7 Unités Génératrices de Trésorerie :

- L'UGT Bois : sociétés de l'Activité Bois (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- L'UGT Papier : sociétés de l'Activité Papier (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- Les 4 UGT de l'Activité Sacs
 - L'UGT Gascogne Sacs : société Gascogne Sacs en France,
 - L'UGT Gascogne Sack Deutschland : société Gascogne Sack Deutschland en Allemagne,
 - L'UGT Aigis : société Aigis en Grèce,
 - L'UGT GST : société Gascogne Sack Tunisia en Tunisie,
- L'UGT Flexible : sociétés de l'Activité Flexible (Gascogne Flexible et Gascogne Flexible Germany).

La valeur d'utilité de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie au 31 décembre 2021 a été estimée selon la méthodologie suivante :

- les flux de trésorerie futurs issus des business plan à 5 ans (2022-2026) ;
- le taux d'actualisation est identique pour les UGT Bois, Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Sack Deutschland, à 9% (identique à 2020), il reflète le WACC du marché, et ces UGT opèrent principalement en Europe de l'ouest dans des environnements économiques semblables ;
- les taux d'actualisation des UGT Aigis (13%, identique à 2020) et Gascogne Sack Tunisia (14%, identique à 2020) sont supérieurs afin d'appréhender les risques économiques et politiques persistants de la Grèce pour Aigis et de la Tunisie pour Gascogne Sack Tunisia ;
- le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans couverte par les prévisions s'élève à 1,7% (identique à 2020) pour l'ensemble des UGT.

V.3.2. Pertes de valeur

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2021 s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Dotations	Reprises	Exercice 2021
Goodwills	208			208
Immobilisations corporelles	40 031			40 031
UGT BOIS	40 239	0	0	40 239
Goodwills	0		0	0
Immobilisations incorporelles	199			199
Immobilisations corporelles	91 250			91 250
UGT PAPIER	91 449	0	0	91 449
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	2 022			2 022
UGT Gascogne Sack Deutschland	2 022	0	0	2 022
Goodwills	0		0	0
Immobilisations corporelles	4 292		0	4 292
UGT Aigis	4 292	0	0	4 292
Goodwills	0		0	0
UGT FLEXIBLE	0	0	0	0
Goodwills	208	0	0	208
Immobilisations incorporelles	199	0	0	199
Immobilisations corporelles	137 595	0	0	137 595
Total	138 002	0	0	138 002

Aucune perte de valeur n'a jamais été comptabilisée sur les 2 autres UGT : Gascogne Sacs (France) et Gascogne Sack Tunisia.

V.3.3. Tests de sensibilité

La sensibilité de la valorisation des UGT est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

Seule l'UGT Papier fait apparaître un risque de dépréciation.

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent l'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT dans le cas de la variation de +/- 10% de chaque hypothèse clé. Un chiffre négatif indique une dépréciation.

En millions d'euros	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini		Taux de EBE/CA (flux terminal)	
	- 0,9 pt	+ 0,9 pt	- 0,17 pt	+ 0,17 pt	- 10% taux EBE/CA	+ 10% taux EBE/CA
UGT Papier	20,5	-14,7	-1,7	3,2	-15,0	16,3

Pour l'UGT Bois dépréciée en quasi-totalité, les tests de sensibilité ne permettent pas d'envisager une reprise des dépréciations antérieures avec des valeurs raisonnables d'hypothèses clés.

Il a également été calculé comment les hypothèses clés devaient varier (à la hausse pour le taux d'actualisation, à la baisse pour le taux de croissance à l'infini et le taux d'EBE/CA du flux terminal) pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBE/CA flux terminal
	Taux retenu (en %)	Augmentation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux d'actualisation supplémentaire)	Taux retenu (en %)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux de croissance en moins)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de diminution du taux d'EBE/CA retenu)
UGT					
Gascogne Sacs	9,00%	+3,22 pt ⁽¹⁾	1,7%	na ⁽²⁾	-26,0%
Gascogne Sack	9,00%	+6,97 pt	1,7%	na ⁽²⁾	-53,0%
Deutschland					
Gascogne Papier	9,00%	+0,04 pt	1,7%	-0,05 pt	-0,4%
Aigis	13,00%	1,3 pt	1,7%	na ⁽²⁾	-13,8%
Gascogne Sack Tunisia	14,00%	+17,84 pt	1,7%	na ⁽²⁾	-79,1%
Flexible	9,00%	+10,75 pt	1,7%	na ⁽²⁾	-60,0%

⁽¹⁾ Cela signifie que le taux d'actualisation doit être porté de 9,0% à 12,22% pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable

⁽²⁾ L'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de ces UGT est suffisamment important pour qu'aucune diminution du taux de croissance à l'infini (jusqu'à un taux de croissance nul au plus bas) n'entraîne une diminution de la valeur recouvrable au niveau de la valeur comptable de l'UGT

V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles.

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, non représentative d'avantages économiques futurs pour le Groupe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est fournie en annexe.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs et incertains qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe,
- des obligations actuelles résultant d'éléments passés mais qui ne sont pas comptabilisées dans la mesure où il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de manière fiable.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date de la clôture.

VI.1. Provisions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Dotations globales	Reprises globales	Exercice 2021
Provisions pour litiges	1 770	167	(187)	1 750
Provisions pour impôt	0			0
Provisions pour restructurations et départs	31		(31)	0
Provisions environnementales	0			0
Divers	3		(0)	3
Provisions pour risques et charges à long terme	1 804	167	(218)	1 753
Provisions pour litiges	852	202	(287)	767
Provisions pour impôt	0			0
Provisions pour pertes s/contrats déficitaires	105	135	(105)	135
Provisions pour restructurations et départs	2 400		(1 900)	500
Provisions environnementales	1 054			1 054
Divers	281	172	(110)	343
Provisions pour risques et charges à court terme	4 691	510	(2 402)	2 799
Total	6 495	677	(2 620)	4 552

Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 2,5 M€ et comprennent

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2021, il y a deux contrôles fiscaux en cours concernant :

- la société Gascogne Sack Deutschland : ce contrôle s'est terminé au cours du 1^{er} trimestre 2022, sans redressement pour la société
- la société Gascogne Papier

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

VI.2. Variations des provisions dans le compte de résultat

Exercice 2021 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(616)	445	(171)
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(61)	2 175	2 114
Provisions dans le résultat opérationnel	(677)	2 621	1 943

Exercice 2020 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(380)	283	(97)
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(2 536)	109	(2 428)
Provisions dans le résultat opérationnel	(2 917)	392	(2 525)

Les charges financières n'incluent pas de provisions.

Ventilation par nature des dotations et reprises de provisions pour risques et charges

Exercice 2021 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(260)	(135)	(150)	(71)	(616)
Autres produits et charges opérationnels				(61)	(61)
Total des dotations	(260)	(135)	(150)	(132)	(677)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	239	105		101	445
Autres produits et charges opérationnels	188		1 931	56	2 175
Total des reprises	427	105	1 931	157	2 620
Net					
Résultat courant opérationnel	(21)	(30)	(150)	30	(171)
Autres produits et charges opérationnels	188	0	1 931	(5)	2 114
Total Net	167	(30)	1 781	25	1 943

Exercice 2020 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(96)	(105)	0	(179)	(380)
Autres produits et charges opérationnels	(113)		(2 431)	7	(2 536)
Total des dotations	(209)	(105)	(2 431)	(172)	(2 917)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	83	103	0	98	283
Autres produits et charges opérationnels	61			47	108
Total des reprises	144	103	0	145	392
Net					
Résultat courant opérationnel	(14)	(2)	0	(82)	(97)
Autres produits et charges opérationnels	(51)	0	(2 431)	55	(2 428)
Total Net	(65)	(2)	(2 431)	(27)	(2 525)

Le tableau ci-dessous ventile les reprises de provisions imputées et les reprises sans contrepartie :

(en milliers d'euros)	Reprises globales	Provisions utilisées = Charges	Reprises provisions non utilisées
Provisions pour litiges	427	317	110
Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	105	105	0
Provisions pour restructurations et départs	1 931	1 931	0
Provisions environnementales	0	0	0
Divers	157	157	0
Total reprises des provisions au 31 décembre 2021	2 620	2 510	110

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

VII.1. Capitaux propres

VII.1.1. Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

Le capital est constitué de 24 320 052 actions (entièrement libérées) dont la valeur nominale s'établit à 2,5 €.

VII.1.2. ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Les ORAN ont été cédées le 25 février 2020 par les établissements bancaires détenteurs à la société Biolandes Technologies, actionnaire d'Attis 2, le principal actionnaire de Gascogne SA avec 70,6% des actions. Toutes leurs caractéristiques ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité au 31 décembre 2023.

VII.1.3. Actions propres

Les actions propres qui sont les titres d'autocontrôle possédés par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement aux capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA est inchangé et s'élève à 40 206 actions, représentant 0,17 % du capital.

VII.1.4. Affectation du résultat

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 juin 2021 a décidé d'affecter le résultat 2020 à la réserve légale à hauteur de 117 K€ et le solde au report à nouveau soit 2 231 K€.

VII.1.5. Ecart de conversion

Le tableau ci-dessous détaille les écarts de conversion inscrits en capitaux propres :

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Montant en début de période	(3 042)	(2 863)
Gascogne Sack Tunisia	43	(207)
Autres	33	28
Montant en fin de période	(2 966)	(3 042)

VII.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé suivant les principes de la norme IAS 33 "Résultat par action".

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode de calcul du rachat d'actions prévu par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Résultat par action

	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net (part du groupe) (k€)	12 870	8 255
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	24 279 846	24 279 846
Résultat de base par action (en euros)	0,53	0,34

Résultat net dilué par action

	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net (part du groupe) (k€)	12 870	8 255
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	24 279 846	24 279 846
Ajustement pour effet dilutif des ORAN	5 121 722	5 121 722
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	29 401 568	29 401 568
Résultat dilué par action (en euros)	0,44	0,28

VII.3. Résultat global

(En milliers d'euros)	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt			12 870			8 255
Variation des écarts de conversion	76		76	(179)		(179)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite	2 090	(544)	1 546	(448)	120	(328)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global	2 166	(544)	14 492	(627)	120	7 748
Résultat global de l'ensemble consolidé net d'impôt			14 492			7 748

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation" et par la norme IFRS 7 "Instruments financiers – informations à fournir".

IFRS 9 prévoit trois grandes catégories comptables pour les actifs financiers :

- Evaluation au coût amorti,
- Evaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- Evaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le classement des actifs financiers selon la norme IFRS 9 se fait généralement en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

IFRS 9 supprime les catégories « Détenus jusqu'à l'échéance », « Prêts et créances » et « Disponibles à la vente » que prévoyait IAS 39.

La norme IFRS 9 conserve pour une large part les préconisations de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

VIII.1.1. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Actifs financiers non courants		
Prêts (part à long terme)	1 459	1 467
Autres	3 800	1 326
Total des Actifs financiers non courants	5 259	2 793
Actifs financiers courants		
Prêts (part à court terme)	132	275
Instruments dérivés	0	0
Total des Actifs financiers courants	132	275
Total	5 390	3 068

Les « Prêts » sont constitués des prêts à la construction.

La rubrique « Autres » comprend la part non courante des subventions d'investissements à recevoir pour 2 272 K€, la participation de Gascogne Papier dans le consortium Exeltium pour 500 K€ et les dépôts de garantie et cautions pour 968 K€.

VIII.1.2. Dettes fournisseurs et autres

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs et comptes rattachés	59 863	51 601
Autres dettes d'exploitation	25 779	24 692
Total	85 642	76 292

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les dettes sociales. Le solde du passif public moratorisé dont il restait 0,6 M€ à fin 2020 a été remboursé fin juin 2021.

VIII.1.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Bilan

Les actifs et passifs financiers présentés selon les catégories comptables définies par IFRS 9 sont ventilés dans le tableau suivant :

Exercice 2021 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couver- ture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 459	0	0	1 459		1 459
Autres			963	565	0	1 528	2 272	3 800
Actifs non courants	0	0	2 422	565	0	2 987	2 272	5 259
Clients et autres débiteurs			80 971	0	0	80 971		80 971
Autres actifs courants			312	0	0	312		312
Prêts (part à court terme)			132	0	0	132		132
Dérivés de taux, de change et sur matières premières			0	0	0	0		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			29 711	0	0	29 711		29 711
Actifs courants	0	0	111 125	0	0	111 125	0	111 125
TOTAL ACTIFS	0	0	113 547	565	0	114 112	2 272	116 384
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			34 952	0	0	34 952		34 952
Passifs non courants	0	0	34 952	0	0	34 952	0	34 952
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			56 424	0	0	56 424		56 424
Dettes factoring			36 081	0	0	36 081		36 081
Fournisseurs et autres créditeurs			69 690	0	0	69 690	15 953	85 642
Dérivés de taux, de change et sur matières premières			0	0	0	0	0	0
Autres passifs courants			3 747	0	0	3 747	68	3 815
Passifs courants	0	0	165 941	0	0	165 941	16 021	181 962
TOTAL PASSIFS			200 893	0	0	200 893	16 021	216 914

(*) A l'actif, subventions à recevoir ; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Exercice 2020 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 467	0	0	1 467		1 467
Autres			565	617	0	1 183	144	1 326
Actifs non courants	0	0	2 032	617	0	2 650	144	2 793
Clients et autres débiteurs			68 025	0	0	68 025		68 025
Autres actifs courants			505	0	0	505		505
Prêts (part à court terme)			275	0	0	275		275
Dérivés de taux, de change et sur matières premières			0	0	0	0		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			38 259	0	0	38 259		38 259
Actifs courants	0	0	107 064	0	0	107 064	0	107 064
TOTAL ACTIFS	0	0	109 096	617	0	109 713	144	109 857
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			83 748	0	0	83 748		83 748
Passifs non courants	0	0	83 748	0	0	83 748	0	83 748
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			31 385	0	0	31 385		31 385
Dettes factoring			30 571	0	0	30 571		30 571
Fournisseurs et autres créditeurs			59 920	0	0	59 920	16 372	76 292
Dérivés de taux, de change et sur matières premières			0	0	0	0	0	0
Autres passifs courants			2 458	0	0	2 458	158	2 616
Passifs courants	0	0	124 333	0	0	124 333	16 530	140 863
TOTAL PASSIFS			208 081	0	0	208 081	16 530	224 612

(*) A l'actif, subventions à recevoir ; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Compte de résultat

Les gains et pertes par catégorie comptable d'actif et passif financier concernant les exercices 2021 et 2020 sont ventilés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits d'intérêt sur trésorerie et équivalent de trésorerie (*)	0	0
Dividendes perçus au titre des actifs disponibles à la vente	0	0
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Gain net de change	904	0
Autres	4	9
Produits financiers	908	9
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti	3 435	3 920
Perte nette de change	0	727
Charges de désactualisation (IAS19)	71	127
Autres	212	53
Charges financières	3 717	4 826
Charges financières nettes	(2 809)	(4 818)

(*) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Juste valeur

Méthode de détermination des justes valeurs

- Placements en titres de capitaux propres

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours coté sur un marché actif en date de clôture. S'il n'existe pas de marché actif et que la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

- Prêts et créances

La juste valeur des créances client et prêts est considérée égale à leur valeur comptable dans la mesure où ces actifs financiers sont majoritairement porteurs d'un risque de crédit qui est pris en compte via les dépréciations et que le risque de taux est limité.

- Dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options repose sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps et les contrats de change à terme par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

- Passifs financiers non dérivés

La juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisés aux taux d'intérêt du marché à la date de la clôture ajusté du spread de crédit défini par le Groupe. La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts	1 591	1 591	1 742	1 742
Clients et autres débiteurs	80 971	80 971	68 025	68 025
Autres actifs	1 840	1 840	1 688	1 688
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 711	29 711	38 259	38 259
Emprunts à taux fixe	-37 509	-36 934	-38 298	-37 593
Emprunts à taux variable	-81 945	-81 945	-100 074	-100 074
Emprunts location-financement	-7 884	-7 884	-7 999	-7 999
Découverts bancaires	-134	-134	-250	-250
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-69 690	-69 690	-59 920	-59 920
Autres passifs	-4 747	-4 747	-2 458	-2 458
TOTAL NET	-87 796	-87 221	-99 285	-98 580

Au 31 décembre 2021 et 2020, la classification des instruments financiers à la juste valeur est la suivante :

Exercice 2021

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 459
Autres			1 528
Actifs non courants	0	0	2 973
Clients et autres débiteurs			80 971
Autres actifs courants			312
Prêts (part à court terme)			132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 711		
Actifs courants	29 711	0	81 415
Total actifs	29 711	0	84 388
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			34 952
Passifs non courants	0	0	34 952
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			56 424
Dette factoring			36 081
Fournisseurs et autres créditeurs			69 690
Autres passifs courants			3 747
Passifs courants	0	0	165 942
Total passifs	0	0	200 894

Exercice 2020

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 467
Autres			1 183
Actifs non courants	0	0	2 650
Clients et autres débiteurs			68 025
Autres actifs courants			505
Prêts (part à court terme)			275
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 259		
Actifs courants	38 259	0	68 805
Total actifs	38 259	0	71 455
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			83 748
Passifs non courants	0	0	83 748
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			31 385
Dette factoring			30 571
Fournisseurs et autres créditeurs			59 333
Autres passifs courants			2 458
Passifs courants	0	0	123 747
Total passifs	0	0	207 495

VIII.1.4. Endettement financier

En milliers d'euros	Exercice 2020	Variation de change	Augmen- tation des emprunts	Diminu- tion des emprunts	Variation de la trésorerie	Reclassements LT / CT	Exercice 2021
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an							
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit LT	78 205	0	5 000	(2)	0	(53 890)	29 313
Emprunts relatifs aux locations	5 418	0	2 609	(2 026)	0	(361)	5 639
Autres dettes financières	125	0	0	(125)	0	0	0
Total	83 748	0	7 609	(2 154)	0	(54 251)	34 952
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	0						0
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit CT	28 429	0	0	(28 392)	0	53 890	53 926
Emprunts relatifs aux locations	2 581	0	0	(697)	0	361	2 245
Autres dettes financières	125	0	0	0	0	0	125
Dettes factoring	30 571	0	5 510	0	0	0	36 081
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	0	0	0	(0)	0	0	0
Soldes créditeurs auprès des banques	250	0	0	0	(121)	0	129
Autres, compte-courants actionnaires passifs	(2)	0	0	0	0	0	(2)
Intérêts courus	2	0	0	0	(2)	0	0
Total	61 955	0	5 510	(29 089)	(123)	54 251	92 504
Total des emprunts et dettes financières	145 704	0	13 118	(31 243)	(123)	(0)	127 456
Valeurs mobilières	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	38 259	29	0	0	(8 577)	0	29 711
Intérêts courus	0	0	0	0	0	0	0
Autres, compte-courants actionnaires actifs	0		0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 259	29	0	0	(8 577)	0	29 711
Endettement Net	107 445	(29)	13 118	(31 243)	8 455	(0)	97 745

Au 31 décembre 2021, les emprunts auprès d'établissements de crédits (83,2 M€) comprennent :

- Le solde du crédit syndiqué de 2017 : 45,9 M€
- Le solde des Prêts Garantis par l'Etat mis en place en juin 2020 et amortis sur 5 ans depuis 2021 : 19,8 M€
- Le solde des crédits d'investissement de BPIFrance : 13 M€,
- Le solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) de 10 M€ : 4,2 M€,
- Diverses autres dettes financières pour 0,3M€.

Le crédit syndiqué de 2017 fait l'objet de covenants bancaires classiques (ratio de levier et ratio de fonds propres) qui sont respectés au 31 décembre 2021.

Ventilation des dettes financières par taux fixe/taux variable

(en milliers d'euros)	Exercice 2021		Exercice 2020	
Emprunts à taux fixe	45 393	35,6%	46 296	31,6%
Emprunts à taux variable	82 079	64,4%	100 324	68,4%
Total	127 472	100,0%	146 620	100,0%

Les emprunts à taux variable sont principalement indexés sur l'Euribor 3 mois.

Endettement en devises

L'endettement net en devises est nul au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

VIII.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les SICAV monétaires qui constituent un placement à court terme, très liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Disponibilités	29 711	38 259
Valeur mobilières	0	0
Autres, Compte-courants actionnaires actifs	1	(2)
Trésorerie à l'actif	29 712	38 257
Soldes créditeurs auprès des banques	(129)	(250)
Autres, Compte-courants actionnaires passifs	0	0
Trésorerie au passif	(129)	(250)
Solde de la trésorerie nette des flux de trésorerie	29 583	38 010

Variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Trésorerie nette en début d'exercice	38 010	16 371
Variation de la trésorerie nette	(8 548)	21 596
Autres mouvements	121	43
Trésorerie nette en fin d'exercice	29 583	38 010

VIII.1.6. Instruments financiers dérivés (ex Couvertures de change ou de taux)

Le Groupe n'a recours à aucun instrument financier dérivé au 31 décembre 2021.

VIII.2. Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir méthode comptable décrite en note VIII.1.4).

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits d'intérêts et assimilés	0	0
Charges d'intérêts et assimilés	(3 457)	(3 920)
Coût de l'endettement net	(3 457)	(3 920)
Produits (Charges) de change	927	(727)
Produits financiers des participations non consolidées	0	0
(Charges) produits d'actualisation	(71)	(127)
Produits (charges) autres	(208)	(44)
Autres produits et charges financiers	648	(898)
Résultat financier net	(2 809)	(4 818)

Les autres charges, 208 K€ en 2021 comprennent les commissions de mise en place des Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est reprise dans la note VIII.1.3.

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.3.1. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas exposé à un risque de contrepartie significatif. S'agissant du risque de crédit, des programmes d'assurance ont été mis en place, couvrant les principales sociétés contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers, qui représente l'exposition maximale au risque de crédit, est la suivante à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Prêts	1 591	1 742
Clients et autres débiteurs	80 971	68 025
Autres actifs	4 112	1 832
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 711	38 259
Total	116 384	109 857

Dépréciations

L'antériorité des comptes clients et comptes rattachés (cf. note VIII.1) s'analyse comme suit :

Exercices		Non échus	Echus depuis 90 jours au plus	Echus depuis plus de 90 jours	Clients et comptes rattachés
2021	Brut	59 802	7 926	1 586	69 314
	Dépréciation	0	0	(1 871)	(1 871)
	Net	59 802	7 926	(284)	67 443
2020	Brut	49 930	3 307	2 807	56 044
	Dépréciation	(0)	0	(2 101)	(2 101)
	Net	49 930	3 307	706	53 943

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
1^{er} Janvier	2 101	2 069
Dépréciations	(231)	33
Ecart de conversion	0	(1)
Activités réintégrées		0
31 décembre	1 871	2 101

VIII.3.2. Risque de liquidité

En 2022, le Groupe devra faire face à des échéances de remboursement importantes avec le paiement de la part in fine du crédit (45,9 M€) qui arrive à échéance.

Dans le cadre du projet d'implémentation d'une nouvelle machine à papier pour la papeterie de Mimizan, le Groupe a mené en 2021 des discussions avec ses partenaires bancaires pour le financement de cette machine ainsi que pour le refinancement du crédit syndiqué 2017.

Fin 2021, un 1^{er} tour de table a été bouclé avec des accords des banques partenaires du Groupe, de la Banque Européenne d'Investissement (pour 50 M€), de BPIFrance et de la Région Nouvelle Aquitaine sur la base d'un budget de 170 M€ pour le projet.

Le dossier de financement n'est pas achevé à date, compte tenu de l'actualisation en cours du budget global de la machine à papier rendue nécessaire par les hausses des prix des matières premières observées depuis la fin du 1^{er} semestre 2021. L'objectif est d'aboutir dans les prochains mois.

Dans l'hypothèse (que le management juge improbable) où ces discussions n'aboutiraient pas avant la fin de l'année, la trésorerie disponible fin 2021 (30 M€), ainsi que les perspectives de génération de cash-flow pour l'année 2022 permettent d'envisager sereinement un remboursement de l'intégralité du solde du crédit syndiqué sans mettre en péril la liquidité du Groupe.

Les cash-flows prévisionnels liés à la dette au 31 décembre 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cash flows prévisionnels	2021						Au-delà de 2027
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Emprunts auprès d'établissements de crédit	83 249	80 901	55 554	8 506	7 987	6 599	2 255	-	-
<i>Dont Prêt de refinancement</i>	23 750	24 276	24 276						
<i>Dont crédit d'investissement</i>	22 115	22 605	22 605						
<i>Dont PGE</i>	19 806	21 037	4 834	4 742	4 649	4 557	2 255		
<i>Dont crédit d'investissement BPIFrance</i>	13 000	14 135	2 253	2 228	2 817	2 764	711	699	2 663
<i>Dont prêt ARI</i>	4 243	4 243	1 543	1 543	1 157				-
<i>Dont autres</i>	335	320	129	96	96				
Dette factoring ⁽¹⁾	36 080	36 080	36 080						
Emprunts relatifs aux locations	7 884	7 884	2 245	939	939	939	939	939	947
Découverts bancaires	134	134	134						
Autres dettes financières	125	125	125						
Total passif financiers	127 472	130 839	94 223	9 547	9 658	8 259	3 904	1 638	3 610
Créances cédées au factor ⁽¹⁾	39 080	39 080	39 080						
Total actifs financiers	39 080	39 080	39 080	0	0	0	0	0	0
Net	88 392	91 759	55 143	9 547	9 658	8 259	3 904	1 638	3 610

⁽¹⁾ La dette factoring est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de trésorerie pour la société.

VIII.3.3. Risque de taux d'intérêt

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

L'analyse a porté en 2021 sur 82,1 M€ d'endettement brut variable non couvert :

Exercice 2021 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +100bps	Choc de -100bps	Choc de +100bps	Choc de -100bps
Charges d'intérêt nettes	(351,3)	0,0		
Swaps de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
Options de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0		
Total	(351,3)	0,0	0,0	0,0

Au 31 décembre 2021, les taux d'intérêt sont négatifs, et la plupart des contrats bancaires prévoient que le taux soit réputé égal à zéro dans cette situation. Aussi, une baisse des taux d'intérêt n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

VIII.3.4. Risque de change

Le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar et n'a pas recours à des couvertures de change.

Analyse de sensibilité

Une variation de 10% de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

L'analyse de sensibilité a porté en 2021 sur les positions bilanciellles non couvertes soit 8,8 MUSD et 1,4 MGBP :

Exercice 2021 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +10%	Choc de -10%	Choc de +10%	Choc de -10%
Contrats à terme				
Option de change				
Positions bilantiellles non couvertes	(930,5)	1 137,3	0,0	0,0
Total	(930,5)	1 137,3	0,0	0,0

VIII.3.5. Risque sur matières premières

Le Groupe n'a pas conclu de contrats de couvertures sur matières premières au 31 décembre 2021.

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du Groupe

Prêt de refinancement 2017

Les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Contrats factor

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les dettes factor s'élevant à 36,1 M€ sont garanties à due concurrence par les créances commerciales cédées au factor et qui figurent au bilan pour un montant de 39,1 M€.

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible.

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Crédit Impôt Recherche

Le Groupe présente le Crédit Impôt Recherche (CIR) en diminution des frais de personnel qui représentent l'essentiel des dépenses de recherche et développement financées par le Crédit Impôt Recherche.

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (CET) en France a deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Ces deux composantes sont comptabilisées en charges opérationnelles.

(Charges) Produits d'impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
(Charges) Produits d'impôt exigible	(787)	(371)
(Charges) Produits d'impôt différé	(172)	188
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	(959)	(182)

Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 870	8 255
(-) quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des entreprises intégrées	12 870	8 255
Charges (produits) Impôts sur les sociétés (a)	959	182
Charge (produits) d'impôts théorique, au taux en vigueur dans chaque pays (b)	3 778	2 335
Ecart (a) - (b)	(2 820)	(2 153)
Analyse de l'écart :		
Impact des décalages permanents	(246)	(1 071)
Impact des décalages temporaires sans impôts différés comptabilisés	(1 567)	
Impact de l'utilisation de déficits reportables non antérieurement activés	(930)	34
Déficits 2021 non activés	342	
Impact de la différence entre le taux d'impôt exigible et le taux d'impôt différé		(28)
Impact de retraitements de consolidation sans impôts différés comptabilisés	(65)	(1 088)
Impact lié à la comptabilisation des crédits d'impôts (CIR)	(116)	
Autres impacts	(239)	
Total	(2 820)	(2 153)

Les taux d'impôts retenus sont les suivants :

- Allemagne : 29,83% pour la société GSD et 30,9% pour la société GFG
- France : 28%
- Grèce : 24%
- Tunisie : 25%

Impôts sur les bénéfices à récupérer et à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts sur les bénéfices à récupérer	3 515	6 188
Impôts sur les bénéfices à payer	203	68
Impôt sur les bénéfices net Actif (Passif)	3 718	6 256

Les impôts sur les bénéfices à récupérer sont principalement constitués des créances du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité emploi.

IX.2. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et de la réglementation fiscale qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévision de résultats fiscaux futurs dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

Tableau des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts différés actifs	1 732	2 237
Impôts différés passifs	(279)	(68)
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 453	2 169

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Montant en début de période	2 169	2 103
Changement de méthode IFRS IC (IAS19)		(243)
Impact sur les autres éléments du résultat global	(545)	120
Impact sur les résultats	(172)	188
Autres Impacts des écarts de change	(0)	1
Montant en fin de période	1 453	2 169

Sources des principales variations des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Réserves	Résultat	Exercice 2021
Décalages fiscaux	385			385
Activation des déficits fiscaux	3 267			3 267
Provisions règlementées	(105)		38	(67)
Autres	(1 067)		0	(1 067)
IAS 01 Présentation des états financiers	55			55
IAS 02 Stocks	23		0	23
IAS 16 Immobilisations corporelles	(16 362)		(89)	(16 451)
IAS 17 Contrats de location-financements	193		39	231
IAS 18 Produits des activités ordinaires	1			1
IAS 19 Avantages au personnel	3 609	(545)	(47)	3 017
IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques	99		(21)	77
IAS 21 Effets de la variation des monnaies étrangères	70		(22)	47
IAS 36 Dépréciation d'actifs	11 481		0	11 481
IAS 37 Provisions passifs éventuels	351		(71)	280
IFRS 16 - Contrats de location	17		3	21
IFRS 3 - Regroupement d'entreprises	153			153
Total	2 169	(545)	(171)	1 453

Sociétés françaises (intégration fiscale)

Le Groupe intégré fiscalement comprend en 2021 les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs, Gascogne Flexible.

Le montant total des déficits reportables des sociétés françaises s'élève à 83,3 M€ à fin 2021 et 85,2 M€ à fin 2020. Ces déficits ne sont pas activés car l'intégration fiscale a été déficitaire pendant des années et n'a pas encore été structurellement bénéficiaire au cours des dernières années.

Sociétés étrangères

Les déficits reportables des filiales Gascogne Flexible Germany et Gascogne Sack Deutschland (Allemagne) ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur de leur impôt différé passif.

Le montant total des déficits reportables des sociétés étrangères à fin 2021 s'élève à 8,4 M€.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date de publication de ce présent document, le groupe Gascogne est très peu impacté par le conflit entre la Russie et l'Ukraine (1% de son chiffre d'affaires est réalisé en Russie, absence d'activité en Ukraine et pas d'approvisionnement direct en matières premières dans ces pays). Néanmoins le Groupe reste vigilant quant à l'évolution de la situation qui a déjà entraîné une hausse sensible des tarifs des matières premières et de l'énergie, ainsi que des perturbations des chaînes d'approvisionnement.

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	KPMG				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Certification des comptes individuels et consolidés et examen semestriel limité	221	197	92,7%	86,5%	214	197	94,5%	96,3%
Services autres que la certification des comptes	17	31	7,3%	13,5%	13	8	5,5%	3,7%
TOTAL	238	227			226	204		

II.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.1.3 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les modalités et les incidences du changement de méthode comptable résultant de la décision de l'IFRS IC portant sur les modalités de calcul des engagements relatifs à certains régimes de retraite à prestations définies, ainsi que son application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède, à chaque clôture annuelle, à un test de dépréciation des goodwill et des autres actifs à durée d'utilité indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie et des immobilisations corporelles, selon les modalités décrites dans la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour ce test de dépréciation, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 29 avril 2022

KPMG Audit IS

Bordeaux, le 29 avril 2022

Deloitte & Associés

Sébastien Haas
Associé

Mathieu Perromat
Associé

II.5. COMPTES ANNUELS 2021 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA

II.5.1. COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits d'exploitation		9 878	9 679
Prestations de services		8 580	8 385
Autres produits, reprises sur provisions et transfert de charges		1 298	1 294
Charges d'exploitation		(9 883)	(9 711)
Autres achats et charges externes		(3 243)	(3 449)
Impôts, taxes et versements assimilés		(163)	(212)
Salaires et traitements		(3 540)	(3 358)
Charges sociales		(1 740)	(1 625)
Dotations aux amortissements		(1 163)	(1 018)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(1)	(3)
Autres charges		(33)	(45)
Résultat d'exploitation		(5)	(31)
Produits financiers		6 469	3 406
Dividendes		3 827	0
Produits financiers filiales		2 642	2 822
Autres produits financiers		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		0	584
Charges financières		(2 614)	(2 843)
Dotations financières aux provisions		(21)	(0)
Intérêts financiers et charges assimilées		(2 593)	(2 843)
Autres charges financières		0	0
Résultat financier	3.5	3 854	563
Résultat courant avant impôt		3 849	532
Produits exceptionnels		15	18
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		15	18
Charges exceptionnelles		(107)	(11)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	(6)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(104)	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(3)	(5)
Résultat exceptionnel		(92)	7
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(33)	(19)
Impôts sur les bénéfices		1 966	1 830
Résultat net de l'exercice		5 691	2 349

II.5.2. BILAN ACTIF

en milliers d'euros		Exercice 2021		Exercice 2020	
	Notes	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants Nets	Montants Nets
Actifs immobilisés		241 377	125 642	115 734	113 786
Immobilisations incorporelles	2.1	11 031	1 816	9 214	7 658
Immobilisations corporelles	2.1	5 716	3 534	2 182	2 020
Terrains forestiers					
Autres terrains		1 206	136	1 070	1 070
Constructions		2 247	1 917	330	365
Autres immobilisations corporelles		2 262	1 480	782	586
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	2.3	224 630	120 292	104 338	104 108
Participations		220 720	117 452	103 268	103 268
Créances rattachées à des participations					
Autres titres de participations		61		61	61
Prêts		58		58	58
Autres immobilisations financières		3 791	2 840	951	720
Actifs circulant		113 093	159	112 935	127 879
Stocks	2.4	180	159	22	21
Matières premières, approvisionnements		21		21	21
Marchandises		159	159	1	(0)
Créances	2.5	94 024	0	94 024	103 293
Avances et acomptes sur commandes		0		0	0
Clients et comptes rattachés		2 596		2 596	2 401
Autres créances		91 429	0	91 429	100 891
Trésorerie		18 889		18 889	24 565
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		18 889		18 889	24 565
Charges comptabilisées d'avance		363		363	320
Prime d'émission d'emprunt à étaler					
Ecart de conversion Actif		6		6	6
Charges à répartir		238		238	476
Total des actifs		355 076	125 801	229 275	242 466

II.5.3. BILAN PASSIF

en milliers d'euros		Exercice 2021	Exercice 2020
	Notes		
Capitaux propres	2.6	114 226	108 547
Capital social		60 800	60 800
Prime d'émission		0	0
Réserve légale		3 800	3 683
Réserve facultative		964	964
Autres réserves		27 514	27 514
Report à nouveau		15 392	13 161
Résultat de l'exercice		5 692	2 349
Provisions règlementées		64	76
Autres fonds propres	2.7	12 053	12 053
Provisions pour risques et charges	2.8	15	15
Dettes		102 981	121 852
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.9	82 914	106 124
Emprunts et dettes financières divers	2.10	17 298	13 334
Dettes fournisseurs, comptes rattachés		1 232	985
Dettes sociales et fiscales		1 514	1 378
Autres dettes	2.11	23	32
Ecart de conversion Passif			
Total des passifs et capitaux propres		229 275	242 466

II.5.4. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021

Suivi de la crise sanitaire COVID-19

La société n'a pas été affectée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 dans la mesure où elle n'a pas d'activité industrielle et commerciale. C'est une holding qui gère ses participations, et assure des fonctions administratives mutualisées (RH, finance, achats, informatique, juridique...) au service de ses participations et qu'elle leur refacture.

La société centralise également les financements du Groupe et à ce titre avait souscrit en 2020 un PGE (Prêt Garanti par l'Etat) pour un montant de 22 M€ afin de préserver sa liquidité et celle des sociétés du Groupe dans un contexte très incertain.

L'épidémie de COVID-19 et ses conséquences avaient assez peu affecté le Groupe lors de l'exercice 2020. L'année 2021 a elle été marquée par une reprise économique très dynamique.

II.5.4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels de Gascogne SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n 2014-03 relatif au PCG), ainsi qu'aux règlements et avis ultérieurs applicables.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

II.5.4.2. NOTES SUR DES POSTES DU BILAN

II.5.4.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES : VALEURS COMPTABLES BRUTES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1er janvier 2005. Au 31 décembre 2021, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 64 K€ après une reprise nette de l'exercice de 12 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Acquisitions	Cessions Diminutions	Exercice 2021
Immobilisations incorporelles	8 871	2 160	0	11 031
Terrains	1 206	0	0	1 206
Constructions	2 213	34	0	2 247
Autres immobilisations corporelles	1 812	450	0	2 262
Total	14 103	2 644	0	16 746

II.5.4.2.2. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Dotations	Cessions Diminutions	Exercice 2021
Immobilisations incorporelles	1 213	603	0	1 816
Terrains	136	0	0	136
Constructions	1 849	68	0	1 917
Autres immobilisations corporelles	1 227	254	0	1 480
Total	4 425	926	0	5 350

La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Bâtiments d'habitation :

- Murs 80 ans
- Toiture 25 ans
- Aménagement 15 ans

Bâtiments d'exploitation :

- Murs 40 ans
- Toiture 25 ans
- Aménagement 15 ans

Matériel de transport 5 ans

Mobilier et matériel de bureau 5 à 10 ans

Matériel informatique 5 ans

Logiciels 5 à 10 ans

II.5.4.2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future : il s'agit d'une valeur dite d'utilité ou économique.

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	220 720	213 620
Augmentations		7 100
Cessions	0	0
Reclassement	0	0
Valeur brute au 31 décembre	220 720	220 720
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	(117 452)	(117 452)
Dotations	0	0
Reprises	0	0
Dépréciations au 31 décembre	(117 452)	(117 452)
Valeur nette au 31 décembre	103 268	103 268

Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Actions propres	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2020	2 980	61	58	560	3 659
Acquisitions	0	0	0	252	252
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassement	0	0	0	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2021	2 980	61	58	811	3 910
Dépréciations au 31 décembre 2020	(2 819)				(2 819)
Dotations	(21)				(21)
Reprises	0				0
Dépréciations au 31 décembre 2021	(2 840)	0	0	0	(2 840)
Valeur nette au 31 décembre 2021	139	61	58	811	1 070

Gascogne SA détient, au 31 décembre 2021, 40 206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 3,74€.

La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été dotée à hauteur de 21 K€ et s'élève à 2 840 K€ au 31 décembre 2021 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2021 soit 3,47 €.

Au 31 décembre 2021, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

II.5.4.2.4. STOCKS

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	21	21
Marchandises	159	159
Valeur brute	180	180
Dépréciations des marchandises	(159)	(159)
Valeur nette	21	21

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

II.5.4.2.5. CREANCES

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Clients et comptes rattachés	2 596	2 401
Compte courant (intégration fiscale)	712	2 446
Compte courant (cash pooling)	86 962	92 111
Dépréciations des comptes courants	0	0
Etat, impôt sur les sociétés	3 502	6 141
Etat, TVA et autres	140	144
Autres créances	113	49
Total	94 024	103 293

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future (cash flows futurs) des filiales et sous-filiales.

Les créances d'impôt dues par l'Etat de 3 502 K€ sont principalement composées de CICE et de Crédit d'Impôt Recherche.

II.5.4.2.6. CAPITAL SOCIAL ET CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, le capital est composé de 24 320 052 actions de nominal 2,50 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Situation nette au 1er janvier	108 547	83 570
Augmentation du capital	0	0
Augmentation des autres capitaux propres-primes d'émission	0	0
Résultat net	5 692	2 349
Variation nette des provisions réglementées	(12)	(13)
Impact changement méthode comptable intégration fiscale	0	22 640
Situation nette au 31 décembre	114 226	108 547

II.5.4.2.7. AUTRES FONDS PROPRES

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Biolandes Technologies (actionnaire d'Attis 2, principal actionnaire de Gascogne) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023).

II.5.4.2.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 15 K€ au 31 décembre 2021.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 8,9 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,40 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2,50%

II.5.4.2.9. TRESORERIE, EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2021	106 124
Découverts	0
Tirage crédit d'investissement	5 000
PGE	0
Remboursement emprunts	(28 209)
Solde au 31 décembre 2021	82 914

Analyse par nature et par échéance

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts	53 799	25 990	3 125
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling	0		
Total	53 799	25 990	3 125

II.5.4.2.10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	15 072	10 112
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	2 226	3 222
Solde au 31 décembre	17 298	13 334

Variation des emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2021	13 334
Comptes courants des filiales	4 960
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	(996)
Solde au 31 décembre 2021	17 298

II.5.4.2.11. AUTRES DETTES

Charges à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Fournisseurs	527	278
Dettes fiscales et sociales	720	720
Total	1 247	998

Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale en place depuis 2020 a les principales caractéristiques suivantes :

- Les sociétés bénéficiaires comptabilisent une charge d'impôts comme en l'absence d'intégration fiscale
- Les sociétés déficitaires ne comptabilisent pas d'écriture liée à l'impôt
- La société mère enregistre l'économie d'impôt associé à l'utilisation des déficits en résultat.

Le produit d'impôt de 2,0 M€ correspond à l'économie d'impôt 2021 associé à l'utilisation des déficits.

II.5.4.2.12. SITUATION FISCALE LATENTE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020		Variation		Exercice 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
Décalages certains ou éventuels						
- Amortissements dérogatoires		(24)		6		(18)
- Charges non déductibles temporairement						
. Congés payés (ancien régime)	22		0		22	
. Autres	7		0		7	
Total	29	(24)	0	6	29	(18)

Les valeurs d'impôt de ce tableau ont été calculées au taux de 25,83%.

Le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 83,3M€ à fin 2021 et 85,2 M€ à fin 2020.

II.5.4.2.13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Gascogne SA pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et de « matières premières » sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

II.5.4.3. NOTES SUR DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

II.5.4.3.1. PRODUITS

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes. Les autres produits d'exploitation sont principalement composés de la production immobilisée des équipes internes de Gascogne sur le projet de mise en place d'un ERP.

II.5.4.3.2. EFFECTIF DE L'EXERCICE 2021

	Moyenne 2021	Clôture 2021
Cadres	37	38
Techniciens	19	20
Agents de maîtrise	5	5
Employés	5	5
Total	66	68

II.5.4.3.3. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 740 K€.

Les jetons de présence servis en 2021 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 33 K€.

II.5.4.3.4. INTERESSEMENT DU PERSONNEL ET PARTICIPATION

Un accord de participation a été signé en juin 2018 pour la période 2018-2021.

Un accord d'intéressement a été signé en juin 2019 pour la période 2019-2021.

II.5.4.3.5. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Dividendes filiales	3 827	0
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales	0	554
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions propres	(21)	30
Reprises (Dotations) de provisions de swap de taux	0	0
Reprises (Dotations) de provisions de pertes de change	0	(0)
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres	2 642	2 822
Gains (pertes) de change	0	0
Commissions lignes non utilisées et utilisées	(72)	(65)
Intérêts sur emprunts	(2 177)	(2 544)
Intérêts bancaires	(0)	0
Charges intérêts sur prêts des filiales	(345)	(234)
Pertes sur créances en compte courant filiales	0	0
Total	3 854	563

II.5.4.3.6. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2021, le résultat exceptionnel s'élève à - 92 K€.

II.5.4.3.7. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

La société a comptabilisé une charge d'impôt sur les sociétés de 676 euros vis-à-vis de l'Etat en 2021.

II.5.4.4. INFORMATIONS GENERALES

Informations sur les entreprises liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2021
Immobilisations financières		
Participations	220 720	220 720
Créances et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés et créances diverses	2 391	2 585
Comptes courants (intégration fiscale)	2 446	712
Comptes courants (cash pooling)	92 111	86 962
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	(263)	(181)
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)	10 112	15 072
Comptes courants (intégration fiscale)	3 222	2 226
Associés - Comptes d'apport en société	0	0
Charges d'exploitation		
Autres services extérieurs	(6)	(1)
Chiffre d'affaires		
Prestations de services à l'égard des filiales	8 385	8 580
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	2 822	2 642
Produits de dividendes	0	3 827
Charges financières		
Intérêts des comptes courants	234	345

II.5.4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

II.5.4.5.1. ENGAGEMENTS DONNES

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de retraite.

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite :
 - Cadres : 64 à 67 ans
 - Non cadres : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 1,0%
- Taux d'augmentation des salaires : 2,50%

Au 31 décembre 2021, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 978 K€ et sont couverts par des versements capitalisés à hauteur de 597 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2021, des contrats de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA.

Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA : Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

II.5.4.5.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

II.5.4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	149	131
Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	0	26
Total	149	157

II.5.4.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

II.5.4.8. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2021
A-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Gascogne SA									
1-Filiales détenues à plus de 50%									
- Gascogne Bois (Escource)	5 000	(639)	100	100 145	12 000	23 658	80 528	(193)	0
- Gascogne Sacs (Mimizan)	29 030	10 010	100	20 941	20 941	0	82 942	4 694	0
- Gascogne Papier (Mimizan)	5 000	37 978	100	67 595	38 288	59 948	147 640	(2 039)	0
- Gascogne Flexible (Dax)	12 081	14 059	100	31 940	31 940	0	88 457	5 743	3 827
2-Participations détenues entre 10% et 50%									
Néant									
B-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne SA									
1- Filiales françaises									
Néant									
2- Filiales étrangères									
Néant									
C-Renseignements globaux sur tous les titres									
1- Filiales françaises	51 111	61 409		220 620	103 168	83 606	399 567	8 205	3 827
2- Filiales étrangères	0	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL	51 111	61 409		220 620	103 168	83 606	399 567	8 205	3 827

II.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances en compte courant afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit dans les notes « II.5.4.2.3. Immobilisations financières » et « II.5.4.2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des avances en compte courant, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes « II.5.4.2.3. Immobilisations financières » et « II.5.4.2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 29 avril 2022

Bordeaux, le 29 avril 2022

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Sébastien Haas
Associé

Mathieu Perromat
Associé

II.6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société GASCOGNE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

– **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

– **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Mérignac et Bordeaux, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS Deloitte & Associés

Sébastien HAAS Mathieu PERROMAT

II.7. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Résultat des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2021	2020	2019	2018	2017
I - Capital en fin d'exercice					
a. Capital social (en K€)	60 800	60 800	60 800	60 800	50 994
b. Nombre d'actions émises	24 320 052	24 320 052	24 320 052	24 320 052	20 397 464
c. Nombre d'actions détenues par la société	40 206	40 206	40 206	40 206	40 206
II - Opérations et résultats exercice (en K€)					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	8 580	8 385	5 413	5 240	5 057
b. Résultat courant avant impôts	3 849	532	356	6 637	1 825
c. Impôts sur les bénéfices	1 966	1 829	0	0	0
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	-33	-19	-5	-7	
e. Résultat net (*)	5 691	2 349	100	6 551	2 061
f. Résultat distribué au titre de l'exercice					
III - Résultat par action (en €)					
a. Résultat courant avant impôt	0,16	0,02	0,01	0,30	0,09
b. Résultat net	0,23	0,10	0,00	0,30	0,10
c. Dividende net distribué par action					
IV - Personnel					
a. Effectif moyen des salariés de l'exercice	66	57	31	31	27
b. Montant masse salariale de l'exercice (en K€)	3 540	3 358	2 036	2 053	2 024
c. Montant versé pour avantages sociaux (en K€)	1 740	1 625	934	1 015	910

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2022

Inventaire des valeurs mobilières de placement

				(en milliers d'euros)		
Sociétés	Nature	%	Nombre	Valeur d'Acquisition	Dépréciation	Valeur Nette
Actions de Participation				220 720	117 452	103 268
Gascogne Bois	A	100%	3 832 744	100 145	88 145	12 000
Gascogne Sacs	A	100%	2 902 966	20 941		20 941
Gascogne Papier	A	100%	1 000 000	67 594	29 307	38 287
Gascogne Flexible	A	100%	322 162	31 940		31 940
Gascogne Foret Service	A	100%	1 000	100		100
Autres titres hors participation				61		61
Caisse Régionale Crédit Agricole	P		2 050	3		3
Agrolandes	P	3,60%		9		9
Coop. Agr. Forestière Sud-Atlantique	P	0,01%	1	0		0
Sté Développement Economie Forestière	A	0,40%	20	3		3
Aquitaine Création Innovation	A	1,30%	299	46		46
Cofogar	A	0,03%	12	0		0
TOTAL				220 781	117 452	103 329

II.8. PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2022

RESOLUTIONS 1 ET 2 : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Exposé des motifs

Au vu des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à :

- approuver les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le résultat net des comptes sociaux est de 5 691 330 €.

- donner quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement au titre de l'exercice 2021, qui s'élèvent à 14 916, 10 € et qui n'ont pas généré d'imposition.

- approuver les comptes consolidés annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtées le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le résultat net consolidé est de : 12 869 915 €.

Première résolution – Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice 2021 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice et le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 5 691 330€.

L'Assemblée générale donne, en conséquence, quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagées par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à savoir la somme de 14 916, 10 € et qui n'ont pas généré d'imposition.

Deuxième résolution – Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe pendant l'exercice 2021 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 12 869 915 €.

RESOLUTION 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de 5 691 330 € comme suit :

- 284 567 € à la réserve légale,
- 5 406 763 € au compte report à nouveau

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale décide :

- d'affecter la somme de 284 567 € à la réserve légale, et
- d'affecter le solde, soit 5 406 763 € au compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION 4 : FIXATION DES REMUNERATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE VERSEES AUX ADMINISTRATEURS

Exposé des motifs

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à 100 000 € le montant maximum des rémunérations susceptibles d'être versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée générale

Quatrième résolution : Fixation des rémunérations susceptibles d’être versées aux administrateurs

L’Assemblée générale décide de fixer à compter de l’exercice ouvert le 1er janvier 2022, le montant global annuel de la rémunération susceptible d’être allouée aux administrateurs à 100 000 €, et ce jusqu’à ce qu’il en soit décidé autrement par l’Assemblée générale.

RESOLUTION 5 : LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Exposé des motifs

Le Conseil d’administration informe l’Assemblée générale qu’aucune convention visée aux articles L.225-38 du Code de commerce n’est intervenue au cours de l’exercice 2021 ou s’est poursuivie au titre de l’exercice 2021.

Cinquième résolution. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, l’Assemblée générale prend acte de l’absence de convention réglementée.

RESOLUTION 6 : – NOMINATION DE LA SOCIETE KPMG SA EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE LA SOCIETE KPMG AUDIT IS SAS

Exposé des motifs

Le Conseil d’administration informe l’Assemblée générale de l’expiration du mandat de Commissaire aux comptes de KPMG Audit IS SAS et du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Salustro Reydel.

Il est proposé à l’Assemblée Générale de nommer commissaire aux comptes la société KPMG SA, en remplacement de la société KPMG AUDIT IS SAS.

Par ailleurs, la loi Sapin II du 09 décembre 2016 a supprimé l’obligation (article L.823-1 du Code de commerce) de désigner un Commissaire aux comptes suppléant lorsque le commissaire aux comptes titulaire n’est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

Sixième résolution – Nomination de la société KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de la société KPMG AUDIT IS SAS

L’Assemblée générale prend acte de l’expiration du mandat de la société KPMG Audit IS SAS de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de la société Salustro Reydel de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer, en remplacement de la société KPMG AUDIT IS SAS, la société KPMG SA, société anonyme dont le siège social est situé Tour Egho 2, avenue Gambetta – 92006 Paris la défense et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 775 726 417, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l’issue de l’Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l’exercice social clos le 31 décembre 2027.

RESOLUTION 7 : RENOUELEMENT DU MANDAT DE LA SOCIETE DELOITTE & ASSOCIES EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes de DELOITTE & ASSOCIES et du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de BEAS.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE & ASSOCIES.

Par ailleurs, la loi Sapin II du 09 décembre 2016 a supprimé l'obligation (article L.823-1 du Code de commerce) de désigner un Commissaire aux comptes suppléant lorsque le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

Septième résolution – Renouvellement du mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes

L'Assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de la société BEAS de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant et décide de renouveler le mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6 place de la Pyramide Cedex – 92800 Puteaux et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 572 028 041, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2027.

RESOLUTION 8 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Exposé des motifs

L'objet de cette résolution est de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur, en particulier les formalités de modification des statuts.

Huitième résolution – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

II.9. ORGANIGRAMME

